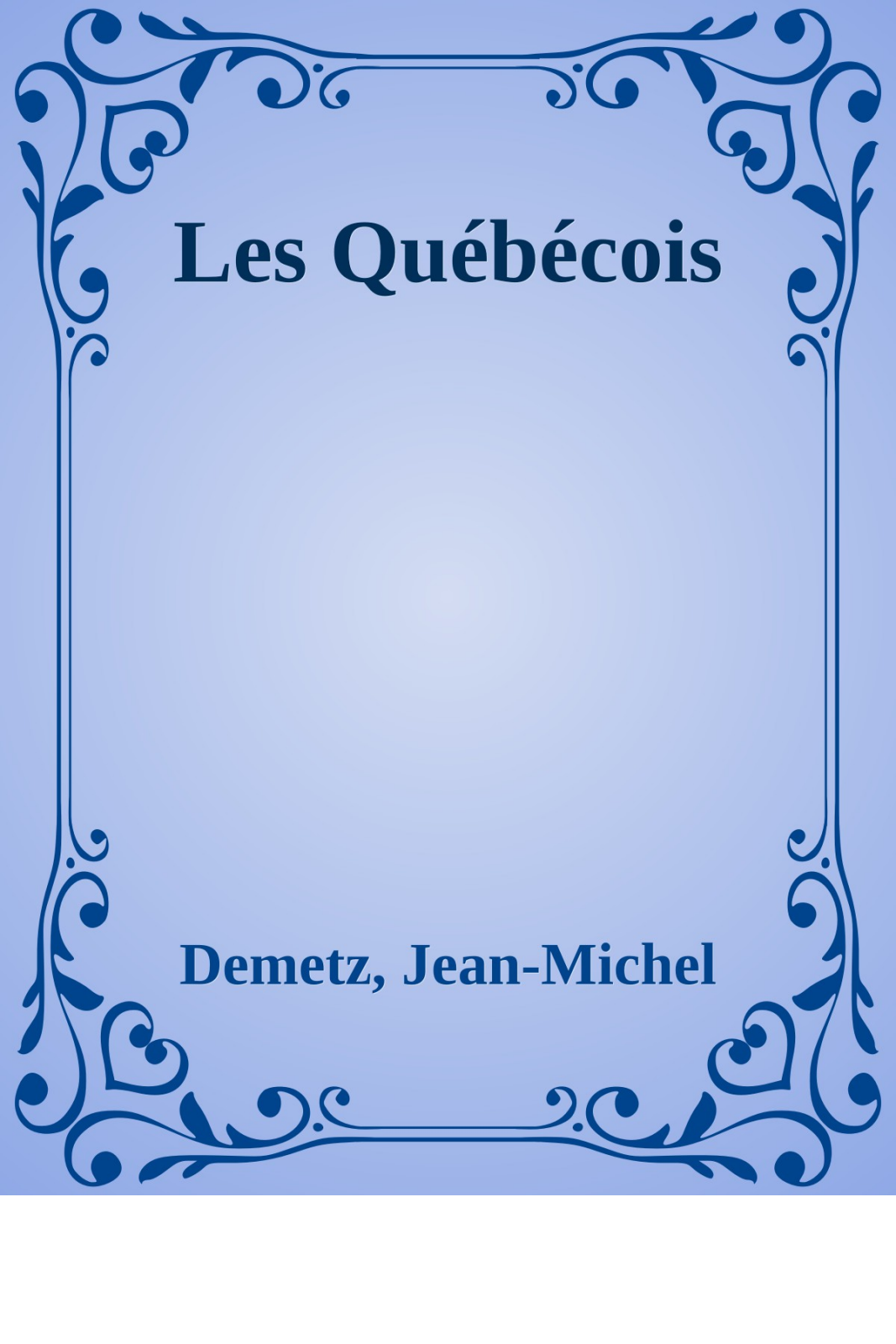


A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns in a dark blue color, framing the central text.

Les Québécois

Demetz, Jean-Michel

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

JEAN-MICHEL DEMETZ

LES QUÉBÉCOIS



Tallandier

Jean-Michel Demetz

Les Québécois

Tallandier

*À mes amis québécois, de longue
et de fraîche date, qui m'ont aidé
à entendre le chant de cette terre.*

*To ATB who decided to call Quebec home and wake up every
morning
in French.*

INTRODUCTION

L'*homo quebecensis* est une espèce relativement récente dans l'histoire du genre humain. Avant l'arrivée de Samuel Champlain, le fondateur en 1608 de la ville de Québec, l'actuel territoire de la province de Québec n'était habité que par des « Sauvages », entendez des Iroquoiens établis dans des villages décrits par Jacques Cartier en 1535 mais qui vont disparaître dans les décennies suivantes, et des peuples algonquiens nomades avec qui les premiers Européens vont traiter. Des pêcheurs à la baleine et à la morue, venus des ports basques, précèdent les premiers colons, mais ils ne font que passer sans marquer vraiment de leur empreinte le paysage. Ce sont donc des « Français » qui s'établissent dans la vallée du Saint-Laurent au XVII^e siècle. Leurs descendants, nés sur place, s'appelleront ensuite « Canadiens » au moment du passage de la Nouvelle-France sous le régime anglais avec le traité de Paris de 1763 : ils ne sont plus les sujets du roi de France et, face à la Couronne anglaise, ils marquent aussi de la sorte leur légitimité de premiers arrivants. Avec le développement d'une immigration anglaise au XIX^e siècle, ils deviennent progressivement des « Canadiens français » pour se distinguer des « Canadiens anglais ». Cette dénomination perdure jusqu'aux années 1960 où, à la faveur de la Révolution tranquille, s'impose l'appellation « Québécois ». Hier, c'étaient les origines qui dessinaient la nation ; désormais, c'est le territoire qui devient le cadre référent. À nom nouveau devait correspondre aussi un peuple nouveau. L'avènement du « Québécois » se veut une rupture avec un passé ressassé et amer. Le nouveau nom de baptême doit être le garant d'un saut audacieux dans une modernité ouverte à toutes les aventures. Cette double mise à mort symbolique du Canadien et du

Français est transcendée par la promesse de l'émergence d'un homme neuf qui serait porté à la fois par la puissance d'une énergie éternelle^{*1} et la prise en main de son destin.

Un demi-siècle a passé depuis la proclamation de cette ambition prométhéenne. À l'âge de la maturité, que sont devenus les Québécois ? Ils sont heureux. Selon le classement du *World Happiness Report* 2017, lancé à l'initiative de l'ONU, le Canada se situe au septième rang des pays les plus heureux au monde^{*2} et, à l'intérieur du Canada, ce sont les Québécois qui sont les plus nombreux à se dire heureux : x à se dire heureux : 88 % contre 77 % des Canadiens¹. Même s'ils sont moins riches que la moyenne de leurs compatriotes du reste du Canada, ils bénéficient d'une situation économique favorable qui les incite à l'optimisme. En novembre 2017, un sondage indiquait que 89 % des Québécois se disaient confiants de voir leur situation financière demeurer la même ou s'améliorer dans les prochains mois². Ils sont aussi créatifs et tolérants. Pas étonnant dès lors que cette société québécoise attire tant de Français – autour de 10 000 étudiants, plus d'un demi-million de touristes, entre 3 000 et 5 000 immigrants par an. « Le Québec est une méritocratie, la France reste une aristocratie³ », témoigne l'humoriste Anthony Kavanagh. « En venant ici, je me suis rajouté des années de vie⁴ », résume l'écrivain Martin Winckler, qui a émigré au Québec en 2009, à l'âge de 54 ans.

Cette vitalité incontestable s'est accompagnée ces dernières années d'une montée des aspirations individuelles. Plus confiants, les Québécois se soustraient à la passion des débats collectifs. « Monter au lac » ou « monter au chalet » supprime désormais l'ambition de refaire le monde. Après la Révolution tranquille, le Bonheur tranquille, en somme. Est-ce si mal ? Est-ce pour cela que tant d'intellectuels québécois, ces nouveaux clercs de l'époque, déplorent le souvenir des utopies perdues au point, parfois, de désespérer de leurs concitoyens, qui, parce qu'ils ne les écoutent plus que d'une oreille distraite, seraient victimes à les en croire d'une « fatigue culturelle^{*3} », d'un glissement dans l'oubli, d'une « tentation de la mort^{*4} » même ?

La réflexion sur l'identité québécoise reste ouverte. Comment concilier l'héritage des aïeux et son érosion douce mais constante par les vagues d'une immigration choisie, encouragée et de plus en plus extra-occidentale ? Comment gérer une diversité croissante au

quotidien ? Quel équilibre trouver entre droits individuels et mythologies collectives, passées ou nouvelles ? Comment *s'accommoder* de l'attraction inévitable du modèle américain tout en conservant ce goût très paysan des petits bonheurs distinctifs de sa terre et de son parler ? Autant de questions fort légitimes et qui ne sont pas le propre de la société québécoise. Mais parce qu'ils sont à la croisée de plusieurs influences – latine, française, anglo-saxonne, américaine et désormais africaine, arabe – et qu'ils ont eu, dès l'origine, à organiser dans des conditions redoutables les modalités de leur survie, on peut parier que les Québécois apporteront tranquillement, jour après jour, à défaut de doctrines ou d'idéologies, des réponses pragmatiques qui ne manqueront pas d'être observées par les autres sociétés occidentales. L'identité québécoise n'a cessé d'évoluer depuis plus de cinq siècles maintenant. Gageons que ses mutations à venir sauront nous surprendre pour le meilleur.

Certes, rien n'est simple dans ce pays. Un ménage peut ainsi vivre en trois langues (français, anglais et langue d'origine pour les immigrants), déambuler dans son quartier ou son village à l'ombre de trois drapeaux – la feuille d'érable canadienne, la fleur de lys québécoise, celui de la communauté d'appartenance ou d'origine –, célébrer deux fêtes nationales à quelques jours d'intervalle*5 ou ignorer l'une au profit de l'autre. Cette terre n'est pas exempte de tensions mais sa capacité jusqu'à présent à les relever et à les apaiser relève d'un génie propre du compromis qu'il ne faut pas sous-estimer. Comment aurait-il pu en être autrement ? Pays d'allégeances multiples, le Québec est aussi une collection de terroirs dont les particularismes façonnent les mentalités. De l'Estrée aux douces collines et aux lacs voluptueux ancrée dans une histoire de compromis rendue nécessaire par la cohabitation précoce de francophones et d'anglophones aux rudes terres du Saguenay, encadré par son fjord rugueux, de Montréal l'exubérante à Québec l'orgueilleuse, des vastes étendues de l'Abitibi, ce Far West québécois, à la péninsule gaspésienne au tempérament insulaire, de la frontière arctique du Nunavik aux plantureux vergers chargés d'histoire du Richelieu, c'est un monde riche en surprises qu'offrent au visiteur les Québécois.

*1. C'est l'époque où le groupe Hydro-Québec, nationalisé, prend son essor, devient un État dans l'État et contribue au développement d'un milieu industriel francophone.

*2. La Belgique se situe au 17^e rang, la France, au 31^e.

*3. La formule de Hubert Aquin, apparue dans le numéro 23 de la revue *Liberté*, en mai 1962 (et répétée dans *Mélanges littéraires* II, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1995), est reprise depuis par tous ceux qui soupçonnent des signes de moindre résistance à l'invasion anglo-saxonne et vaut, à chaque fois, excommunication.

*4. Le sociologue Mathieu Bock-Côté, dans *Le Journal de Montréal* du 30 août 2017, remet au goût du jour une expression forgée en 1972 par Jean Bouthillette dans *Le Canadien français et son double*, Montréal, Éd. de l'Hexagone, 1972.

*5. La Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, et la fête du Canada, le 1^{er} juillet.

PREMIÈRE PARTIE

NAISSANCE D'UNE NATION

*Ah comme la neige a neigé !
Ma vitre est un jardin de givre.
Émile Nelligan, Soir d'hiver*

CHAPITRE PREMIER

L'emprise de l'espace et du climat

Il est difficile de se représenter les conditions d'extrême précarité qui ont accompagné l'installation des premiers colons français au Québec au tout début des années 1600. Les marins et artisans qui hivernent dans la nouvelle place de Québec, « l'abitation » fondée en 1608 par Champlain, vont littéralement tenter de survivre aux rigueurs du climat et de l'isolement.

Le poids de l'isolement

Pour ce faire, ils dépendent du ravitaillement venu de France, de la viande séchée, des pois, un peu de farine qu'il faut répartir avec parcimonie pour tenir jusqu'aux navires du printemps. Cette sous-alimentation combinée au déséquilibre diététique va produire des ravages. Les premiers hivers, la moitié des effectifs de la colonie vont périr, et d'abord du scorbut, dont les causes (une carence en vitamine C) ne sont pas identifiées. On incrimine à l'époque de mystérieuses vapeurs méphitiques qu'exhalerait le sol. Spectacle horrible de ces dents déchaussées « qu'on pouvait arracher avec les doigts sans leur faire douleur », comme en témoigne Champlain dans ses *Voyages*, ces gonflements des tissus, ces chairs en décomposition, ces hémorragies massives qui devaient impressionner les survivants impuissants. Il va falloir attendre plusieurs hivers meurtriers pour que le remède indien, indiqué par Jacques Cartier, à l'hiver 1535-1536, mais oublié en quelques décennies, soit retrouvé. Le Malouin avait été frappé de voir

Domagaya, un fils du chef iroquoien Donnacona, atteint de la mystérieuse maladie, subitement rétabli après quelques jours. Interrogé, l'Indien avait indiqué une écorce peut-être de cèdre blanc qui, pilée et bouillie, avait un effet miraculeux.

Les premiers survivants de l'hiver canadien doivent beaucoup aux Indiens. Ce sont ces derniers qui leur apprendront à pister le gibier dans la neige et à trouver du poisson sous la glace. D'emblée, la rigueur du climat contraint les premiers Québécois à déployer une solidarité de tous les instants.

Car l'éloignement de la métropole, dont l'accès est coupé l'hiver à cause d'une navigation transatlantique trop périlleuse, oblige à mobiliser ses propres forces. D'autant que les premiers Français du Canada sont peu nombreux. En 1641, un an avant la fondation de Montréal, ils ne sont environ que 250 à peupler la vallée du Saint-Laurent, entre Québec et Trois-Rivières. En 1642, ils ne sont qu'une quarantaine à s'installer à Ville-Marie, berceau de l'actuelle Montréal ; il faudra attendre onze années supplémentaires avant de voir arriver un nouveau contingent de 95 colons en provenance de Dieppe, La Rochelle, La Flèche. Ce n'est qu'en 1663 que la population européenne franchit les 2 500 individus. En 1706, ils ne sont encore que 16 417. Cette rareté de la ressource humaine conduit naturellement au resserrement des liens et à des réflexes puis des mécanismes de solidarité. En 1633, le chef montagnais Capitana demandait à Champlain de fonder un établissement sur le site de l'actuelle Trois-Rivières. Le gouverneur de la Nouvelle-France y consent et offre, en réponse, un pacte fondateur : « Quand cette grande maison sera faite, alors nos garçons se marieront à vos filles, et nous ne ferons plus qu'un seul peuple¹. »

Les nations autochtones sont indispensables à l'effort d'exploration du continent. Dans l'Ouest, de nouvelles collectivités vont, au fil des décennies, naître de ces échanges, les Métis. Autour du Saint-Laurent, la liberté sexuelle des sociétés indiennes favorise un métissage dans une colonie où les femmes venues de France sont, dans les premières décennies, en nombre limité. Certains auteurs contemporains font remonter la recherche du consensus, la valorisation de la tolérance et l'esprit de compromis chers aux Québécois à ces racines indiennes, redécouvertes après avoir été longtemps tues. Sorti en 2017, *Hochelaga, terre des âmes*, le film du Québécois François Girard qui

dépeint les premiers échanges en 1535 entre les hommes de Jacques Cartier, le « découvreur » du Canada, et les Iroquoiens se veut ainsi un hommage au métissage physique et au dialogue culturel. Oui, beaucoup de Québécois de vieille souche sont *métissés serrés*.

Il fait frette

Le froid a formé le caractère québécois. Les premiers temps ont été marqués par la souffrance et la résilience. Habitué à des saisons de transitions, les premiers colons sont en plein désarroi de voir « l'été des Indiens » brutalement achevé par l'hiver venant qui apporte « cette humeur mélancolique et noire¹ », selon le témoignage de Marc Lescarbot, un compagnon de Champlain. Déjà Jacques Cartier est sidéré de l'étirement de l'hiver : « Depuis la my novembre, jusques au XV^e jour d'apvril, avons esté continuellement enfermez dans les glaces, lesquelles avoyent plus de deux brasses d'espesseur, et dessus la terre, y avoit la hauteur de quatre pieds de naiges et plus, tellement qu'elle estoyt plus haulte que les bors de noz navires... » L'hiver 1640 est si terrible qu'un témoin, sœur Morin, dit qu'il « ne peut être compris que par ceux qui le souffrent ». Un siècle plus tard, le père Charlevoix écrit : « ainsi n'ai-je jamais passé l'hiver dans ce pays, que je n'aie vu apporter à l'hôpital quelqu'un à qui il fallait couper des bras et des jambes gelés² ». Il a fallu que les colons venus des régions tempérées de la France atlantique apprennent à domestiquer cette longue saison et inventent un art de vivre l'hiver. Survie des recettes des plats roboratifs des grands-mères, pratique d'activités physiques sur la neige et sur la glace, rendez-vous festifs dans la *cabane à sucre* autour des fèves au lard, des *oreilles de crisse* (chips de lard salé) et du sirop d'érable afin de *se sucrer le bec*... Toute une sociabilité inédite se forge sous les frimas de l'hiver. Cela ne s'est pas fait en une génération. Cinq siècles après, malgré le confort moderne, le choc est toujours présent pour les immigrants venus des Tropiques. Dès les premières neiges, des groupes de bénévoles et des associations, dotées de subventions publiques, encadrent ainsi les nouveaux arrivants pour leur faire partager « les joies de l'hiver » chantées par Gilles Vigneault (« Mon pays ce n'est pas un pays c'est l'hiver ») ou Robert Charlebois (*Je*

reviendrai à Montréal), par exemple en leur apprenant à patiner ou à marcher sur le lac gelé en étant attentif au crissement de la glace sous les pas, tout en prodiguant les conseils essentiels : se couvrir avant de sortir, multiplier les couches, porter des moufles plutôt que des gants afin de laisser l'air circuler, calfeutrer portes et fenêtres, boire de l'eau car le froid assèche, garder de l'eau et des couvertures dans la voiture... Il faut apprendre à distinguer la *poudrerie* (la neige légère qui tourbillonne, emportée du sol par le vent), la *granule de glace* (des grains de glace), le *grésil* (des petites boulettes glacées), la *grêle* (des billes de glace), la *floconnade* (la neige qui chute sans vent), les *peaux de lièvres* (la neige lourde qui tombe en gros flocons), la *sloche* ou la *névasse* (neige fondue mêlée à la boue qui vous colle au sol), la *neige roulée* (une particule fine de glace blanche et opaque, sphérique ou conique)... Tout un lexique est à découvrir. *J'ai déjà vu neiger* signifie ainsi : « J'ai de l'expérience, on ne me la fera pas » ; *Niaise pas avec la puck*, en référence au palet utilisé au hockey, veut dire : « Ne tourne pas autour du pot » ; *Enfiler des pelures*, c'est s'habiller par couches pour se protéger des basses températures ; *Il fait pas chaud pour la pompe à eau* est une variante imagée venue de la vie rurale d'antan pour dire : « Il fait froid ». Et le *frette*, c'est le grand froid. Environnement Canada délivre des avertissements de froid extrême lorsque la température ou le refroidissement éolien atteignent -38°C pendant au moins deux heures (et -48°C dans le Nord du Québec). Du sud au nord, les records de froid dessinent un arc extrême : Montréal, $-37,8^{\circ}\text{C}$ le 15 janvier 1957 ; Saguenay, $-43,3^{\circ}\text{C}$ le 15 février 1943 ; Baie-Comeau, $-47,2^{\circ}\text{C}$ le 21 janvier 1950 ; Ville-Marie dans le Témiscamingue, -50°C le 11 février 1914... Si l'on exclut les zones du Grand Nord (Baie James et Ungava), la température la plus froide relevée le fut à Doucet, au nord du lac Saint-Jean, où le thermomètre chuta à $-54,4^{\circ}\text{C}$ le 5 février 1923³. Le volume de neige varie fortement selon les régions. S'il tombe en moyenne 179 centimètres de neige par an à Sherbrooke dans le Sud-Est, la région Lac-Jacques Cartier reçoit 639 centimètres⁴. Les anomalies devraient se multiplier. Selon l'Institut canadien des actuaires qui scrute les résultats climatiques, le nombre moyen de jours avec de fortes pluies ou de la neige serait au Québec comme en Ontario au-dessus des normales depuis l'hiver 2008.

Lorsque l'été paraît, tout un pays s'arrête. Dans les villes, un jour

de mai qui n'est jamais le même, brutalement, le thermomètre bondit d'une vingtaine de degrés en 24 heures. Ce qui reste de neige sur les trottoirs fond à vue d'œil. Chacun sort de son domicile, son commerce, son bureau une chaise pour happer les premiers rayons d'un soleil chaud. Durant toute la belle saison, qui rebondit à l'automne, avec *l'été des Indiens*, la vie se déplace vers l'extérieur : un balcon, une cour, un jardin, un bord de lac... Le corps emmitouflé se dénude et respire à l'air libre. Les soirées s'allongent autour du barbecue ou d'un concert en plein air. Le Québécois se livre à sa vraie religion : l'hédonisme.

Une solidarité qui a modelé la psyché nationale

Face à la puissance des éléments, la nécessité de resserrer la cohésion de la communauté se retrouve encore aujourd'hui. En janvier 1998, une tempête de pluie verglaçante frappe l'est du Québec, particulièrement dans le triangle formé par les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe et Granby. Le Québec est coutumier de ces accidents météorologiques : la région de Montréal subit une dizaine de tempêtes de verglas par an. Mais cet épisode de janvier 1998 est exceptionnel par sa durée et le volume de glace accumulé. Au lieu des quelques millimètres habituels, la pluie verglaçante qui va tomber pendant 80 heures en l'espace de cinq jours laisse une couche de 50 à 100 millimètres sur les structures, dont beaucoup ne résistent pas au poids. Des millions d'arbres sont déracinés ou brisés. Les branches gelées s'effondrent dans un bruit d'apocalypse « comme du verre qui tomberait sur un sol de marbre », selon le récit d'un témoin. Pas moins de 500 lignes sur un total de 120 000 kilomètres de lignes électriques et de câbles téléphoniques sont endommagées. Les pylônes des lignes électriques choient comme des fétus : 1 000 pylônes d'acier, 16 000 poteaux en bois sont abattus. Le 9 janvier, 1,4 million d'usagers sont privés d'électricité, et donc, pour l'immense majorité, de chauffage courant. Une partie de Montréal est privée d'eau : les stations de pompage ne sont plus alimentées en électricité. Le lendemain, c'est la moitié de la

population québécoise qui est privée de courant : 900 000 foyers sont frappés. Montréal vivra à la bougie pendant cinq jours. Le 19 janvier, 500 000 Québécois – 8 % de la population – sont toujours privés d'électricité. Le retour à la normale n'interviendra que le 6 février. Le stress est tel qu'une étude, dix ans plus tard, menée par l'Institut universitaire en santé mentale de l'université McGill sur des femmes enceintes pendant la période, note des retards de développement sur le QI des enfants et a relevé un effet sur le système neuroendocrinien^{*2}. Pendant la crise, 100 000 Québécois doivent trouver un abri dans des centres d'hébergement.

Mais ce qui frappe les esprits, c'est l'immense chaîne de solidarité qui se met en place. Les plus prévoyants qui peuvent compter sur leur propre générateur offrent secours à leurs voisins. Des équipes se forment pour ramasser du bois de chauffage. Les personnes isolées ou vulnérables sont prises en charge par le voisinage. À Montréal, plongée dans le noir, on ne relève pas de hausse de la criminalité ni de pillages, à la différence de ce qui peut se passer dans les villes américaines touchées par des catastrophes. Dans son roman *Le Poids de la neige*⁵, Christian Guay-Poliquin explore ce thème de la redécouverte des liens personnels entre inconnus quand l'hiver prive une région de son électricité.

Si les premiers colons ont survécu à l'hiver, par exemple ceux de Ville-Marie, fondée en 1642, sur l'actuelle île de Montréal, c'est aussi, à en croire la directrice exécutive du musée d'histoire et d'archéologie de Pointe-à-Callières, Francine Lelièvre, dans le cas de cette première colonie fondée « pour la gloire de Dieu et le salut des Indiens », conçue comme une mission évangélisatrice, parce qu'« ils étaient profondément religieux et qu'ils vivaient dans une communauté étroitement liée »⁶. L'œuvre de christianisation aboutit, en 1701, à la conclusion de la Grande Paix entre les représentants de la Nouvelle-France et 39 nations indiennes. S'achève ainsi un cycle centenaire de guerres entre Iroquois alliés aux Anglais et Algonquins et Hurons soutenus par les Français.

Ces stratégies de solidarité, sans lesquelles les premiers arrivants n'auraient pas survécu, ont contribué à inventer le tissu social québécois et expliquent sans doute un souci collectif plus marqué ici que dans le reste de l'Amérique du Nord. On retrouve cet ethos de la coopération aussi bien dans l'œuvre sociale accomplie par l'Église au

xix^e et au début du xx^e siècle, dans le développement des mouvements coopératifs et corporatistes dans les premières décennies du xx^e, dans la mobilisation collective qui accompagne la Révolution tranquille dans les années 1960 que dans le puissant réseau de bénévoles qui aujourd'hui accueillent, encadrent, assistent les nouveaux arrivants issus d'une immigration de plus en plus hétérogène et souvent en perte de repères.

Sur cet immense territoire de 1 667 712 kilomètres carrés, la puissance des éléments rappelle la nécessité du maintien de ce pacte de secours mutuel. Il n'est pas étonnant que la dureté du climat ait poussé le peuplement à se regrouper dans une boucle assez étroite au sud. Si la densité moyenne du Québec est en effet de 6,4 habitants au kilomètre carré⁷, celle-ci recouvre de larges disparités. Dans la région Nord-du-Québec, on compte 0,1 habitant au kilomètre carré ; à Côte-Nord, 0,4 ; dans la région de Montréal, on passe à 4 043, et à 1 744 dans celle de Laval. Selon le dernier recensement en 2016, ils ne sont pas plus de 15 % des 8 164 361 Québécois⁸ à vivre au nord de « la capitale nationale », Québec, située au 46^e parallèle.

Un impact sur le quotidien de la société québécoise

En climat continental, connaître les prévisions météo n'est pas un passe-temps mais une nécessité du quotidien. À chaque tempête de verglas ou de neige, l'hiver, Environnement Canada déconseille les déplacements non indispensables. Les écoles ferment. Des dizaines de vols sont annulés à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, sur lequel tombent en moyenne 220 centimètres de neige par an. Les urgences des hôpitaux se remplissent, souvent pour des chutes sur le trottoir. Fortes précipitations ? Tornades l'été ? Savoir à quoi on s'expose dans les prochaines heures, avant de quitter son domicile, s'avère vital.

De plus, la météo a un impact immédiat majeur sur l'activité économique. Les tempêtes de verglas ou de neige ? La consommation baisse. Un été excessivement pluvieux ? Et tout le secteur de la construction, qui concentre son activité sur les beaux mois, se retrouve

paralysé. Avec à la clef des retards dans la livraison des maisons ou des chantiers publics. Dès l'automne ainsi, les prévisionnistes s'avancent à esquisser les possibles tendances de l'hiver. Pour la saison 2017-2018, en s'appuyant sur les cycles de la Niña (une haute pression sur le Pacifique et une basse pression sur l'Atlantique, un jet-stream situé plus au nord), ils prédisaient ainsi des températures plus clémentes pour le Sud-Est du Canada et, partant, davantage de précipitations. Patatras ! L'Amérique du Nord connaît une vague de froid historique dans les derniers jours de décembre, les premiers de janvier et en avril ! Une anomalie qui pourrait être amenée à se répéter : le réchauffement climatique permet en effet au vortex polaire, un courant atmosphérique sur l'Arctique, de descendre à des latitudes plus basses qu'à l'accoutumée. En décembre 2017, les températures chutent ainsi de plus de vingt degrés en dessous des moyennes de saison. Certaines stations de ski doivent fermer : le vent glacé présente un risque pour la santé de leurs clients. Même si les voies sont déneigées, le froid intense réduit l'adhérence des pneus à la chaussée : carambolages en perspective ! Pour la seule journée du 28 décembre 2017, CAA-Québec (Association canadienne des automobilistes) a rendu 12 000 services à ses membres sur les routes de la province. La plupart du temps, il s'est agi de ranimer la batterie d'une voiture en panne. Ces jours de grand froid, cet organisme d'assurance routière fait patrouiller 1 100 de ses véhicules à travers le Québec afin d'apporter assistance dans les meilleurs délais*3.

Dégager les routes de la neige est pour les municipalités une énorme tâche dont on mesure mal le coût. À Montréal, ce sont ainsi 12 millions de mètres cubes de neige qui sont éliminés chaque année, soit trois cent mille navettes de camions. Quand, en 24 heures, tombent 35 centimètres de neige sur la métropole, cela prend cinq jours pour déneiger les rues, à raison de 1 500 kilomètres par jour. Dans l'ordre, priorité aux grandes artères, aux axes desservant stations de métros et circuits d'autobus. Viennent seulement ensuite les rues résidentielles. La population est invitée, ces jours-là, à utiliser les transports en commun. Une journée de chargement de la neige, c'est 15 millions de dollars, rappelait récemment la mairesse de Montréal, critiquée pour avoir temporisé en janvier 2018 parce que son administration avait préféré, plutôt que de relancer une noria de camions, miser sur un redoux qui ne fut pas au rendez-vous*4. À la mi-

mars 2018, pas moins de 235 centimètres de neige étaient tombés sur la ville depuis le début de l'hiver : le budget déneigement était déjà dépassé de 20 millions de dollars. En région, les municipalités doivent aussi faire face à la nécessité de déglacer les routes, ce qui pèse lourd sur le budget. Désormais conscientes de l'impact négatif sur l'environnement des sels de voirie, elles se tournent vers d'autres méthodes : le sable, le jus de betterave, le sirop de maïs ou des copeaux de bois imbibés de magnésium.

Loin du climat tempéré de la France, les rigueurs météorologiques du Québec contribuent à dessiner le paysage. Montréal c'est une source d'étonnement pour ses visiteurs, s'enorgueillit ainsi d'avoir le Réso, le plus grand complexe souterrain au monde, un immense réseau enterré de 32 kilomètres de galeries marchandes, couloirs, restaurants, institutions qui permet, en théorie, aux 500 000 usagers qui l'utilisent chaque jour, de traverser tout le centre-ville sans mettre le pied dehors. Plus d'un commerce sur dix du centre-ville se trouve sous terre. Quand les températures sont glacées, les trottoirs enneigés ou verglacés sous la bise mordante ou, au dégel, quand les rues de la ville deviennent un mélange de neige et de boue, ce Montréal-sous-terre est une bénédiction. Un temps envisagé sur la rue Sainte-Catherine, la principale artère commerçante du centre-ville, le projet de développer en surface des trottoirs chauffants a finalement été écarté par la municipalité. Pour la grande déception des commerçants et des clients.

Une civilisation laurentienne

Les premiers explorateurs ont été sidérés par la taille et la puissance du Saint-Laurent, ce fleuve qui, à ses extrémités les plus larges, laisse disparaître à l'horizon ses rives. Tout en ce « presque océan », « presque Atlantique » chanté par Robert Charlebois est démesure. Longue de 1 197 kilomètres à partir du lac Ontario jusqu'au détroit de Cabot, ou de 3 260 si on remonte jusqu'au lac Supérieur, « la rivière qui marche », comme la nommaient les autochtones, désignée initialement par Champlain comme « la rivière de Canada » avant qu'il ne lui donne son nom définitif, est l'unique émissaire du

bassin des Grands Lacs et se nourrit de 244 affluents. Son estuaire, le plus vaste du monde, est d'une longueur de 370 kilomètres et d'une largeur de 48. Son bassin de drainage, d'une surface de 1 600 000 kilomètres carrés – trois fois la France –, couvre un quart des réserves mondiales d'eau douce. À hauteur de la ville de Québec, son débit annuel moyen est de 12 600 mètres cubes par seconde. Divisé entre son tronçon fluvial (240 kilomètres), son estuaire fluvial (160 kilomètres), son estuaire moyen (150 kilomètres) aux eaux saumâtres et aux courants forts, soumis de plus à la marée, son estuaire maritime et son golfe d'une profondeur de 100 à 500 mètres maximums dans le détroit de Cabot, le Saint-Laurent abrite des centaines d'îles. Le géographe Hugues Morissette s'est aventuré à recenser « 2 713 îles, îlots et entités insulaires » dont les noms évocateurs reflètent l'histoire du peuplement : île d'Orléans – « le jardin du Québec » célèbre pour ses fraises –, Grosse Île appelée jadis île de la Quarantaine par laquelle sont passés les immigrants irlandais du ^{xix}^e siècle, Île-la-Sottise, Île-du-Calumet, Île-à-Durand, Île-aux-Grues, île du Pot-à-l'Eau-de-Vie, Île-aux-Basques, Île-aux-Amours... Chacune raconte une histoire qui lui est propre de colons et d'Indiens, de chasseurs et de pêcheurs, d'aventuriers. Parce que le Saint-Laurent est la voie de communication avec l'extérieur, puis à l'intérieur de la colonie, le fleuve géant va façonner les paysages humains dès les origines. Le poste de traite de Tadoussac est fondé, en 1601, sur sa rive nord, à l'embouchure de la rivière Saguenay, une autre voie de communication utilisée par les Indiens ; le site de Québec, en 1608, sur une pointe, permet de dominer le fleuve et d'en surveiller les allées et venues ; Montréal, fondée en 1642, est choisie aussi en fonction de son implantation géographique, au confluent du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. Vu d'avion à la belle saison, on constate comment la délimitation, à l'époque du régime français, des fermes et des lots en « rangs », des tranches perpendiculaires au fleuve, continue de dessiner le paysage. Avec la croissance démographique, la colonisation s'est éloignée de l'eau et s'étend vers l'intérieur aux sols moins riches, sous forme de nouveaux rangs le long de routes parallèles et transversales. Ce mouvement se ralentit au début du ^{xix}^e siècle avec l'émergence des villages – une cinquantaine vers 1815, 300 vers 1851 – qui se forment, souvent autour de l'église. Pour toute une tradition historique, c'est à ce moment-là, en tournant le dos au

fleuve, devenu l'artère vitale de la colonisation anglaise, que les Canadiens français auraient renoncé au commerce lié au Saint-Laurent et se seraient repliés vers un monde rural et une agriculture de subsistance peu propice au développement⁹.

L'hiver est un défi pour la circulation sur le fleuve. Les brise-glace de la garde côtière ont pour mission d'escorter les navires et de déglacer les ports commerciaux : le trafic portuaire est supposé demeurer libre toute l'année. Une « Stratégie maritime québécoise » se donne pour but de développer le trafic. Après avoir tourné le dos au fleuve à l'ère moderne, les Québécois sont en passe de se réconcilier avec lui et l'urbanisme de Montréal tente de se tourner vers le Saint-Laurent. L'été, l'on se presse pour assister au défilé des grands voiliers, des vieux gréements rassemblés à Sorel-Tracy, au confluent du fleuve et de la rivière Richelieu, ou bien à la course d'hydroplanes, des bolides au fuselage affûté, à Salaberry-de-Valleyfield, au milieu de la baie Saint-François, au sud de Montréal. Dans la métropole, au moins trois projets de plage (plage de l'Est, Verdun, Vieux-Port) devraient bientôt se concrétiser.

Le péril de l'eau

L'histoire et la difficulté à pénétrer l'immense espace de la forêt boréale ont favorisé le développement de l'habitat au bord de l'eau, sur les îles ou le long des rivières et des lacs. Le Québec compte près de 3,6 millions de plans d'eau. Le plus grand, le lac Mistassini, situé en Jamésie, avec ses 2 335 km², a une superficie supérieure au département des Yvelines. Les ruisseaux et rivières se comptent par dizaines de milliers. Mis bout à bout, pour ne prendre que ceux situés au sud du 52^e parallèle, ils atteindraient une distance trois fois supérieure au trajet Terre-Lune. Mais là encore, les caprices du climat sont synonymes de risque supplémentaire. Lors de l'achat d'une maison, c'est une des premières choses qui est recommandée au nouvel acquéreur : en prévision de la fonte de la neige du printemps, il faut vérifier comment l'eau de ruissellement s'écoule à l'extérieur, si le drainage est suffisant ou si la pente du terrain doit être modifiée.

Tout au long de l'hiver, des embâcles provoquent des débordements de rivières qui inondent sans prévenir, littéralement sous forme de vagues, des rues entières et les habitations alentour, y compris dans les grandes villes, ou emportent des ponts et des passerelles. Il faut alors dépêcher au plus vite des excavatrices amphibies, surnommées les « pelles-grenouille », afin de briser la glace et laisser l'eau reprendre son cours.

Par ailleurs, le rapide dégel et la fonte accélérée d'un épais tapis neigeux peuvent, au printemps, gonfler les rivières et faire monter le niveau de l'eau à un rythme inattendu. En 1643, déjà, les colons de Montréal avaient échappé par miracle, pensaient-ils, à une inondation dévastatrice. Maisonneuve avait fait ériger en signe de reconnaissance sur la montagne une grande croix – elle y est toujours, même si ce n'est plus l'originale. Au printemps 2017, le sud de la province a subi un nouvel épisode d'inondations. Une couche de neige restée relativement forte à cause d'un froid tardif, des précipitations plus importantes que d'accoutumée (156 millimètres en avril à Montréal, plus du double de la moyenne), des Grands Lacs bien fournis par la pluie abondante, des sols détrempés : en Estrie, en Mauricie, en Montérégie, en Outaouais, les rivières sortent de leur lit. Au total, entre avril et mai, 261 municipalités sont touchées, 5 260 résidences inondées, 557 routes coupées. Les habitants des zones à risques doivent évacuer ou vivre dans l'angoisse. L'autoroute 50 est coupée trois jours à Gatineau. Des arrondissements de Montréal sont inondés. L'armée est appelée à la rescousse. Des milliers de bénévoles vont tenter de sauver ce qui peut l'être. Des équipes psychosociales sont dépêchées sur le terrain. Les inondations de 2017 ont frappé les esprits par leur amplitude géographique inédite depuis les crues de 1974, mais des inondations ponctuelles ont lieu régulièrement comme, en 2011, celle de la rivière Richelieu.

La crise du printemps 2017, si elle fait encore intervenir les ressorts de solidarité et d'entraide, a aussi mis en lumière le laxisme des schémas d'urbanisme. Nombre de municipalités n'avaient pas de cartes de leurs zones inondables à jour. « Une mise à jour de la cartographie s'impose » a, par exemple, conclu le Service de sécurité incendie de Montréal dans son rapport. Les cotes de crues, c'est-à-dire l'identification des zones inondables selon l'historique, étaient caduques. Les services d'urgence se basaient sur des cartes de crues

désuètes remontant à 1978...

Il n'est pas certain cependant que cet épisode permette une meilleure prise en considération des risques pour l'avenir : l'attrait récréatif de ce foncier « en bord de l'eau », selon la formule des agents immobiliers, et un certain fatalisme face aux caprices de la nature ne vont pas en ce sens. D'autant plus que la solidarité publique s'exerce en termes d'aide aux victimes et d'indemnisations pour leurs résidences, alors même que la localisation dans des zones dangereuses de ces maisons aurait pu les contraindre à passer dans le champ des dépenses assumées par l'assurance privée. Ce débat-là a été escamoté. L'émotion et le sens de l'entraide face aux éléments déchaînés l'ont emporté... au fil de l'eau.

*1. Ce mot apparaît à plusieurs reprises dans la geste de Champlain. Et certains auteurs l'attribuent même à Capitanal.

*2. Glande pituitaire plus grande, davantage de comportements à risque.

*3. Entre les procédures sur le papier et la réalité, l'écart est parfois dramatique. En mars 2017, un blizzard particulièrement violent s'abat sur la province. En quelques heures, entre 40 et 80 centimètres de neige tombent selon les régions. Le 14 mars, vers 18 h 30, un carambolage a lieu sur l'autoroute 13, qui dessert la métropole de Montréal. Des centaines d'automobilistes restent bloqués toute la nuit. Le Premier ministre doit présenter ses excuses. Un rapport d'enquête sur ce cafouillage, confié à un ancien patron de la Sûreté du Québec, Florent Gagné, met en lumière les failles dans la coordination des différents services impliqués (police, transports, prestataires...) faute de communications adéquates. Malgré les prévisions météorologiques alarmistes, le Centre intégré de la gestion de la circulation à Montréal, chargé de la surveillance sur les autoroutes via une multitude d'écrans, fonctionnait sans personnel de renfort. Un recours collectif a été lancé contre les pouvoirs publics par des usagers mécontents.

*4. La Ville de Montréal fait, chaque hiver, l'objet d'une centaine de plaintes d'administrés qui réclament des dédommagements pour négligence après avoir glissé sur un trottoir mal entretenu. En 2017, la justice n'a donné raison qu'à sept plaignants.

CHAPITRE 2

Un trop-plein de mémoire ?

« Au Québec, l'histoire est une religion », soupire Jocelyn Létourneau. Cet historien a étudié, entre 2003 et 2013, le système de représentation de la mémoire historique chez 5 000 jeunes Québécois. Sa démarche est partie de deux questions qu'il leur a posées : « Raconte-moi l'histoire du Québec comme tu la connais » et « Résume-moi l'histoire du Québec en une phrase ». Sa conclusion : « Les jeunes savent sans connaître. »

Des lectures de l'histoire doloristes

1534-1542 : voyages de Jacques Cartier ; 1608 : fondation de Québec par Samuel Champlain ; 1763 : traité de Paris et début du régime anglais ; 1774 : acte de Québec ; 1791 : acte constitutionnel et division entre Haut-Canada pour les colons anglais et américains et Bas-Canada pour les Canadiens français ; 1837 : révolte des Patriotes ; 1840 : Acte d'union des deux Canada destiné à faciliter l'assimilation des Canadiens français ; 1867 : création de la fédération canadienne ; 1960 : victoire du Parti libéral québécois sous la conduite de Jean Lesage et début de la Révolution tranquille ; 1976 : victoire du Parti québécois de René Lévesque ; 1982 : nouvelle loi constitutionnelle du Canada refusée par le Québec... Quel récit dessinent ces jalons de l'histoire du Québec ? Prenons la bataille des plaines d'Abraham, sous les murs de la ville de Québec, le 13 septembre 1759, qui voit, en vingt minutes, la défaite des troupes françaises et indiennes

commandées par le marquis de Montcalm face aux soldats du roi d'Angleterre, sous la conduite du général Wolfe. Même si cette défaite sera suivie d'une victoire française en avril 1760 à la bataille dite de Sainte-Foy, puis des capitulations des Français de Montréal et de Trois-Rivières, la victoire militaire anglaise des plaines d'Abraham reste ancrée comme le temps de la fin du régime français, consacré par le traité de Paris en 1763, et amorce un nouveau cycle. Cet événement historique est en soi une citadelle mémorielle au cœur de la mémoire de nombre de Québécois de souche française. Pour beaucoup d'entre eux, tout commence par cet effondrement, ce moment douloureux et empreint de mélancolie où les Canadiens français deviennent des victimes de l'histoire. C'est le moment où une nation en formation voit son développement arrêté en plein vol et prendre un cours différent, imposé par les armes. « La moitié des jeunes parvenus à l'université épousent cette trame narrative d'une histoire tragique du Québec dans des formes de plus en plus complexes », note Létourneau. Ce sentiment d'avoir raté un rendez-vous avec l'histoire et d'avoir été contraints à une longue période de résistance irrigue toujours l'histoire telle qu'on l'enseigne. Mais peut-on résumer cette histoire à un seul combat pour la survie d'un vaincu face à un vainqueur inflexible, voire d'une victime face à son bourreau ? Ce serait nier l'interdépendance qui s'est tissée entre les communautés dans un environnement précaire. C'est aussi oublier que l'historiographie québécoise a toujours vu coexister en parallèle des versions divergentes. Et par ailleurs toujours lourdement chargées d'idéologie.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'universitaire Maurice Séguin inaugure ainsi l'école « néo-nationaliste ». Avec sa thèse sur la nation canadienne et l'agriculture entre 1760 et 1850, il rompt avec l'interprétation imposée par des générations d'historiens membres de l'Église avant lui : celle d'une victoire de l'Angleterre synonyme d'épreuve imposée par le Créateur pour tremper le caractère d'un peuple formé et conduit par de grandes figures religieuses. En 1865, Mgr Laflèche (1818-1898) commentait ainsi :

Si les quelques familles sorties de la vieille France il y a quelque deux cents ans, et qui sont venues s'asseoir sur les bords du Saint-Laurent, sont devenues aujourd'hui une nation d'un million d'âmes ; ce n'est point l'effet d'un

hasard capricieux, ni d'une force aveugle ; mais c'est bien l'œuvre d'une Providence toute miséricordieuse. Elle a voulu se servir de nos pères pour apporter la lumière de l'Évangile et les principes de la régénération chrétienne aux infortunées peuplades qui étaient depuis tant de siècles plongées dans les ténèbres de l'infidélité et assises à l'ombre de la mort dans cette belle et fertile vallée¹...

Le premier grand historien canadien-français, François-Xavier Garneau (1809-1866), dans son *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, parue en 1845, prêche un moralisme et un conservatisme déconcertants en plein siècle des passions romantiques puis positivistes : « Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes, qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent pas séduire par le brillant des nouveautés sociales ou politiques. Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point. C'est aux grands peuples à faire l'épreuve des nouvelles théories. » Pendant toute la première partie du ^{xx}e siècle, l'abbé Lionel Groulx domine la scène de l'histoire canadienne-française et loue « ce petit pays et petit peuple qui, parce que catholiques, m'ont toujours paru la grande entité spirituelle en Amérique du Nord ».

Maurice Séguin s'inscrit aussi en rupture avec ses prédécesseurs attachés à louer la résilience d'un peuple canadien-français attaché à sa survie après la fin du régime français. Il développe une interprétation bien plus pessimiste, celle d'un peuple contraint par la Conquête anglaise à se replier sur une agriculture de subsistance. Amoindri, abaissé, démoralisé, ce peuple aurait ainsi abdiqué son esprit d'entreprise, sa soif d'exploration, son sens du négoce pour se retrancher dans une médiocrité socio-économique, politique et finalement culturelle. Au sein du Canada moderne mis en place à partir de 1867, cette infériorité causée par le régime anglais aurait réduit ces habitants au rang de paysannerie pauvre, puis, faute de capitaux, à un prolétariat utilisé par une bourgeoisie industrielle anglophone. L'« Occupation » inflige aux Canadiens une « substitution parce que l'envahisseur les paralyse et accomplit, à leur place, le développement intégral du Québec ». Séguin remet en cause la vision quasi officielle d'une Confédération canadienne issue en 1867 d'un pacte égalitaire entre les peuples fondateurs, d'un choix volontaire

d'enracinement agraire propice au développement des vertus et rempart contre l'assimilation. Pour lui, la nation canadienne-française est pour toujours rentrée dans la subordination et tout espoir d'indépendance est à jamais perdu. Privé de l'appui de la métropole française, ce Canada-là ne peut plus prétendre à devenir une « nation normale ».

Ce pessimisme radical va irriguer des générations d'étudiants et d'enseignants. Au Québec, se souvenir, c'est d'abord ressasser l'échec, le manque, le tourment. Le « Je me souviens », gravé dans la pierre sous armoiries du Québec, au-dessus de la porte principale de l'Hôtel du Parlement à Québec, en 1883, par l'architecte Eugène-Pierre Taché, et qui, devise de la province, figure depuis 1978 sur les plaques d'immatriculation des voitures, est d'abord un souvenir doloriste. Cette mélancolie persistante explique la tentation permanente du recours au grand homme envoyé par la Providence. Le philosophe Serge Cantin résume cette idée en évoquant l'image d'« un peuple seul, laissé à lui-même, [qui] ne voit rien et ne va nulle part² ». Tour à tour, le chef du Parti patriote Louis-Joseph Papineau (1786-1871), le Premier ministre conservateur Maurice Duplessis (1890-1959), les Premiers ministres péquistes (indépendantistes) René Lévesque (1922-1987) et Jacques Parizeau (1930-2015) ont incarné cet espoir.

Or, si la mémoire simplifie, l'histoire apporte la nuance. Des historiens vont tenter de secouer cet accablement historique. Souverainiste déclaré, Gérard Bouchard va néanmoins ainsi rompre avec le récit historique traditionaliste en tentant de lier une vision historique du Québec à la nation civique québécoise qu'il promeut par ailleurs. Cela suppose de prendre ses distances avec le concept d'une exception canadienne-française qui aurait modelé exclusivement la destinée québécoise et de prendre en compte l'américanité de la société, jusque-là négligée. Ce changement de paradigme va lui valoir des polémiques dans tous les camps. Dans *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*³, Jocelyn Létourneau propose, lui, l'invention d'« un héritage émancipateur pour les Québécois de demain » et développe un plaidoyer visant à « l'accomplissement complet » de la dualité du Canada, soit « l'articulation du fédéralisme canadien » et de « l'affirmationnisme québécois ». Comme un « passeur », l'historien aurait ainsi vocation à permettre de sortir du ressassement des blessures anciennes afin

d'envisager les possibilités offertes par l'avenir. De ce point de vue, le discours téléologique sur l'inéluctabilité de l'indépendance en tant que destination de la nation québécoise n'est qu'une aliénation dont le citoyen du XXI^e siècle devrait s'émanciper.

La bataille scolaire

On comprend dès lors pourquoi l'histoire ici est un champ de mines et que son instrumentalisation nourrit les débats contemporains. Comment, dans un tel contexte, l'enseigner à l'école ? Jusqu'en 1961, c'était assez simple : les instructions officielles, marquées par la prépondérance de l'Église catholique sur la société, préconisaient de « promouvoir le développement d'un véritable esprit social-chrétien chez les jeunes ». Depuis, la situation s'est un peu compliquée et la question est devenue sensible. En 2006, le « Cours d'histoire du Québec et du Canada » est remplacé par un « Cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté », plus thématique que chronologique. C'est une des conséquences du rapport Lacoursière remis en mai 1996^{*1}. Cet historien grand public y développe l'approche d'une histoire québécoise moins conflictuelle et plus ouverte sur la diversité nouvelle de la population québécoise. Fureur du Parti québécois (PQ, indépendantiste), qui y voit une négation de la mémoire nationale et, au-delà, du droit de la nation québécoise à exister par elle-même, y compris par l'autodétermination et l'indépendance. La grande *chicane* commence. Historiens, enseignants, élus se déchirent, quitte à caricaturer les positions des uns et des autres. À son retour aux affaires, en 2012, le PQ fait de la réintroduction de l'histoire dans les programmes scolaires une priorité, dans une optique mettant davantage l'accent sur « la question nationale », selon les mots de la ministre de l'Éducation de l'époque, Marie Malavoy. La réforme est basée sur le rapport du sociologue Jacques Beauchemin et de l'historienne Nadia Fahmy-Eid, qui ont suggéré de suivre « la trame nationale de la province ». Avec deux cents heures consacrées à l'histoire du Québec, le cursus historique est plus étoffé que dans aucune autre province canadienne. Lorsque le nouveau programme d'histoire est rétabli à la rentrée 2016 pour les grades 9 et 10, à

destination d'adolescents de 14-15 ans, les associations de parents d'élèves anglophones protestent contre un canevas qui, à leurs yeux, d'inspiration « nationaliste », nierait la contribution des anglophones, des Premières Nations et des immigrants. Le gouvernement libéral n'a apporté que quelques correctifs secondaires à la « trame nationale », mais qui sont révélateurs d'un plus grand souci de la diversité. A ainsi été ajoutée la notion d'esclavagisme. Mais, pour ces voix critiques, l'antienne du discours historique nationaliste reste préservée : la nation n'est jamais achevée ; elle est ouverte et changeante.

La charge des commémorations

Dans ce contexte, comment s'étonner que chaque commémoration devienne une bataille ? Pour la Journée nationale des patriotes, le lundi précédant le 25 mai, un jour férié depuis 2002 en hommage aux insurgés de 1837, le Premier ministre libéral Philippe Couillard refuse ainsi d'accéder à la demande de l'opposition péquiste de hisser, ce jour-là, l'étendard des Patriotes sur l'Assemblée nationale. Un refus justifié par « l'appropriation unilatérale de ce symbole par le mouvement indépendantiste ». Pour le gouvernement libéral, l'insurrection de 1837 fut le prolongement de la demande d'un gouvernement responsable : l'assemblée législative élue du Bas-Canada (l'actuel Québec) voyait dans les faits ses pouvoirs limités par le gouverneur colonial britannique. Ce point est exact : les Patriotes demandent initialement des droits politiques tout en restant au sein de l'Empire britannique. Mais le Premier ministre prend pourtant des libertés avec l'histoire en niant que le mouvement ait « eu une vertu séparatiste, ce qui n'a jamais été le cas ». Or, après l'écrasement de l'insurrection armée et la fuite aux États-Unis des leaders, certains d'entre eux proclament, en 1838, Robert Nelson en tête, une « république du Canada ». À se battre pour récupérer des faits passés, on risque de pécher par anachronisme. D'autant que la révolte des Patriotes s'est aussi produite en Ontario et que ses chefs les plus républicains étaient des anglophones. Difficile dès lors d'y voir un signe avant-coureur de l'indépendantisme québécois. Il serait plus juste de parler à la limite d'indépendantisme canadien avant l'heure.

Tout se complique, enfin, si l'on ajoute que la Journée nationale des patriotes célébrée au Québec coïncide avec la fête de la Reine, en anglais *Victoria Day*, fêtée dans le Canada anglais et, aussi, par des anglophones du Québec.

Les ambiguïtés du 400^e

Les fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, en 2008, ont été le reflet de cette ambivalence. La chanson officielle des festivités, une mélodie mélancolique, faisait état de « grandes victoires », de « grandes défaites », d'« une terre aux mille visages » – curieusement sans jamais que le nom de la ville ne soit cité. Son titre ? *Tant d'histoires* – notez le pluriel. Qu'a-t-on voulu fêter cette année-là ? La naissance d'une ville soucieuse de vanter ses charmes touristiques uniques en Amérique du Nord de vieille ville fortifiée au parfum européen ? Celle du monde francophone d'Amérique du Nord qui, à partir d'ici, a essaimé dans l'Ouest ? Celle d'une nation québécoise ? Ou encore celle de la fédération canadienne, comme l'avançait le Premier ministre de l'époque, Stephen Harper : « Le Canada est né en français il y a quatre siècles » ? Certains Québécois s'étaient émus d'une part insuffisante réservée, à les en croire, aux *pères fondateurs*, aux premiers colons de la Nouvelle-France du XVII^e siècle. La première exposition qui ouvrait l'été des festivités *Passagers/Passengers* était un hommage bilingue aux immigrants débarqués du monde entier à partir du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Une récupération, pour les souverainistes prompts à évoquer le précédent du tricentenaire où le prince de Galles s'était fait acclamer par la foule. Face aux critiques, le truculent maire Régis Labeaume avait préféré jouer l'apaisement en exposant la synthèse la plus large : « Fêtons-nous nous-mêmes ! La fondation de Québec, c'est le premier événement d'où découle la fondation de la Nouvelle-France, du Québec, du Canada, des francophones d'Amérique. La population n'a pas le goût des tentatives de récupération politique. Et c'est un gars qui a voté deux fois oui au référendum [sur la souveraineté du Québec] qui vous le dit⁴ ! »

2017 : une profusion d'anniversaires

2017 a été une année riche en commémorations. 50^e anniversaire d'Expo 67, l'Exposition universelle de 1967 qui, aux yeux d'une génération, a ouvert un Québec engoncé dans le provincialisme sur le monde. 70^e anniversaire du drapeau fleurdelisé (le Premier ministre en visite en Chine envoie depuis Beijing une vidéo à cette occasion !) – jusqu'en 1948, c'était l'Union Jack qui flottait sur le Québec. 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. 150^e anniversaire enfin de la fédération canadienne telle qu'elle existe dans sa forme contemporaine.

Chaque événement a porté son lot de polémiques qui renvoient aux malaises contemporains. Le Québec était-il si coupé du monde et enfermé dans un conservatisme étroit (« la grande Noirceur ») que cela en 1967 ? Le Québec, aujourd'hui largement déchristianisé, a-t-il honte des origines de Montréal, issue de la foi du catholicisme mystique français ? La fondation, le 17 mai 1642, d'une « nouvelle Jérusalem » est l'œuvre de la société Notre-Dame-de-Montréal conçue et financée par Jérôme Le Royer de La Dauversière, le prêtre Jean-Jacques Olier et le baron Pierre Chevrier. Ces derniers ont pourtant bien été oubliés au profit, hommage obligé au féminisme, de Jeanne Mance (1606-1673), une aide-soignante officiellement désignée par la ville depuis 2012 « cofondatrice de Montréal » aux côtés de Paul de Chomedey de Maisonneuve (1612-1676), le premier gouverneur de la ville.

Fallait-il, ensuite, rendre un hommage aux peuples premiers ? Car si Jacques Cartier, à son premier passage, le 2 octobre 1535, dit avoir vu un village fortifié iroquoien, Hochelaga, en 1600, Samuel Champlain, lui, n'en trouve aucune trace. Une conséquence probable des guerres indiennes, mais ce vide humain se confirmera en 1642. L'hommage rendu aux Mohawks, désignés par certains élus comme par le site en ligne de l'université McGill comme les occupants traditionnels de ce territoire, soulève, par ailleurs, des questions. D'autres nations autochtones revendiquent ce droit. Et les historiens s'accordent en général à reconnaître que les Mohawks n'étaient pas implantés sur le sol de l'actuelle Montréal avant la conquête française. La présence d'Hochelagiens, attestée par Cartier, prouve que les Mohawks, arrivés bien plus tard, ne peuvent prétendre être les

occupants immémoriaux et donc se prévaloir de droits² au regard des critères retenus par la Cour suprême.

Est-il historiquement juste, enfin, de mettre l'accent sur le multiculturalisme de la cité, qui n'a aucun sens au XVII^e siècle, comme l'a fait le maire Denis Coderre dans une formule qui a heurté certaines sensibilités : « Nous sommes tous fils et filles d'immigrants » ? C'était prendre le risque de nier les racines françaises de la nation québécoise et, partant, du devoir d'intégration à son histoire, voire à ses valeurs. Qu'a-t-on célébré exactement lors des fêtes du cent cinquantième anniversaire, sinon un Canada multiculturel accusé d'amoindrir la part de l'héritage de la Nouvelle-France ? La série télévisée diffusée par CBC, *The Story of Us* (« Notre histoire »), fut ainsi critiquée pour son oubli de la déportation des Acadiens en 1755 et la part trop réduite accordée aux figures canadiennes-françaises.

Les anniversaires mais aussi les lieux de mémoire deviennent des enjeux. Deux fois par an, la communauté irlandaise de Montréal se rassemble, la première, dans la liesse, à l'occasion de la Saint-Patrick qui donne lieu à un grand défilé sur la rue Sainte-Catherine, la seconde, à la fin mai, dans le recueillement, dans un petit espace vert autour d'une pierre noire, près du pont Victoria. Là, sous ce qui est aujourd'hui un parking, reposent 6 000 immigrants irlandais qui avaient fui la Grande Famine et sont tombés, victimes du typhus, à l'été 1847. L'annonce de la vente de ce terrain à Hydro-Québec au printemps 2017 a suscité une vive émotion ; la ville a dû trouver un compromis afin de maintenir un site commémoratif sur place.

Une monarchie ignorée

L'épisode de la « Conquête » laisse des traces, y compris dans l'attitude des Québécois vis-à-vis de la monarchie. En 1964, lors du quatrième voyage officiel de la reine Élisabeth au Canada, à Québec, des centaines d'étudiants tournent le dos au cortège officiel. Le 10 octobre, l'agitation fomentée par quelques activistes séparatistes est réprimée par la police : c'est le « samedi de la matraque ». En 1976, alors dans l'opposition, René Lévesque demande – en vain – à la reine Élisabeth de ne pas inaugurer les jeux Olympiques qui se

tiennent à Montréal, où la sécurité est à son maximum. En 1989, lors de la remise des prix au festival d'été de Québec, le prince Andrew est hué. En 2008, pour le 400^e anniversaire de Québec, stigmatisé par les séparatistes furieux de voir cet « anniversaire de la Nouvelle-France », à leurs yeux un acte de naissance de la société québécoise, récupéré par le gouvernement fédéral comme un « chapitre fondateur de l'histoire du Canada » – Champlain est salué comme le pionnier du Canada par le Premier ministre Stephen Harper –, la souveraine n'est finalement pas invitée aux festivités. Sa dernière visite au Québec remonte à 1987. En 2009 comme en 2011, des militants nationalistes en nombre limité manifestent contre le passage du prince Charles, puis du prince William. Un sondage de 2016⁵ confirme l'exception québécoise dans un Canada demeuré fidèle à la Couronne : même si une majorité d'habitants de la Belle province dit la « respecter », ils sont 58 % à refuser de la désigner comme leur reine. De même, 67 % des Québécois rejetteraient le couronnement de Charles comme celui de leur souverain. 73 % des Québécois seraient en faveur de l'abolition de la monarchie à la mort d'Élisabeth⁶. Une majorité de Québécois souhaiterait aussi l'abolition des postes, essentiellement honorifiques de gouverneur général, le représentant du monarque à Ottawa et de lieutenant-gouverneur, son représentant dans chaque province. À la différence des indépendantistes écossais qui ont toujours souhaité le maintien de la Couronne à la tête d'une Écosse indépendante, le mouvement séparatiste québécois s'y est toujours refusé. La monarchie anglaise reste un symbole d'humiliation historique.

*1. Son titre est significatif : *Se souvenir et devenir*.

*2. Ce sont essentiellement des droits de chasse, de pêche, de piégeage reconnus dans les traités, et par extension, de libre accès aux terres et aux ressources ancestrales. Le droit canadien est sur ce point en pleine évolution, notamment du fait de la Cour suprême.

CHAPITRE 3

Une langue à défendre

En 1831, Alexis de Tocqueville notait déjà que la langue des avocats de Montréal était truffée d'« étrangetés et de locutions anglaises ».

Un idiome en voie de disparition ?

Tous les cinq ans, le même drame se rejoue. À chaque publication des résultats du recensement, la question linguistique revient sur le devant de la scène et, avec elle, son cortège de passions et de craintes. La langue française est-elle menacée au Québec ? Connaissance du français, français parlé à la maison, français comme première langue officielle parlée, français comme langue maternelle, etc., l'organisme statistique multiplie les indicateurs. À peine publiés, les chiffres du recensement de 2016 secouent la torpeur du mois d'août 2017. « D'un recensement à l'autre, nous reculons », dénonce l'avocat Maxime Laporte, président général de la société Saint-Jean-Baptiste, une institution militante qui défend depuis 1834 « le peuple issu de la Nouvelle-France ». « Nous reculons inexorablement. Il faut que ça cesse ! » À la tête du Mouvement Québec français (MQF), Éric Bouchard s'alarme : « Les élites francophones et francophiles (politique, médiatiques, artistiques) doivent impérativement se sortir la tête du sable. Ils ont le devoir absolu de prendre position en faveur de mesures fortes et structurantes qui redonneront à notre langue commune son lustre des années 1980 et 1990. Depuis qu'on ne se tient

plus debout, ça recule, c'est inévitable.» Le MQF déplore une « anglicisation liée directement à une politique d'immigration qui anglicise le Québec et [le] bilinguisme institutionnel pratiqué par le gouvernement qui envoie le message aux nouveaux arrivants qu'ils peuvent fonctionner toute leur vie en anglais avec l'État ».

Diable, quels sont donc les chiffres qui suscitent un tel émoi ? Le recensement de 2016 indique que la proportion de « la population de langue maternelle française » au Québec a glissé de 79,7 % en 2011 à 79,1 % en 2016. Le pourcentage de « la population dont la langue la plus parlée à la maison est le français » passe de 80 à 79 %. Dans l'ensemble du Canada, 23,6 % de la population pratique le français comme langue d'usage à la maison, et 21,3 % des Canadiens (contre 22 % en 2011) déclarent le français comme langue maternelle. Ce fléchissement à l'échelle du pays s'explique à la fois par l'arrivée de nouvelles populations d'origine asiatique et arabe et par la plus faible croissance démographique du Québec par rapport au Canada. Entre les deux recensements de 2011 et 2016, la population québécoise augmente de 3,3 % alors que celle du Canada pris dans son ensemble a crû de 5 %.

Ce recul limité occulte les bonnes nouvelles. La proportion de la population capable de parler français (« la connaissance du français ») – 94,5 % – reste stable depuis plusieurs recensements. Autre fait rassurant, au sein des néo-Québécois, ils sont 47,9 % à parler français tout en ayant une langue maternelle tierce (ni l'anglais, ni le français) contre 35,8 % à parler anglais. L'attraction de la langue officielle majoritaire reste donc forte. Ensuite, le français se maintient comme langue de travail : 94 % des Québécois utilisent régulièrement le français au travail, même si le bilinguisme progresse dans le milieu professionnel¹. Dernier motif de satisfaction, le bilinguisme progresse au Canada, ce qui est de bon augure pour l'avenir du statut de langue officielle dont bénéficie le français dans la fédération.

Statistique Canada s'est essayé à une étude prospective à l'horizon 2036. Il en ressort qu'au Québec, la population dont la première langue officielle est l'anglais augmenterait en passant de 13,6 % en 2011 à une fourchette comprise entre 16,7 et 17,5 %. Le français, lui, passerait de 85,4 à 82 %. On est loin de l'effondrement annoncé !

Les humiliations d'antan et la loi 101

Pour comprendre cette extrême sensibilité de la question linguistique, il faut invoquer la géographie et l'histoire. Le Québec est la Grande Terre d'un archipel francophone éparpillé en Amérique du Nord. Par sa masse, il se vit comme un bastion. Sa vision obsidionale est un héritage du passé. Au lendemain de la révolte des Patriotes¹, Lord Durham, dépêché par Londres afin d'analyser les causes de l'agitation, avait préconisé en 1839 le plus explicitement du monde l'assimilation linguistique en des termes méprisants : « Il n'y aura pas un coin de terre du continent où cette race [les Anglais] ne pénétrera pas et où elle ne prédominera pas. » Au Congrès eucharistique de Montréal en 1910, l'archevêque de Westminster propose de faire de l'anglais l'unique langue d'évangélisation en Amérique du Nord. Le député Henri Bourassa, fondateur du quotidien *Le Devoir*, lui porte brillamment la contradiction dans un discours qui fait date : « Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai, mais nous comptons pour ce que nous sommes, et nous avons le droit de vivre. »

Dans la première moitié du ^{xx}e siècle, la minorité anglophone régnant sur le monde des affaires, l'anglais s'impose naturellement comme la langue du travail, de l'intégration sociale économique. Les élites françaises ancrées dans les affaires sont bien sûr bilingues. Un Pierre-Elliott Trudeau ou un Jacques Parizeau, issus de la haute bourgeoisie francophone, vont naturellement parfaire leurs études à Londres. Mais l'esprit contestataire de la Révolution tranquille et l'écho de la commission Laurendeau-Dunton qui débouche sur l'obligation du bilinguisme dans l'administration fédérale en 1965 changent le contexte. Des jeunes nationalistes organisent des *sit-in* contre l'unilinguisme anglophone de certains commerces. C'est l'opération « Visage français » soutenue par la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Dans un quartier du nord de Montréal, à Saint-Léonard, en 1968, va se livrer la première bataille linguistique. 40 % des habitants de ce faubourg populaire sont issus de l'immigration italienne. Leurs enfants vont à l'école anglaise. C'est alors la tendance générale chez les nouveaux Québécois issus de l'immigration non française. Dès lors, les francophones de Saint-Léonard redoutent une anglicisation rampante de leur quartier. Conduits par l'avocat Raymond Lemieux du Mouvement pour l'intégration scolaire, ils

réclament que le français soit la seule langue d'enseignement du voisinage. La commission scolaire locale accepte. À la rentrée 1968, les nouveaux élèves du primaire doivent s'inscrire à l'école française. La communauté italienne va protester, tenter de résister, ouvrir des écoles clandestines. Face à la demande des anglophones, qui souhaitent obtenir l'école Aimé-Renaud, les francophones occupent l'établissement dix jours durant. Les partisans des deux camps commencent à manifester dans les rues de Montréal.

Le conflit s'étend au printemps suivant lorsque 10 000 étudiants défilent en réclamant la francisation de la prestigieuse université anglophone McGill (qui reçoit un financement public) ou, à défaut, l'ouverture d'une seconde université francophone*2. La guerre linguistique enflamme le débat politique. À Québec, le gouvernement Bertrand fait adopter une loi qui confirme le libre choix des parents, ce qui déclenche de nouvelles manifestations chez les francophones. Aux élections de 1970, l'opposition libérale triomphe. Le nouveau Premier ministre Robert Bourassa présente une loi qui reconnaît le français comme langue officielle au Québec mais, en pratique, laisse la liberté de choix aux parents et aux entreprises. Vainqueur des élections de 1976, le Parti québécois fait le choix de la rupture en faisant adopter la loi 101, le 26 août 1977. C'est « un projet de société » comme le Livre blanc qui précède le texte législatif le précise : « Garantir l'usage de sa propre langue, cela fait partie de la tâche d'établir historiquement un peuple de manière qu'il ne soit plus vulnérable à la dissolution. »

Le préambule de cette loi, nommée, non sans emphase, « Charte de la langue française », en souligne la charge historique et politique : « Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité. » Le français est « la langue de l'État et de la Loi », aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. L'affichage en français est obligatoire ainsi que la fréquentation de l'école française, sauf pour les enfants de parents ayant eux-mêmes fréquenté l'école anglaise au Québec. De fait, la pérennité du français n'est plus assurée par les seuls « Canadiens français » : à la différence des générations précédentes, les enfants d'immigrants, tenus de passer par l'école française, deviennent un vecteur de francisation des nouveaux

arrivants.

L'objectif est atteint : entre 1977 et 1986, le pourcentage d'enfants d'immigrants fréquentant l'école en français triple. Aujourd'hui, neuf enfants d'allophones sur dix vont à l'école française³ ; ils n'étaient que 15 % en 1971. Toutes origines linguistiques confondues, 90 % des enfants du préscolaire, primaire et secondaire vont à l'école en français.

Avec la loi 101, le français devient, en outre, la langue du travail et la langue de l'administration. Mais Ubu n'est pas loin. Les claviers des ordinateurs doivent ainsi être sur le modèle français, tout comme les logiciels. Des inspecteurs de l'Office québécois de la langue assurent des contrôles réguliers. L'entreprise en faute doit suivre des procédures de « francisation ». Même l'affichage interne est réglementé : chaque papier affiché en anglais doit l'être en caractères inférieurs à la version française...

Graduellement, le système judiciaire invalide certaines dispositions et impose une lecture plus libérale des droits de l'individu, par exemple concernant l'affichage bilingue des lois. Les règlements et décisions de justice vont devenir accessibles en anglais si les plaignants en font la demande. L'accès à l'école anglaise est étendu aux enfants de parents anglo-canadiens qui s'établissent au Québec. La Cour supérieure du Québec, puis la Cour d'appel, puis la Cour suprême du Canada vont toutes déclarer que l'affichage commercial en français uniquement est une violation des droits de l'homme, même si la version française peut prédominer. Bien sûr, les indépendantistes, prompts à dénoncer le « corset juridique imposé par le Canada », omettent le plus souvent de rappeler que ce sont d'abord les cours québécoises qui ont limité l'application de la loi 101.

Aujourd'hui, les plus inquiets et les plus mobilisés brandissent l'épouvantail de la mondialisation, l'attraction puissante de la culture populaire américaine venue des États-Unis, l'immigration anglophone. Ils ont le sentiment, sous le règne d'Internet, de vivre dans une immersion anglaise permanente qui finira par engloutir le fragile esquif francophone. Un morceau de sucre dans un océan de Coca-Cola... Le MQF continue à comparer le nombre de films diffusés en anglais et en français dans les cinémas de Montréal. Ses militants accumulent les plaintes déposées auprès de l'Office québécois de la langue française (OQLF) sur l'affichage commercial. Fondé en 1961

mais investi de pouvoirs accrus à partir de 1977, l'Office, doté d'un budget annuel de 24 millions de dollars, assure la police de la langue. Pour l'année 2015-2016, l'OQLF a ainsi enregistré 3 159 plaintes, près de dix par jour ! Une fois sa recevabilité vérifiée, l'Office accompagne le contrevenant pour l'aider à prendre les mesures correctives. En cas de refus, le dossier est transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales qui décide ou non des poursuites à intenter.

Dans l'ordre, les infractions concernent l'affichage commercial (pas en français ou en caractères insuffisamment prédominants), l'absence de documentation commerciale en français (y compris sur le site web), l'absence de facture en français... Mais l'entreprise est également contrevenante si son nom n'est pas en français – ce qui n'empêche pas les marques américaines ou canadiennes-anglaises (Holiday Inn, Best Buy, Second Cup...) d'exister. En octobre 2000, l'enseigne québécoise Café Second cup, filiale de la marque ontarienne Second Cup, a vu trois de ses cafés pris pour cible par des bombes incendiaires... L'auteur de ces attaques, un ancien du Front de libération du Québec (FLQ), une organisation terroriste des années 1960, fut condamné à six mois de prison. Certaines multinationales ont toutefois francisé leurs franchises : Esso rebaptise ses échoppes On the Run en Magasin Express, le fournisseur américain de matériel de bureau Staples s'appelle Bureau en gros.

Aujourd'hui, force est de constater que le combat pour la langue ne fait plus bouger les foules, à la différence des années 1960 et 1970. En 1992, Montréal, pour son 350^e anniversaire, avait adopté comme slogan : « Montréal ville française ». Vingt-cinq ans plus tard, pour le 375^e anniversaire, le slogan a disparu. Reste, pour les plus âgés, le souvenir douloureux des années 1950 et 1960, où lorsqu'on parlait français dans certains magasins de Montréal l'on s'entendait répondre « *Speak white !* » (« Parle blanc ! »). Une injure qui a inspiré à l'écrivain Michèle Lalonde, en 1968, un poème engagé aux accents anticolonialistes et contestataires du même nom. Le texte a vieilli*⁴. Mais beaucoup, dans cette génération-là, n'ont pas pardonné.

Un enjeu du débat partisan

Pourtant, dans la classe politique, la question de la langue reste un tison incandescent qu'il faut tenir à distance ou raviver, selon les tactiques électorales. Ainsi, à l'occasion de la publication des chiffres du dernier recensement, les élus de l'opposition sont montés au créneau. Le PQ y a vu l'effet des réductions budgétaires mises en place dans les programmes de francisation des immigrants par le gouvernement libéral. Aujourd'hui, 40 % des immigrants ne connaissent pas le français à leur arrivée au Québec. La députée Claire Samson, de l'autre parti d'opposition, la Coalition avenir Québec (CAQ, nationaliste, centre droit), presse les autorités de rendre obligatoire la francisation de tous les immigrants, pas seulement des travailleurs et des enfants scolarisés. Mais son parti refuse l'application de la loi 101 aux entreprises de moins de 50 employés... En réponse, le gouvernement libéral québécois a promis que les crédits destinés à la promotion de la langue atteindraient cette année « un montant historique ». Mais lorsque des militants anglophones de Montréal, au Congrès des jeunes libéraux rassemblés à Sherbrooke, en août 2017, tentent de faire adopter une motion timide soutenant un projet-pilote pour 1 000 élèves de retour à la liberté de choix entre l'école française et l'école anglaise, leurs camarades francophones rejettent aussitôt la proposition. Les anglophones mettaient pourtant en avant la « surcapacité des écoles francophones » et la réduction « substantielle » des effectifs des écoles en anglais. Selon l'Office québécois de la langue française, l'école de langue anglaise regroupait un peu moins du sixième de la population scolaire du Québec en 2015, soit six points de pourcentage de moins par rapport à 1971. À l'inverse, 90 % des élèves québécois fréquentent l'école en français (contre 84 % il y a quarante-cinq ans). Mais qu'importe le contexte d'attrition dans lequel survivent les écoles anglophones ! Le gouvernement libéral ne veut à aucun prix « rompre l'équilibre » actuel, au risque de donner des munitions à l'opposition péquiste.

Au niveau du Cégep, le collège d'enseignement général et professionnel, une formation préuniversitaire de deux ou trois ans, c'est le libre choix qui est la règle. Les Cégep anglais en profitent. Les élèves allophones passés par l'école en français ne sont ainsi plus que 68 % à poursuivre dans le Cégep français, selon des chiffres 2010 du ministère de l'Éducation nationale rapportés par le sociologue Simon Langlois dans *Le Québec change*². On peut y voir raisonnablement une

volonté de parfaire un bilinguisme utile à l'épanouissement professionnel. En 2008, d'ailleurs, une étude du Conseil supérieur de la langue française montrait que les jeunes Québécois francophones ne considèrent plus, contrairement aux années passées, que l'utilisation de l'anglais au travail menace leur identité. Mais pour les jusqu'aboutistes de l'impératif français, c'est déjà insupportable. Le mathématicien Charles Castonguay va même jusqu'à parler ainsi d'« un suicide linguistique³ ». La raison d'État doit-elle s'imposer à la volonté des citoyens, en l'occurrence celle des francophones, de mieux apprendre l'anglais ? Le débat va monter en puissance. Il semble acquis cependant qu'une majorité des familles francophones, insatisfaites du faible niveau des cours d'anglais à l'école française, souhaiteraient avoir la liberté d'envoyer ou non ses enfants à l'école primaire ou secondaire en anglais⁴ – ce qui est aujourd'hui interdit par la loi.

Une langue protégée mais abîmée

Curieusement, alors qu'il développe, non sans complaisance, un discours anxiogène sur la place de la langue, le débat public minimise dans le même temps la dégradation constante de la qualité du français parlé et, encore plus, écrit au Québec. La profusion d'anglicismes récents ne constitue que la partie émergée de l'iceberg. Leur acceptation croissante est sidérante lorsqu'on se rappelle le Québec d'il y a vingt ans, qui inventait les très ingénieux « clavardage », « courriel », « service au volant », « hambourgeois », « magasinage »... Aujourd'hui, la tendance inverse s'impose. Certes, les *job*, *joke*, *party*, *gang*, *canceler*, *céduler* (fixer, prévoir, programmer) font depuis longtemps partie du paysage linguistique et, s'ils ne manquent de faire sursauter le Français de France, appartiennent en propre au génie de la langue québécoise. Mais les nouveaux mots qui apparaissent s'installent désormais dans un climat de décomplexion linguistique inédit. Le chef du Parti québécois, Pauline Marois, proposait ainsi, de son côté, en 2008 aux militants de son parti une « conversation nationale » (un américanisme, on devrait parler d'un « débat

national »). Montréal développe un patois qui mêle de plus en plus mots français et anglais. À l'occasion du 150^e anniversaire de la fédération canadienne, Radio-Canada a lancé un concours d'amateurs. Les candidats devaient présenter une chanson en français sur le thème de la distance. Le texte couronné fut le suivant :

20 heures demain à Trois-Pistoles, y'a comme un vide
inside depuis
Icitté tout commence à geler
Sometimes j'me demande si tu penses à moi, between
here and toé, un train, un roadtrip,
Un highway, between moé puis là-bas, j'réussis presque
à m'faire à croire que j'attends pas...
Y'a comme un frette inside depuis last Christmas...

L'OQLF, tout récemment, a semblé prendre acte de l'inéluctabilité de cette évolution, ou peut-être plus simplement de la plus grande tolérance d'une société apaisée, en annonçant une nouvelle politique d'« emprunts linguistiques ». L'Office a ainsi jugé acceptables des termes comme « pâte à dents » (pour dentifrice), « démoniser », « papier sablé » (pour le papier de verre), « bar à salades » (pour buffet à salade), « brassière » (pour soutien-gorge) : autant de noms calqués sur les mots anglais *toothpaste*, *to demonize*, *sand paper*, *salad bar*, *bra* ou *brassiere*, et qui désormais trouvent droit de cité dans le *Grand Dictionnaire terminologique*, la source officielle du bon français *made in Quebec*. Hier organisme prescriptif, l'OQLF accepte désormais de prendre en compte des termes légitimés par l'usage (*baby-boom*, *cocktail*, *leader*), même si le gendarme de la langue ne renonce pas à proposer des alternatives, *via* sa « banque de dépannage linguistique » accessible en ligne ou même à inventer un équivalent en français lorsqu'un nouveau terme anglais apparaît. On pourra se réjouir de ce réalisme et de ce bon sens ou, *a contrario*, comme des puristes offusqués se sont empressés de le faire, dénoncer une abdication. L'administration doit-elle décrire l'usage ou le prescrire ?

Plus grave, et cela frappe, au quotidien, chez les jeunes générations, est la conjonction d'une syntaxe de plus en plus relâchée et d'une orthographe souvent phonétique. Selon une étude de 2016, 53 % des Québécois de 16 à 65 ans seraient des analphabètes

fonctionnels, c'est-à-dire incapables de résumer un texte long et complexe. 19 % seraient des analphabètes quasi complets^{*5} et 34,3 % éprouvent de grandes difficultés de lecture. En juin 2017, le gouvernement québécois a annoncé vouloir remédier à cet échec en lançant un « grand chantier » destiné à remonter la courbe. Il y a urgence : le Québec figure à l'avant-dernier rang des provinces – devançant seulement l'Alberta – pour le taux d'obtention d'un diplôme dans le secondaire qui s'élève à 74 % des inscrits⁵. L'objectif est d'arriver à 85 % d'ici 2030. En attendant, le nombre d'étudiants en premier cycle inscrits à des cours de rattrapage en français ne cesse d'augmenter d'année en année. Quant à l'appauvrissement de la langue, le sujet reste tabou chez les élus. L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française a ainsi été créée, en réaction, en 2008 par des « personnes qui avaient constaté que le combat pour le statut et l'usage de la langue avait fait oublier le volet de sa qualité ». Avec son humour mordant, l'académicien Dany Laferrière, natif d'Haïti et arrivé à Montréal en 1976, a d'ailleurs défini ainsi le Québécois : « C'est un individu prêt à mourir pour une langue qu'il ne cherche pas à bien écrire⁶. » Mais cette dégradation est-elle un phénomène nouveau ? Dans une lettre à sa sœur Victoria, en 1858, le futur journaliste Arthur Buies, envoyé à Dublin puis à Paris pour poursuivre ses études, était déjà sévère :

Nous n'avons pas chez nous de langue maternelle. Nous savons un jargon de langue : sois sûre que nous ne parlons pas du tout français, nous ne parlons pas non plus l'anglais ; ce que nous parlons, c'est un galimatias de deux langues, un galimatias corrompu⁷.

*1. En 1837 et en 1838, des soulèvements ont lieu dans les provinces du Bas-Canada (la Rébellion des Patriotes) et du Haut-Canada en réponse au refus des autorités coloniales britanniques d'accorder les réformes politiques réclamées par les Assemblées législatives, notamment l'établissement d'un gouvernement responsable devant les élus. Ces révoltes sont matées.

*2. Le gouvernement québécois crée le 9 avril 1969 l'université du Québec à Montréal (UQAM) en fusionnant l'École des Beaux-Arts, le collège Sainte-Marie et trois autres collèges.

*3. 89 % en 2015. Source : OQLF.

*4. Extrait : « Haussez vos voix de contremaîtres / Nous sommes un peu durs d'oreille / Nous vivons trop près des machines / Et n'entendons que notre souffle au-dessus des outils. »

*5. De niveau 1 et inférieur à 1, sur une échelle allant jusqu'à 5. L'étude fait partie du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), réalisé par l'OCDE.

DEUXIÈME PARTIE

UN PEUPLE AMÉRICAIN

*You're here, there's nothing I fear
And I know that my heart will go on.*

Céline Dion

CHAPITRE 4

Les joies du capitalisme ou Québec Inc

En ce début d'année 2018, l'économie du Québec connaît un essor insolent. Pour la première fois depuis la récession de 2008, toutes les composantes de la croissance sont au vert. Le PIB du Québec a bondi de 3,1 % en 2017 : c'est la performance la plus forte enregistrée depuis 2000. Tirées par la bonne santé de l'économie américaine, les exportations bondissent. Plus confiantes dans l'avenir et avec un taux d'utilisation de leurs capacités de production historiquement élevé, les entreprises québécoises ont repris leurs investissements à un rythme soutenu. Le taux de chômage a été ramené en 2017 au plus bas niveau historique depuis 1976*¹. En 2017, 90 000 emplois ont été créés. Et, alors que durant le dernier quart de siècle, les salariés québécois voyaient leur revenu mensuel croître à un rythme inférieur à celui des salariés de l'Ontario, un rattrapage est en cours depuis deux ans. Cette amélioration spectaculaire, combinée à la hausse des revenus et à la poursuite de l'endettement privé, alimente la consommation, en hausse elle aussi. La gestion budgétaire rigoureuse de l'actuelle équipe gouvernementale est un autre facteur de retour à la confiance. Le Québec, qui reste plus pauvre que la moyenne canadienne*², est peut-être en phase de rattrapage de son retard.

Une nation d'entrepreneurs ?

La soif d'entreprendre n'a jamais été aussi forte, même si les indicateurs montrent qu'elle est globalement inférieure que dans le

reste du Canada. La proportion de « nouveaux entrepreneurs » (5,2 % de la population) place le Québec en 2014 au deuxième rang mondial derrière l'Australie. Lorsqu'on regarde le pourcentage d'« entrepreneurs nouveaux et établis » toujours par rapport à la population totale, le Québec arrive en quatrième position (20,6 %) derrière le reste du Canada, l'Australie et l'Estonie et devant la Grèce et les États-Unis¹. C'est à l'évidence une affaire de génération montante : le Québec est numéro un de l'entrepreneuriat des 18-24 ans alors que l'activité entrepreneuriale des 55-64 ans est une des plus faibles au monde. Lancé en 2009, l'Indice entrepreneurial québécois version 2017² amplifie cette tendance. Selon ce baromètre, le climat culturel a changé. Fini, la culpabilité léguée par un catholicisme rigoriste qui considérait l'argent comme le passeport pour l'enfer et le désir de meilleure fortune comme un culte rendu au Veau d'or. Aujourd'hui, aimer l'argent n'est plus un péché : 40 % des Québécois de moins de 35 ans pensent que « l'argent fait le bonheur³ ». Pour 81,4 % des Québécois, « il est possible de s'enrichir de façon juste et équitable en étant dans les affaires, à titre de propriétaire-dirigeant » ; pour 79,2 % d'entre eux, « les entrepreneurs sont des créateurs d'emploi et de richesse » ; pour 74,3 %, « l'entrepreneuriat est un choix de carrière désirable ». Depuis quatre ans, au début de l'été, une « Grande journée des petits entrepreneurs » invite des milliers d'enfants québécois à présenter leurs inventions plus ou moins ingénieuses. La société québécoise, qui avait tant valorisé dans les années 1960 et 1970 les hommes politiques et les artistes dans les années 1980 et 1990, a trouvé désormais de nouvelles idoles dans ses patrons iconiques : Alain Bouchard, le fondateur en 1980 de la chaîne de dépanneurs Couche-Tard, 18^e fortune du Canada selon le classement de 2018 du magazine *Forbes*, Guy Laliberté, fondateur du Cirque du Soleil, Christine Germain, des hôtels du même nom, Jean Coutu, à l'origine de la grande chaîne de drugstores et pharmacies, la famille Saputo, issue de l'immigration italienne, la famille la plus riche du Québec grâce à l'industrie laitière et au fromage avec une fortune de 10,4 milliards de dollars selon le classement 2018 de *Forbes*, Larry Rossy, le fondateur de la chaîne Dollarama, Aldo Bensadoun des magasins de chaussures Aldo... Montréal surfe sur le boom de l'économie numérique et se rêve en Silicon Valley du Nord. L'effet d'entraînement joue à plein : aujourd'hui, 21 % des Québécois ont

l'intention de créer leur entreprise, contre 7 % en 2009. Chez les 18-34 ans, le taux d'intention atteint 40,9 %, contre 11,5 % en 2009. Une mutation d'ampleur est à l'œuvre.

Mais ne s'agit-il pas plutôt d'un retour aux sources ? Après tout, les coureurs des bois étaient eux aussi animés par un esprit pionnier. Et l'histoire du Québec est pleine de figures d'entrepreneurs partis de peu, sinon de rien, même si la vie des affaires reste dominée par les élites marchandes et industrielles anglaises jusque dans les années 1960. À la toute fin du XIX^e siècle, des natifs du Saguenay, revenus de Nouvelle-Angleterre avec un peu d'épargne, se lancent dans des aventures industrielles dans cette région dont le peuplement n'avait commencé que cinquante ans plus tôt. Val-Jalbert est bâtie sur le modèle des *milltowns* américaines, Chicoutimi, fondée en 1842, s'enrichit et rêve d'être « un Chicago canadien ». Plus au sud, Alphonse Desjardins crée à Lévis le 6 décembre 1900 la première caisse d'épargne populaire en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada, gère 258 milliards de dollars d'actifs et compte 47 000 salariés. En 1921, l'économiste Édouard Montpetit (1881-1954) appelle, dans *L'Indépendance économique des Canadiens français*, à une prise de conscience des siens : « Un peuple doit s'adapter aux conditions qui l'entourent ; et une minorité meurt qui n'agit pas. [...] Nous n'avons pas de sort à subir, mais une histoire à poursuivre. » Il anticipe l'essor des Canadiens français des années 1960 et le renversement du pouvoir économique qui va échapper alors à la minorité anglophone : pour lui, ils doivent « comme ils l'ont toujours fait, se servir des armes mêmes dont on pourrait les menacer et, dans un combat tout pacifique cette fois, le combat économique, assurer définitivement leur survivance par une suprême victoire ». Au même moment, des précurseurs vont servir de modèles. Après le décès de son jeune fils Yvon qu'il n'a pu conduire à l'hôpital à cause de routes enneigées, Joseph-Armand Bombardier (1907-1964), un mécanicien autodidacte particulièrement ingénieux, crée dans les années 1930 la première autoneige en inventant un système de traction barbotin/chenille et la première motoneige dans les années 1950 – le populaire Ski-Doo. L'entreprise, fondée en 1942 à Valcourt, est aujourd'hui un géant mondial de l'industrie aéronautique et ferroviaire qui emploie 70 000 salariés. Antonio Lemaire fonde en 1964 à Kingsey Falls une

société de recyclage de papier qui va devenir le groupe Cascades, une multinationale de 11 000 salariés aujourd'hui, et dont le chiffre d'affaires dépasse les 4 milliards de dollars.

Le rôle de l'État : encourager un capitalisme local

« Maîtres chez nous » : le slogan qui mobilise une génération de Canadiens français dans les années 1960 va donner naissance à un modèle économique inédit. Le milieu des affaires, largement réservé aux anglophones, s'ouvre et permet la promotion de générations de cadres et d'entrepreneurs. Le slogan de l'Exposition universelle de Montréal en 1967, « Québec sait faire », prend une nouvelle réalité. On part pourtant de loin. Dans le rapport Laurendeau-Dunton de 1968 se trouve une étude des revenus d'emploi de quatorze groupes ethniques : les francophones de souche y figurent au douzième rang, devant les travailleurs d'origine italienne et les Amérindiens. L'entrepreneuriat canadien-français d'avant-guerre était, sauf exception, confiné au traitement des denrées agricoles ou à l'exploitation de la forêt, au transport et à la construction. La grande industrie et l'exploitation des mines étaient l'apanage des compagnies étrangères.

L'État sert d'outil à ce rattrapage économique, en corrigeant le marché, en nationalisant, en créant un système financier destiné à couvrir les besoins de la province. Cette stratégie passe par un mélange de protectionnisme, une collaboration entre politiques, syndicats et patronat, une liaison incestueuse permanente et féconde entre les cadres publics et le secteur privé. Le gouvernement québécois n'aura de cesse de mettre en place les outils fiscaux les plus adaptés à cet apprentissage accéléré de l'économie de marché par un peuple de paysans. Il s'agit de favoriser l'émergence d'un puissant secteur privé et pas de s'y substituer.

Hydro-Québec, un État dans l'État

Le développement d'Hydro-Québec est inséparable de l'émancipation économique des Québécois francophones. Sa naissance est le résultat d'un choix politique. En 1944, puis en 1963, l'État québécois nationalise les compagnies privées qui jusque-là produisaient et distribuaient l'électricité sur le territoire. Dans la foulée, la société publique lance d'énormes programmes de construction de barrages et d'infrastructures et favorise dans ses appels d'offres des sociétés locales comme SNC et Lavalin qui montent en gamme dans le secteur du génie conseil. Dans les années 1960, Hydro-Québec est devenu un État dans l'État : à elle seule, la société représente alors 6 % du PIB et 20 % des investissements de la province. En 2017, son bénéfice net était de 2,84 milliards de dollars pour un chiffre d'affaires de 13,339 milliards et le dividende versé à son unique actionnaire, la province, s'est élevé à 2,1 milliards. Menacé à terme par l'émergence du solaire qui, d'après son PDG, Éric Martel, pourrait faire de nombreux propriétaires de maisons québécoises des producteurs autonomes, Hydro-Québec joue désormais la carte des exportations vers les États-Unis où les prix de son électricité sont très concurrentiels. Le kilowattheure résidentiel à Montréal coûte plus de deux fois moins cher qu'à Toronto et quatre fois moins cher qu'à New York. L'objectif de doubler le chiffre d'affaires d'ici 2030 passera par l'acquisition de ces nouveaux clients. En janvier 2018, le groupe a annoncé avoir conclu le plus important contrat d'exportation de son histoire avec les États de la Nouvelle-Angleterre : à partir de 2020, ce raccordement, s'il se confirme, devrait rapporter 500 millions de dollars supplémentaires par an. L'avenir se joue au Sud.

Une volonté interventionniste

À côté d'Hydro-Québec, diverses sociétés d'État vont participer à cette mobilisation collective. En 1962, la Société générale de financement (SGF) est fondée afin de financer des projets destinés à favoriser la croissance de l'économie québécoise qui n'ont pas reçu l'aval des banques commerciales. En décembre 2010, elle est absorbée par Investissement Québec, qui compte parmi ses missions l'appui aux

initiatives mises en place par le gouvernement. Récemment, la société a ainsi soutenu par ses investissements la « stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026 », le plan d'action en électrification des transports 2015-2020, la « stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 », etc. Comme mandataire, Investissement Québec s'est vu aussi confier l'administration du programme BioMed Propulsion destiné à favoriser la commercialisation des découvertes québécoises dans l'industrie des sciences de la vie. La Caisse de dépôts et placement du Québec est créée, elle, en 1965 afin, à l'origine, de gérer le fonds du Régime de rentes du Québec, un régime de retraite universel tout juste créé et encouragé par une fiscalité douce. Avec les années, viennent s'ajouter de nouveaux déposants : les employés du secteur public, l'industrie de la construction, des fonds d'assurance... La Caisse va investir d'abord dans des obligations, puis en bourse, enfin directement dans des entreprises québécoises qu'elle assure ainsi de son soutien dans leur développement. À partir des années 1980, ce bras financier de l'État se lance à l'assaut des marchés canadiens et mondiaux. En 1996, ses actifs immobiliers (tours de bureaux, centres commerciaux...) en font le premier propriétaire immobilier du Québec et le deuxième du Canada. En 2016, elle joue un rôle décisif, en contribuant à son financement, dans le lancement du chantier du REM, un système léger sur rail de 67 kilomètres qui reliera la rive nord, la rive sud, l'ouest de l'île, l'aéroport international au centre-ville de Montréal. L'institution gère aujourd'hui des actifs d'un montant de plus de 298 milliards de dollars, pour les deux tiers désormais investis à l'étranger³.

Une pédagogie du capitalisme

Le Mouvement coopératif Desjardins joue cette carte de la concertation avant d'évoluer vers un fonctionnement plus classique d'entreprise. Les syndicats ne sont pas oubliés dans ce gigantesque travail d'apprentissage collectif du capitalisme. Ainsi en 1983 est créé le Fonds de solidarité FTQ, désormais le plus important réservoir de capital-risque de la province. Créé à l'initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus importante

centrale syndicale de la province, sous l'impulsion de Louis Laberge, son président, et de Fernand Daoust, son secrétaire général, ce réseau d'investissement en capital-développement constitué par une loi de l'Assemblée nationale est un rapide succès. Les avantages fiscaux pour y placer son épargne sont si populaires que, face à l'avalanche de fonds, le gouvernement décide d'imposer un plafond annuel. Mais les crédits d'impôt ouverts sont maintenus : 645 000 actionnaires en bénéficient.

Enfin, pour finir d'acclimater au marché les Québécois, ou plutôt la grande majorité francophone éloignée de l'ethos du monde des affaires, l'État a suscité la création d'un capitalisme populaire. À l'initiative du ministre Jacques Parizeau, le Régime d'épargne-actions (REA) est créé en 1979 avec deux objectifs : amener la population à posséder des actions d'entreprises, créer donc un capitalisme populaire québécois jusqu'alors inconnu, car réservé, à quelques exceptions près, à la bourgeoisie marchande mise en place au XIX^e siècle, laquelle est principalement anglophone, et fournir un accès au capital-risque à une source de financement. Pour ce faire, une politique fiscale extrêmement incitative est mise en place : à l'origine, on pouvait ainsi déduire de son montant imposable un dollar pour chaque dollar investi. À condition que les sociétés en question aient leur siège social ou leur principal centre d'activité au Québec. L'idée était de stimuler l'entrée en bourse d'entreprises québécoises. Des dizaines de sociétés comme CGI, Cascades, Alimentation couche-tard, Cogeco vont pouvoir lever des fonds en vue de leur développement. Le pourcentage de citoyens québécois détenteurs d'actions passe de 2 à 15 %. Si le REA a aujourd'hui disparu, son retour est régulièrement demandé par les milieux financiers de Montréal.

Un modèle dépassé ?

Québec Inc aura servi à jeter les acteurs de l'économie québécoise dans le grand bain du capitalisme anglo-saxon et dans la mondialisation en leur fournissant une bouée. Ce fantasme d'une « économie compacte tricotée serrée et gérée comme une compagnie privée, d'une manière fortement intégrée, par une élite plurielle⁴ »,

pour reprendre la critique de Gilles Paquet, ce « nationalisme de marché » (l'expression est de Thomas Courchene) ont-ils encore un sens de nos jours ? Comment continuer à justifier un interventionnisme étatique au nom, comme hier, des carences des milieux entrepreneuriaux québécois. En tout cas, le mouvement de concertation entre les différents acteurs devient plus subtil à l'heure de la nouvelle économie. Les synergies entre le secteur privé et les pouvoirs publics s'opèrent de manière plus décentralisée comme on le voit dans le secteur du numérique à Montréal.

Collectivités locales et régions prennent de plus en plus la relève des interventions centralisées de la Province dans le développement de l'économie sociale. Les institutions publiques sont devenues des organismes à taille mondiale et de plus en plus autonomes du levier politique, car soumis à des obligations imposées par la compétition globale.

L'État n'abdique pas pour autant ses velléités interventionnistes. Ainsi, dans le seul secteur aéronautique, l'État québécois a investi, *via* Investissement Québec, 1,3 milliard de dollars en 2015 pour 49,5 % du programme de la CSeries du constructeur Bombardier. Un mois plus tard, la Caisse de dépôt et placement du Québec met 2 milliards dans le redressement de Bombardier Transport. Des conditions étaient posées : le siège social, l'assemblage, la fabrication, les services d'ingénierie et la recherche et développement restaient dans la province pendant au moins vingt ans. Mais lorsqu'en mai 2017 sont révélées les augmentations conséquentes octroyées à l'état-major du groupe (plus 50 %), le gouvernement s'avère impuissant. C'est l'émoi suscité dans l'opinion publique qui convainc finalement les managers de renoncer à une hausse injustifiée au regard des piètres performances de l'action cotée en bourse.

Les limites de l'action publique apparaissent lorsque des entreprises québécoises sont rachetées par des intérêts hors Québec. En 2015, la vente pour 1,5 milliard de dollars selon des sources de presse à des investisseurs chinois et américains du Cirque du Soleil, un fleuron culturel de la créativité québécoise fondé par Guy Laliberté (4 500 salariés dans le monde, dont 1 500 à Montréal), provoque l'émoi de la classe politique qui demande des garanties sur le maintien du siège social dans l'île. Le Premier ministre rappelle à l'occasion que le Cirque est né, en 1984 à Baie-Saint-Paul, grâce à une subvention de

900 000 dollars et que jusqu'en 1992 il touchait des aides publiques. En 2016, la vente des quincailleries Rona et des restaurants Saint-Hubert suscite un nouvel accès de patriotisme économique dans les médias, mais sans suite concrète. Curieusement, la cession, en mars 2018, à des intérêts américains du festival d'humour Juste pour rire, après la démission de son fondateur Gilbert Rozon dans la foulée de plaintes pour agression sexuelle déposées contre lui, se fait dans une relative indifférence. La loi de l'offre et de la demande s'impose. D'autant qu'à ce petit jeu les entreprises québécoises achètent davantage de concurrents à l'étranger qu'elles ne sont achetées. Le prédateur n'est pas celui qu'on croit !

*1. 4,9 % en décembre 2017, 5,6 % en mars 2018 selon Statistique Canada.

*2. PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat en 2016 : 42 346 \$ américains au Canada, 35 213 au Québec. Chiffres du Conference Board du Canada.

*3. Et plutôt bien. En 2017, la Caisse a fait fructifier son actif de 9,3 %. Sur les cinq dernières années, son rendement a été de 10,2 %.

CHAPITRE 5

Québec-États-Unis : une histoire d'amour mouvementée

Le Canada a été fondé en opposition au modèle américain du *melting-pot*. Pour certains juristes, dès ses origines, il embrasse la reconnaissance du droit à la différence des communautés qui le constituent. « La reconnaissance des droits ancestraux des peuples autochtones remonte, en effet, à la Proclamation royale de 1763, soutient le philosophe André Burelle. Celle du caractère distinct de la société québécoise remonte à l'Acte de Québec de 1774¹. » Lors de la Révolution américaine, les colons de Nouvelle-Angleterre restés loyalistes, c'est-à-dire fidèles à la Couronne britannique, refusent la jeune république et démenagent vers le nord, dans les actuels Cantons-de-l'Est. La colonie canadienne ne suit pas le mouvement d'émancipation vis-à-vis de Londres. Les Pères fondateurs du Canada moderne de 1867 partageaient la même volonté de se distancier du voisin du sud, soupçonné d'appétits insatiables. Le Québécois George-Étienne Cartier écrit ainsi : « Il nous faut avoir une Confédération de l'Amérique britannique du Nord ou bien être absorbés par la Confédération américaine. »

L'antimodèle états-unien

Un siècle plus tard, en 1988, c'est pourtant le Québec qui fait pencher la balance en faveur de l'adoption du traité de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique (Aléna), cette intégration accrue de

l'espace nord-américain. Les libéraux souscrivent au projet défendu par le Premier ministre conservateur Mulroney par idéologie, les souverainistes se rallient parce qu'ils y voient un atout supplémentaire pour faire triompher leur cause : un Québec indépendant inséré dans le grand marché nord-américain, c'est une garantie de prospérité capable d'emporter la décision des plus hésitants, de ces sympathisants qui reculent devant l'incertitude économique qu'entraînerait la séparation d'avec le Canada. Pour le Parti québécois, un Québec intégré à l'Aléna est un gage de *statu quo* économique capable de rassurer les marchés. Face à un Canada anglais qui menacerait un Québec sécessionniste de rétorsions économiques, l'Aléna offre une sauvegarde. Écoutons l'économiste Jacques Parizeau qui fut Premier ministre du Québec lors du référendum de 1995 : « L'entrée des États-Unis changeait tout. Les Américains devenaient les garants du fonctionnement du grand marché nord-américain, d'autant plus que très rapidement après la signature de l'entente de libre-échange, les courants commerciaux seraient complètement réorientés. » De fait, au cours des années 1990, les exportations québécoises vers les États-Unis allaient progresser de 8 % contre moins de 1 % vers le reste du Canada. L'avenir économique du Québec se joue de plus en plus aux États-Unis. En 2017, les États-Unis restent de loin le premier marché étranger pour les entreprises québécoises (71,6 % du total). Une relation déséquilibrée : la part des importations américaines ne représente que 35 % du total des importations québécoises. Ce lien vital avec le voisin états-unien explique bien des contradictions. Ainsi, alors qu'une partie de la gauche du Canada anglais manifeste son opposition au projet de libre-échange susceptible, à ses yeux, de mettre en péril le particularisme canadien face à la puissance de la culture américaine, l'opinion québécoise, qui s'estime protégée par la langue française, n'y trouve pas motif à s'inquiéter. Deux décennies plus tard, lorsque le gouvernement fédéral décide de ne pas taxer Netflix, la polémique lancée par les élus québécois qui s'en offusquent ne suscite pas la mobilisation de la population. Le Québec produit plus d'une centaine de longs-métrages par an, notamment grâce à un soutien public important (50,3 % pour les fictions) mais, en 2016, par exemple, les vingt premiers films distribués en nombre de copies étaient tous en provenance des États-Unis². Et au palmarès des recettes, 19 films sur les 20 premiers

venaient du sud de la frontière. Les films américains ont représenté cette année-là 84 % des projections, 87 % de l'assistance et 88 % des recettes des cinémas du Québec. Les blockbusters *made in Hollywood* (*Star Wars. Le réveil de la force*, *Deadpool*, *Rogue One*, *Comme des bêtes*, *Capitaine America. La guerre civile*) ont dépassé, chacun, la barre des 4 millions de dollars. Les films québécois se plaçaient au deuxième rang avec 7 % de l'assistance, grâce à ses trois plus grands succès de l'année : *Les 3 p'tits cochons 2*, *Votez Bougon*, 1 : 54³. Les films français étaient au troisième rang avec 4 % du marché, grâce notamment au *Petit Prince* et à *Neuf Vies de M. Boule-de-Poil* (*Ma vie de chat* en France). C'est à se demander si l'attachement proclamé haut et fort à l'exception culturelle – notamment par une politique publique généreuse d'appui à la création – est autre chose qu'une relique à laquelle on reste attaché par sentimentalisme.

L'auteur des *Plouffe*, ce roman de 1948 sur la classe ouvrière de la basse-ville de Québec, Roger Lemelin, avait mis en garde :

Romains par le cœur, Normands par la tête, [les Québécois] ont tout pour déconcerter les étrangers qui veulent les comprendre. Ils sont à la fois français et américains, ils sont simples et compliqués, ça leur fait plaisir et, l'œil ouvert, ils se laissent emporter dans des cercles vicieux avec un sourire malin.

La vie quotidienne est marquée par l'influence *états-unienne*, comme on dit au Québec par souci de ne pas laisser le monopole du mot « américain » aux voisins du Sud. Le café que l'on vous sert tient plus de la version affadie du Sud que de l'espresso corsé ; la carafe d'eau est toujours servie à table, été comme hiver, remplie de glaçons ; le pourboire quasi obligatoire est en sus dans les restaurants ; les centres commerciaux à la périphérie des villes prennent des proportions monstrueuses ; le transport ferroviaire est négligé ; et les Québécois, surtout anglais, fêtent l'Action de grâce en famille autour de la dinde, de la gelée de canneberges et de la tarte à la citrouille comme les Américains Thanksgiving, même si ce n'est pas à la même date mais un mois plus tôt.

Pourtant, le Québécois aime facilement s'opposer à son voisin des *États* : il a besoin de bien manger, déteste la violence et ne comprend

pas la facilité avec laquelle on peut porter une arme au sud de la frontière, déplore un taux de criminalité bien plus bas, est poli quand son voisin est arrogant et parle fort, a adopté le système métrique et les températures en Celsius quand les Américains continuent à penser en miles et en degrés Fahrenheit, s'est libéré de l'emprise de la religion dans l'espace public alors qu'aux *États*, la Bible régente encore de nombreux choix. Ce système de représentation à peine caricaturé tient-il vraiment la route ? En réalité, le Québécois a davantage en partage avec son voisin de la Nouvelle-Angleterre qu'avec celui du Sud profond, même s'il reste attaché au système de santé publique canadien et à la modicité des frais universitaires québécois – deux grandes options politiques absentes des États-Unis, pour le plus grand malheur des classes moyennes.

Reste une différence essentielle : les Québécois regardent toujours ce qui se passe au sud de la frontière alors que les Américains se fichent comme d'une guigne de ce qui se passe au nord.

Des relations particulières

On l'ignore souvent mais c'est un Québécois, le pharmacien Marcellus Gilmore Edson, qui dépose le premier brevet pour un produit ô combien associé au régime alimentaire américain, le... beurre d'arachide ! Et c'est une Montréalaise, la styliste Louise Poirier, qui dessine en 1961 un autre produit identifié comme une des merveilles du génie *made in America*, le soutien-gorge ampliforme Wonderbra.

Nous sommes profondément nord-américains par notre comportement et notre volonté de confort matériel, admet l'ex-ministre québécoise de la Culture Liza Frulla. Mais aussi, fiers de cette différence ancrée dans l'inconscient collectif et que le Canada anglophone nous envie⁴.

L'ambivalence de la relation avec le puissant voisin du Sud n'est pas nouvelle. Les Canadiens français sont restés fidèles à la Couronne

lors de la guerre d'indépendance américaine malgré les objurgations de Benjamin Franklin venu en mission à Montréal ; un des symboles du nationalisme canadien-français, Louis-Joseph Papineau, penche même au tournant des années 1840 pour un État québécois partie prenante de la fédération américaine. Une idée reprise en 1989, lorsqu'un mouvement éphémère se forme, Parti 51, qui réclame l'annexion du Québec comme 51^e État des États-Unis. Il ne se présente que dans onze circonscriptions où il recueille entre 0,66 et 1,98 % des voix. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, malgré l'opposition de l'Église inquiète de voir ses ouailles lui échapper, une immigration québécoise massive quitte les campagnes en direction de l'autre côté de la frontière. Une partie des populations du Vermont, du Maine, du New Hampshire descend de ce peuplement canadien-français. Dans le grand roman de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, écrit en 1913, le projet caressé par l'héroïne de suivre un de ses soupirants en Nouvelle-Angleterre est dépeint comme un leurre. Les États-Unis, c'est alors l'image du matérialisme, du protestantisme, de la rupture avec la terre... autant de tentations dont les bons catholiques québécois devraient se prémunir. Dès 1906, le sociologue français André Siegfried pose l'alternative qui s'offre au Canada français, resté catholique, monarchiste et devenu traditionaliste, coupé de la France républicaine depuis 1789 : demeurer dans « un isolement un peu archaïque » ou « suivre la rapide évolution du Nouveau Monde »⁵. La conscience d'appartenance aux Amériques, qui se forme au XIX^e siècle, s'accélère chez les élites intellectuelles québécoises avec la Seconde Guerre mondiale, l'effacement de l'influence française et la montée de l'*american way of life*. Nombre de Canadiens français ont milité contre la conscription pendant le conflit, refusant de se porter au secours de l'Europe, ce qui a laissé des traces à Paris^{*1}. L'attraction de la société de consommation de masse fait le reste. Dans son roman *Salut Galarneau !*, écrit en 1967, Jacques Godbout renoue avec ce thème de la tentation venue du Sud : Jacques, le héros, hésite entre devenir le « roi du hot-dog » ou se vouer à l'écriture. L'argent ou l'esprit ? Le matérialisme ou le questionnement spirituel et identitaire ? Qu'est-ce qui doit l'emporter ? « Les Américains sont nos voisins mais ils sont bien plus que cela : ils sont une part de notre être, car ils sont devant nous et en nous la seule forme achevée de la différenciation américaine⁶ », notait déjà l'écrivain Jean Le Moyne. Comment dès lors

se garder de « cette menace d'une ressemblance », du « danger mortel » de « cette menace uniformisante »⁷ ? Plus d'un demi-siècle après, la question reste posée.

En attendant l'improbable « déclin de l'empire » prédit par le cinéaste Denys Arcand, le rêve américain continue à fasciner les Québécois. Pour la classe moyenne, la réussite consiste à avoir un *condo* en Floride, à y passer l'hiver en bermuda ou en maillot couleur fluo et à se livrer au *magasinage* dans d'immenses malls à des prix écrasés. À bord d'avions de compagnies *low cost*, les retraités québécois, tels les *snowbirds*, ces oies qui migrent au même moment, viennent, l'œil rivé sur le cours du dollar US, coloniser des stations balnéaires au nord de Miami comme Fort Lauderdale. Une très officielle Association des snowbirds défend les droits de ces résidents saisonniers qui se retrouvent, une fois l'an, en Floride pour un grand pique-nique collectif au son de la musique québécoise. L'été, les Québécois reviennent aux États-Unis pour peu que le cours de la *piastre*, le dollar canadien, s'y prête, cette fois-ci sur les plages de Nouvelle-Angleterre, à Old Orchard pour les milieux populaires, à Ogunquit et Kennebunkport pour les plus aisés.

Parce qu'elle a réussi au Sud, Céline Dion, « la p'tite fille de Charlemagne » (Lanaudière), la dernière d'une famille pauvre de quatorze enfants, si pauvre que, bébé, elle dormait dans un tiroir de commode, peut ainsi s'installer à Las Vegas et chanter ses plus grands tubes en anglais sans qu'à aucun moment une voix ne s'élève pour s'interroger sur une possible trahison de la langue maternelle. Intouchable ! La chanteuse est une figure de l'identité québécoise : elle est à la fois la butte-témoin d'un Québec rural et pauvre pas si lointain et un horizon d'ambition. En 2017, le magazine *Forbes* évaluait sa fortune à 545 millions de dollars et la plaçait au 43^e rang des femmes les plus riches d'Amérique du Nord : elle aurait gagné 475 millions avec ses spectacles à Las Vegas depuis 2003. Le succès par l'argent efface tout. C'est une leçon éminemment américaine.

*1. Lors du référendum de 1942, proposé par le Premier ministre Mackenzie King, si les Canadiens anglais acceptent massivement à 80 % l'instauration de la conscription outre-mer, 71 % des électeurs québécois la repoussent, notamment sous l'influence du haut clergé et des syndicats. La détestation du régime républicain français et une certaine sympathie pour l'idéologie de Vichy expliquent la mobilisation d'une partie

des élites canadiennes-françaises en faveur de la non-ingérence. Certains milieux intellectuels français issus de la Résistance française en garderont, dans l'après-guerre, un profond ressentiment et, surtout à gauche, de la méfiance pour une société québécoise qui les a déçus. La conscription n'est finalement appliquée par Ottawa que de manière limitée. Toutefois, plus de 900 000 Canadiens, dont 131 618 Québécois, se sont enrôlés volontairement dans l'armée entre 1939 et 1945.

CHAPITRE 6

De la chasse au machisme aux impasses du féminisme

Devant la façade sud de l'Assemblée nationale, sur la Grande Allée, dans la ville de Québec, un monument en bronze rend hommage aux « femmes en politique ». Le sculpteur a représenté trois suffragettes, Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Thérèse Forget-Casgrain, qui se sont battues pour le droit de vote des femmes, finalement accordé en 1940^{*1}, soit cinq ans avant la France, et la première femme élue au parlement de Québec, Marie-Claire Kirkland-Casgrain^{*2}. Décidé en 2010 et inauguré deux ans plus tard par Pauline Marois, la première femme Premier ministre du Québec, ce monument est plus largement un des symboles de l'émancipation féminine dans l'ancienne province catholique.

Pourtant, ce monument ne serait-il pas qu'un cache-sexe ? La première femme députée n'a été élue qu'en 1961. Il a fallu attendre 1976 pour que l'unique députée québécoise siégeant au « Salon bleu » – le surnom donné à la chambre des députés – soit rejointe par quatre de ses consœurs. De même, l'avènement de Pauline Marois au rang de chef de gouvernement ne date que de septembre 2012. Alors que 2007 avait vu l'avènement d'un gouvernement paritaire, le gouvernement investi par les élections de 2014 comptait moins d'une femme ministre sur trois. Après les municipales de 2017, seulement 18,8 % des mairies sont dirigées par des femmes¹. Les conseils municipaux ne comptent que 34,5 % de femmes, même si elles sont davantage représentées dans les grandes villes québécoises. Enfin, on est loin de la parité à l'Assemblée nationale. Sur les 125 députés de l'assemblée québécoise, le maximum de femmes élues a été de 41 lors du scrutin du

4 septembre 2012. Aux élections de 2014, elles n'étaient plus que 34. C'est moins en proportion (27 %) que les 39 % de femmes députées élues à l'Assemblée nationale française en juin 2017. Comment expliquer ce décalage ? Au printemps 2017, un groupe d'ex-parlementaires féminines a proposé une loi pour imposer la parité aux partis politiques. Plus précisément, leur projet stipule que chaque formation devra présenter un minimum de 40 % de candidates aux élections parlementaires. Une « zone paritaire » plutôt qu'un quota réclamé par le Conseil du statut de la femme en 2015 et défendu, par exemple, par Louise Harel, qui fut ministre et « cheffe » de l'opposition officielle à Montréal : « Je crois vraiment que c'est indispensable qu'on passe par là. Il faut des mesures positives, proactives. Quand on est à 40-45 %, ça devient irréversible, mais là, à 30-33 %, il y a comme une sorte de résistance larvée. » La proposition a été reçue avec tiédeur par les partis, à l'exception de Québec solidaire qui applique déjà une parfaite parité. Présidente du Cercle des femmes parlementaires, un groupe transpartisan mis en place en 2010 afin de « favoriser la concertation sur des questions relatives à la condition féminine en vue de promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes et l'implication des femmes dans les processus décisionnels de la société », la députée Maryse Gaudreault s'est pourtant inquiétée d'un système où, sous couvert de parité, on relèguerait les femmes dans des circonscriptions imprenables. Pour elle, l'initiative doit revenir aux partis en la matière. Rien n'est tranché. La politique reste une affaire d'hommes. À la question posée, en décembre 2017, par l'agence *La Presse canadienne* – à quelle échéance, selon elles, l'Assemblée nationale deviendrait égalitaire –, 21 % des parlementaires et des ministres femmes ont répondu « probablement jamais » et 33 % « dans cent ans peut-être ». C'est peut-être, toutefois, faire preuve d'un excès de pessimisme. Deux mois plus tôt, aux élections municipales de l'automne, les Québécois ont élu une « vague rose » sans précédent que les observateurs n'avaient pas vu venir. Montréal, Brossard, Saguenay, Rivière-du-Loup ont élu pour la première fois des « mairesses ».

Des conquêtes

Le programme universel de garderies instauré dans la province à la fin des années 1990 fait figure de symbole de l'importance des femmes dans la prise de décision publique. C'est la preuve que l'existence d'une masse critique de femmes au sein des niveaux élevés du gouvernement produit des résultats dans des domaines qui n'attirent pas particulièrement l'attention des hommes. En effet, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est, selon les sondages, un des principaux sujets de préoccupation des jeunes ménages québécois. Au sein du gouvernement Bouchard, ce sont deux femmes, Pauline Marois, ministre de l'Éducation, puis ministre de la Santé et des Services sociaux en décembre 1998 et Louise Harel, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, qui se battent et convainquent leurs collègues masculins du cabinet de la nécessité de mettre en place des « centres de la petite enfance » afin de favoriser la natalité et l'accès des femmes au marché de l'emploi. Elles trouvent des soutiens, y compris dans les rangs de l'opposition.

Le réseau constitué, dès septembre 1997, à partir de garderies sans but lucratif et d'agences de garde en milieu familial, subventionné par le gouvernement provincial, très vite surnommé « les garderies à 5 dollars » en raison du tarif quotidien uniforme, a rencontré tout de suite un grand succès populaire. De 1997 à 2005, le nombre de places offertes quadruple, passant de 55 000 à 200 000. Selon une étude menée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'université de Sherbrooke, ce système de garderies subventionnées aurait incité près de 70 000 mères à occuper un emploi, contribué fortement à accroître le taux d'activité dans la province et entraîné un recul du nombre d'enfants de 0 à 5 ans vivant « en contexte de pauvreté ». Le Québec a été la première juridiction en Amérique du Nord à mettre sur pied un système universel public de garderies. La popularité de ce programme inspire le gouvernement fédéral de Paul Martin qui souhaite le récupérer et l'étendre au niveau de tout le pays, mais l'hostilité des provinces à une intrusion du fédéral dans leur domaine de compétence et l'opposition des conservateurs font capoter son projet. D'autant que certains de ses ministres québécois y voient un détournement du fédéralisme. À leurs yeux, pas question d'accepter qu'un programme fédéral vienne chambouler le programme québécois pionnier tout en laissant *in fine* son coût supporté par le contribuable québécois ! Dans l'opposition, le libéral Jean Charest envisage, pour

des raisons de coût, de revoir à la baisse, quoique marginalement, le caractère universel des garderies. Le tollé immédiat qu'il provoque le fait reculer aussitôt. De fait, sa victoire et l'arrivée d'un gouvernement libéral ne remettent pas en cause ce réseau, même si le prix est augmenté et la participation des parents modulée selon les revenus. Cette modulation, évoquée dès la campagne électorale de 1998, avait suscité une vive opposition ; elle ne sera adoptée que quelques années plus tard. Dans la foulée des garderies, les libéraux instaurent un programme de congés parentaux généreux.

Loi sur l'égalité salariale, loi sur l'union civile, loi sur la perception automatique des pensions alimentaires, régime d'assurance parentale, politique gouvernementale de condition féminine, réduction du temps de parrainage*3 pour les immigrantes parrainées par leur mari... Nombreuses sont les conquêtes récentes revendiquées par le mouvement féministe. Même si le premier journal féministe, *Le Coin du feu*, est lancé en 1893 par Joséphine Marchand-Dandurand, il faut attendre la Révolution tranquille dans les années 1960 pour voir se lever l'élan émancipateur à l'origine inspiré par le modèle du féminisme américain. Ce sont des anglophones du Canada qui fondent en 1969 le Women's Liberation Movement. L'auteur du best-seller *La Politique du mâle*, l'Américaine Kate Millet, a droit à un traitement de star à son passage à Montréal en 1973. Selon la démographe Nicole Marcil-Gratton, près de 90 % des Québécoises mariées ont recours à une forme ou une autre de contraception à compter de la seconde moitié des années 1960, contre seulement 30 % avant 1946. Le taux de divorce passe de 9 % en 1969 à 45 % en 1987. En quinze ans, le taux d'emploi chez les femmes de 15 à 64 ans a connu un bond extraordinaire, passant de 60 % en 1999 à 70 % en 2014. En 2016, le Québec est au premier rang en matière du nombre d'emplois détenus par des femmes au Canada alors qu'il était en queue du peloton il y a quinze ans : près d'un nouvel emploi sur deux occupé par des femmes au Canada l'a été au Québec*4. Entre 2007 et 2017, enfin, les femmes ont bénéficié d'une augmentation plus forte que les hommes tant pour les emplois avec diplôme universitaire que pour les emplois à temps plein*5. Le taux de femmes entrepreneures a également progressé, de 20 % en 1986 à 39 % en 2017. Mais si les femmes ont trouvé leur place dans les conseils d'administration, il reste des bastions à prendre, par exemple les postes de responsabilité dans les universités !

Quelle émancipation ?

Quand bien même elle est souvent le membre du couple le plus instruit, le XIX^e siècle voit la femme asservie à un rôle de gardienne du foyer et de procréatrice alors qu'elle avait joué un rôle essentiel, notamment dans les secteurs hospitalier et éducatif, à l'époque de la Nouvelle-France. Émancipée de la pression de l'Église, la femme québécoise serait-elle enfin libérée en 2017 ? « Laissez-moi rire », écrit la journaliste Marylise Hamelin, auteur de *Maternité. La face cachée du sexisme*². À en croire cette femme qui dit avoir renoncé à la maternité afin de « réaliser tous ses projets, ses rêves, ses ambitions sans risquer de devoir tout abandonner », le statut de la mère québécoise serait bien sombre. Parce que la société survaloriserait la maternité, les femmes resteraient perdantes en termes de salaires, de promotion, d'accès à l'emploi par rapport aux hommes... Dans les faits, la femme, en s'occupant prioritairement des enfants du couple, ferait le sacrifice de son développement personnel. L'égalité *stricto sensu* ne serait pas pour demain.

Les statistiques du Conseil du statut de la femme semblent aller dans son sens. 70 % des femmes assurent l'essentiel des tâches ménagères. 80 % des pères québécois prennent leur congé de paternité de cinq semaines mais seulement un sur quatre fait valoir – et encore, en partie – son droit au « congé partageable ». Les autres le laissent à la mère. Dans le monde du travail, malgré les avancées, les femmes continuent d'être moins payées que les hommes³ et peinent à percer dans les secteurs traditionnellement occupés par l'autre sexe. « L'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une nouvelle impulsion », reconnaît un rapport gouvernemental, en juin 2017, qui constate, pour le regretter, un plafonnement dans le resserrement des écarts. Les femmes, si l'on regarde le revenu médian, perçoivent un salaire inférieur de 20 % à celui des hommes (34 923 dollars contre 44 388 dollars). Curieusement, le rapport gouvernemental s'inquiète de les voir toujours préférer les secteurs des soins, de la vente, du travail de bureau plutôt que ceux du bâtiment, de l'entretien d'équipement motorisé, de la métallurgie... Afin de casser ces choix, qui seraient causés par « les stéréotypes sexuels », le gouvernement, dans sa *Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Vers 2021*, entend généraliser des cours d'éducation dès la

maternelle ou financer des stages de femmes dans le bâtiment !

Le féminisme menacé par le genre ?

Le féminisme à la québécoise paraît aujourd'hui menacé de se retrouver dans une impasse. Féministe revendiquée d'une génération de battantes, la journaliste et auteure Denise Bombardier s'inquiète ainsi de voir « notre féminisme joyeux » en train de « se liquéfier dans la victimisation » : « à nos petites filles, il faut raconter l'histoire de leurs aïeules qui accouchaient dans les champs et retournaient à la maison, le bébé enveloppé dans leur longue robe, préparer la soupe pour toute la famille ». La femme, victime par nature ? Grossière erreur. « Plus instruites que leurs maris [elles] imposaient leur autorité morale à la maison. Mais il est interdit aujourd'hui de rappeler ce pan de notre histoire⁴. » Si les Français ont découvert, à l'automne 2017, « l'écriture inclusive », celle-ci avait trouvé droit de cité au Québec bien avant. Par souci de bousculer la règle d'orthographe qui veut que le masculin l'emporte, on voit ainsi écrit de plus en plus souvent les deux orthographes côte à côte. Dans ses statuts, la Fédération des femmes du Québec parle, elle, des « individuelles ».

À l'automne 2017, la nomination historique à la tête de la Fédération des femmes du Québec, qui représente quelque 300 organisations féministes de la province, d'une transgenre, Gabrielle Bouchard, née homme, a suscité peu de débats finalement, mis à part quelques interrogations vite balayées. « Si la présidente avait été une femme blanche, de la classe moyenne ou élevée, qui parle français, on n'aurait jamais demandé à cette personne-là si elle serait en mesure de représenter les femmes de classe moyenne, en situation de pauvreté, en situation de handicap, ou les femmes racisées⁵ », a fait valoir Mme Bouchard. Et on est passé à autre chose.

Le féminisme québécois a-t-il encore un sens ? Ou a-t-il achevé son rôle historique en remportant toutes les batailles qu'il a voulu livrer ? À la tête du premier gouvernement canadien paritaire depuis 2015, le Premier ministre Justin Trudeau se déclare bien après tout « féministe ». À l'hiver 2016, la ministre de la Condition féminine Lisa Thériault se déclare plus « égalitariste » que féministe – car l'adjectif

est désormais d'emploi délicat. À l'image de la société, le mouvement s'est, en outre, fracturé sur la question du port du voile par les femmes musulmanes. Le mouvement #moiaussi a mis en lumière au Québec des cas de prédation sexuelle aussi bien de la part d'hommes hétérosexuels qu'homosexuels, et visant autant des femmes que des hommes. Signe des temps, enfin, c'est la « crise de la masculinité » qui commence à percer dans le débat public. Sur fond de remise en cause de la division binaire de l'humanité en genres et de l'éclosion d'une sexualité aux formes multiples, la place du mâle devient un sujet de discussion.

Cela n'est pourtant pas nouveau : depuis plus de trois décennies déjà, l'homme québécois affirme être de plus en plus mal à l'aise dans les codes de séduction à inventer avec des femmes libérées qui prennent l'initiative, parfois très frontalement, et se battent pour imposer leurs avis au sein du couple. Il suffit de se rappeler quelques scènes désopilantes du film de Denys Arcand, *Le Déclin de l'empire américain* (1980), pour s'en convaincre. « Quand je suis de l'autre côté de l'Atlantique, mon premier réflexe est de *me tasser* » raconte drôlement un Québécois de Paris, dont l'instinct de conquête s'épanouit sur les bords de Seine, auprès des « Françaises tout en séduction quand les Québécoises sont d'abord des conquérantes ». Le personnage joué par le comédien Martin Matte dans la série humoristique *Les Beaux Malaises*, diffusée sur la chaîne de télévision Tva, utilise ce ressort comique de la dévirilisation d'un mâle qui, par peur d'être accusé de machisme, subit l'ascendant de sa mère, aux propos très crus sur sa propre vie sexuelle, de sa femme, qui régent le foyer, et de ses enfants, devant lesquels son autorité s'effiloche. Un thème que l'on retrouve dans les publicités québécoises : le seul dont on peut se moquer est le jeune homme blanc hétérosexuel. Une moquerie ciblant une femme, un Noir, un senior serait immédiatement jugée discriminatoire. De leur côté, les indicateurs sociaux témoignant d'un décrochage du côté masculin sont troublants. Près d'un garçon sur cinq (18,8 %) n'achève pas son cycle secondaire, contre 11,9 % des filles. Le taux de suicide chez les hommes est plus de trois fois plus élevé que chez les femmes. 9 détenus sur 10 sont des hommes.

À quand un mouvement d'émancipation des hommes ?

*1. Pourtant, les femmes propriétaires ont joui du droit de vote entre 1791 et 1849 au Bas-Canada (l'actuel Québec) !

*2. Éluë, en 1961, lors d'une élection partielle, dans la circonscription libérale et à majorité anglophone de Jacques-Cartier (île de Montréal) jusqu'alors détenue par son père.

*3. Dans le cadre du regroupement familial, il est possible de déposer une demande de parrainage pour un proche parent (époux, épouse, conjoint, conjoint de fait, enfant à charge, autre membre de la famille) en se portant garant sur le plan financier en vue de subvenir pendant trois à dix ans aux besoins essentiels du parrainé afin de faciliter son intégration.

*4. 47 % selon l'Annuaire québécois des statistiques du travail pour l'année 2016 édité par l'ISQ.

*5. Même source.

TROISIÈME PARTIE

CRISES DE FOI, CRISES D'IDENTITÉ

C'est un spectacle que j'ai monté il y a trente-cinq ans et qu'on a toujours repris ici chaque été. Mais les dernières années, ça ne marchait pas très fort. Le texte est un peu démodé. Il faut moderniser tout ça.

Le père Leclerc,
à propos de la Passion du Christ,
dans *Jésus de Montréal*,
de Denys Arcand

CHAPITRE 7

L'affaîssement du credo indépendantiste

Le 20 mai 1980, les Québécois furent appelés à se prononcer sur la question suivante :

Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples ; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie ; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum ; en conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ?

Pour la première fois, il était demandé aux Québécois de confier un mandat de négociation en vue d'obtenir la souveraineté du Québec, en les assurant qu'une fois les négociations achevées, le résultat serait soumis à une autre consultation référendaire.

Défaites référendaires

Le gouvernement à l'origine de cette initiative est au pouvoir depuis novembre 1976. Dirigé par René Lévesque, un ancien journaliste de radio puis de télévision, il est l'émanation du PQ, une formation fondée en 1968 par Lévesque par la fusion du Mouvement Souveraineté-Association et du Ralliement national (RN, 3,2 % des voix à l'élection de juin 1966). L'époque est au bouillonnement des idées. Des intellectuels ouvrent le débat à coup de livres. En 1961, le biochimiste Marcel Chaput a publié *Pourquoi je suis séparatiste*, l'enseignant Raymond Barbeau, *J'ai choisi l'indépendance*. À gauche, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN, 5,5 % à l'élection de juin 1966) se dissout afin de permettre à ses membres de rejoindre le PQ. Si le RIN milite pour l'émergence d'un État unitaire, où tous les citoyens commenceraient à s'identifier à une même communauté nationale, ancrée dans une mémoire partagée, le RIN croit en un État identifié à un foyer national des Canadiens français qui consentiraient à une autonomie culturelle des anglophones. Cette oscillation entre droit du sol et droit du sang ne va pas cesser d'irriguer le courant indépendantiste. Aux élections de 1976, le PQ remporte 41,4 % et, pour la première fois, la majorité des sièges. Mais en voix il est loin de la barre des 50 %. C'est pourquoi le gouvernement veut proposer une séparation en douceur qui passe par l'association économique. Le combat aux yeux des partisans de la souveraineté se joue sur le terrain de la crédibilité des comptes publics. Union douanière et monétaire, respect des accords internationaux existants (Otan, Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord), passeport commun, les promesses foisonnent : « On ne néglige aucun effort pour persuader les Québécois que la souveraineté et l'association sont essentielles à la prospérité et à l'épanouissement du Québec », témoigne, deux décennies après, l'indépendantiste Jacques Parizeau. Ce dernier aurait souhaité une question plus simple mais Lévesque, soucieux de rallier les indécis, obtient gain de cause pour que la question porte sur le mandat de la négociation et non sur une indépendance franche. Le résultat, le soir du 20 mai, n'en est que plus cuisant. Plus de 85 % des Québécois ont voté ; 59,6 % ont opté pour le non contre 40,44 % pour le oui. On estime que seuls 50 % des francophones ont voté pour le oui.

Les larmes aux yeux, la voix enrouée, chaviré par l'émotion, Lévesque lance : « Mes chers amis, si je vous ai bien compris, vous êtes en train de dire : À la prochaine fois ! » Beau joueur, il reconnaît : « Le peuple québécois vient nettement de lui [au camp fédéraliste] redonner encore une autre chance. » À Ottawa, le Premier ministre Pierre-Elliott Trudeau avait promis, pendant la campagne, une réforme du fédéralisme. En réalité, dans la foulée du résultat de la consultation référendaire, il opère le rapatriement de la Constitution du Canada jusque-là modifiable par le Parlement de Londres. Ce geste symbolique qui parachève la souveraineté canadienne doit, croit-il, apaiser la blessure identitaire du Québec. Or, c'est l'inverse qui se produit. Avec le rapatriement de la Constitution, la Charte canadienne des droits et libertés permet de limiter les effets de la loi 101, ce texte québécois qui prône une extension de la langue française, au nom des droits fondamentaux du citoyen. La Cour suprême statue : « Le Québec ne possède pas un droit de veto conventionnel sur les modifications constitutionnelles qui ont un effet sur le pouvoir législatif de la province. » Si le gouvernement fédéral trouve un accord avec neuf provinces afin de permettre la promulgation de la loi constitutionnelle de 1982, le Québec refuse ce rapatriement de la Constitution. Une position entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec. Pour une large majorité de Québécois, ce jour-là marque la fin du pacte fondateur de 1867. Le Canada n'est plus le résultat de l'alliance à égalité entre deux peuples, les Canadiens français et les Canadiens anglais, dont l'accord serait indispensable pour toute révision constitutionnelle fondamentale, mais désormais une société multiculturelle où priment les droits individuels.

Après la victoire des conservateurs de Brian Mulroney aux élections fédérales de 1984, René Lévesque accepte l'offre de ce dernier de faire rentrer la province dans la Constitution « dans l'honneur et l'enthousiasme » alors même que le PQ en congrès a réaffirmé son souhait de faire accéder le Québec à l'indépendance. Mais une fronde se déclenche à l'automne au sein de son parti : sept ministres démissionnent ainsi que trois députés de l'arrière-ban. La contestation fait tache d'huile. Lévesque annonce le 20 juin 1985 son retrait de la vie politique. Le « beau risque », comme il avait nommé cette recherche d'entente avec les conservateurs d'Ottawa, s'achève. Le Premier ministre Mulroney poursuit toutefois les discussions avec

le nouveau Premier ministre québécois, le libéral Robert Bourassa, élu en décembre 1985, qui aboutissent, en juin 1987, à l'accord du lac Meech. En réponse à ses demandes répétées, le Québec est reconnu comme une « société distincte » ; son gouvernement se voit admettre le droit de protéger ce particularisme. Enfin, si Ottawa prenait de nouvelles initiatives en matière de dépense publique, il est acquis que les provinces pourraient s'en dissocier et recevoir une compensation afin de financer leurs propres programmes. C'est un progrès notable dans l'autonomie des provinces. Las, l'accord tombe faute d'être ratifié dans les trois ans suivants à cause de la province du Manitoba^{*1}. Le 22 août 1992, un nouvel accord est trouvé à Charlottetown, qui reprend notamment le caractère « distinct » du Québec et le droit de veto des provinces sur tout changement regardant les institutions nationales. Il tombe à pic : le gouvernement libéral de Robert Bourassa s'était engagé à tenir un référendum sur la souveraineté. Cette promesse est rendue caduque par l'accord. Mais l'entente de Charlottetown est rejetée par une nette majorité lors du référendum national le 26 octobre 1992. Six provinces (dont le Québec) et un territoire se prononcent contre. L'Ouest du Canada jugeait que le Québec avait bénéficié de trop de concessions ; le Québec, où les souverainistes ont fait campagne contre l'accord, estime ne pas avoir été assez entendu.

Ces échecs suscitent un profond malaise dans la province francophone. Le Parti québécois en profite, gagne les élections de septembre 1994 et, comme il s'y était engagé, convoque les électeurs à un nouveau référendum. Le 30 octobre 1995, les Québécois doivent répondre à la question suivante :

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ?

La rupture proposée est plus directe puisque l'objectif affiché est bien l'accès au statut d'État souverain. Pour ce faire, les souverainistes vont multiplier les études afin de rassurer l'opinion : le dollar canadien sera conservé par le nouvel État, les actifs et dettes seront partagés... Même l'hypothèse d'une explosion d'un Québec

indépendant sous la pression de ses communautés anglophone et amérindienne avancée par Pierre-Elliott Trudeau, auteur de la formule « Si le Canada peut péter, le Québec peut péter aussi », est soumise à l'examen de juristes étrangers pour être finalement déclarée non valable en droit. Le 30 octobre 1995, avec 54 288 voix d'écart sur un peu plus de 5 millions d'électeurs, les Québécois repoussent pourtant l'accès à la souveraineté*2.

Le mouvement indépendantiste glisse alors dans une crise de confiance durable. Un troisième référendum perdant signerait la fin définitive du rêve. À peu près tous les leaders favorables à la séparation d'avec le Canada le concèdent. De fait, le PQ, à son retour aux affaires, en 2012, sous la conduite de Pauline Marois, s'est bien gardé de prendre un engagement. En réalité, c'est l'inverse qui a prévalu. Le PQ fait désormais paradoxalement campagne en promettant de ne pas conduire le pays à un référendum sur la souveraineté « tant que les conditions pour le remporter ne seront pas réunies », selon une formule devenue consacrée mais vide de sens. À quoi sert dès lors la formation souverainiste ? Peut-elle offrir autre chose que, selon la formule ironique de l'essayiste Mathieu Bock-Côté, « une gestion sociale-démocrate avec un fanion québécois » ? Partisan convaincu de l'indépendance, ce sociologue plaide pour une épreuve de force avec le régime canadien et un choc frontal avec la Cour suprême du Canada. Mais la majorité des Québécois le souhaite-t-elle ? Tous les sondages indiquent une volonté de réoxygéner le débat politique sur des bases qui ne soient pas celles de la question de l'indépendance et, au fond, de renouer avec une normalisation de la société politique sur un axe classique droite-gauche. À vingt-cinq ans d'intervalle, l'institut Angus Reid a sondé les Québécois avec les mêmes questions sur leur attachement envers le Canada. En 1991, 36 % d'entre eux se disaient profondément attachés au Canada, 29 % « attachés dans la mesure où on y retrouve un bon niveau de vie », 27 % étaient prêts à se séparer. En 2016, les résultats respectivement sont de 37, 46 et 14 %. Un autre sondage de l'institut Léger, réalisé en mars 2017, donne 36 % des Québécois prêts à voter en faveur de la souveraineté contre 64 % d'opposants. À remarquer, le taux de rejet est le plus fort chez les 45-54 ans (69 %), suivi des 18-24 ans (66 %). Or, pendant longtemps, les chefs séparatistes ont misé sur le soutien automatique des jeunes générations. Tout se passe comme si le rêve de

sécession restait confiné à celui d'une génération, celle des baby-boomers, et si les générations montantes, plus individualistes, n'étaient plus attirées par ce projet collectif qui fit militer leurs parents et qui apparaît désormais, à ses yeux, dépassé. Quoique indépendantiste déclaré, une fois sorti du jeu politique, Jacques Parizeau avait reconnu dès 2009 cette difficulté :

Les Canadiens anglais et ceux des immigrants qui les rejoignent savent quel est leur pays, et le jeune qui colle sur son sac à dos une étiquette à feuille d'érable n'a pas de problème identitaire. Le même qui a collé le fleurdelisé sur son sac n'est pas très sûr de ce qu'il est. Il est clair qu'il veut s'affirmer Québécois. Mais cette affirmation est-elle culturelle, une sorte d'affirmation de ce qui est, ou politique, c'est-à-dire un appui personnel à ce qui sera ? Tout cela est bien difficile à déterminer².

Certes, les intentions de vote n'ont rien de définitif et le contexte dans lequel une campagne référendaire est lancée peut aviver les passions et modifier le résultat. Ces sondages convergents dessinent néanmoins une tendance lourde.

Changement de cycle

Un cycle politique s'achève. Le cadre hérité de la Révolution tranquille a éclaté justement parce que cette « révolution » a réussi : politique linguistique, autonomie provinciale, représentation internationale, maîtrise des leviers économiques, la majorité francophone a repris en main son destin. De fait, depuis les élections de septembre 1994, où il avait rassemblé 44,8 % des suffrages, le PQ n'a cessé à chaque scrutin (à l'exception de décembre 2008 où il connaît un léger sursaut) de perdre des électeurs et de régresser en pourcentage des suffrages exprimés. En avril 2014, il ne pèse plus que 25,4 % des voix. L'émergence de nouveaux partis relègue la question nationale au second plan des urgences. Le politologue Jean-Herman Guay, devant les instances du PQ, l'assurait dès 2003 déjà : ceux qui

se disent encore souverainistes « le sont le plus souvent par défaut, par habitude, parce qu'on ne peut pas renier officiellement ses convictions », lesquelles « subsistent dans une mémoire latente, en sourdine, comme une nostalgie, un désir qu'on est sur le point de ranger dans la boîte aux souvenirs ».

À la différence des années 1970 et 1980, la cause nationale devient un combat parmi d'autres. Fondée en 1994 par des libéraux autonomistes déçus par l'intransigeance du Canada anglais, l'Action démocratique du Québec (ADQ) voit son chef, Mario Dumont, faire campagne en faveur du oui à la souveraineté lors du référendum de 1995. Mais dès le lendemain, il prône un moratoire sur la question nationale et adopte le positionnement d'une formation de droite classique (conservatisme fiscal et sur les sujets de société, libéralisation du système scolaire, réforme d'un État-providence jugé trop dispendieux...). Son ascension dans les années 2000 contrarie le mouvement indépendantiste dont il recycle une partie de la base découragée et penchant à droite. L'ADQ est englobée, en 2011, par une nouvelle formation, la Coalition Avenir Québec (CAQ), créée par l'homme d'affaires François Legault. Prônant un « nationalisme d'ouverture », cette formation, qui compte 20 députés sur 125 à l'Assemblée nationale, se dit favorable à la recherche d'une entente avec le Canada afin de rapatrier dans la province tous les pouvoirs concernant l'immigration, les politiques linguistique et fiscale. Mais l'essentiel de son message est ailleurs : moins d'impôts, une politique familiale plus généreuse, une gestion de l'argent public plus rigoureuse. À gauche aussi, l'offre politique s'est étoffée. Fondé en 2006, Québec solidaire est la quatrième formation politique représentée à l'Assemblée nationale. Favorable à l'indépendance, ce parti présente un programme qui le positionne à l'extrême gauche (nationalisations, altermondialisme, écologisme radical, éducation totalement gratuite...) de l'échiquier québécois. L'ascension de Gabriel Nadeau-Dubois, un des sémillants leaders du mouvement de grève étudiante de 2012, élu député en mai 2017, est un gage de rapprochement.

Cet élargissement de l'offre politique est allé de pair avec un éclatement du camp indépendantiste. De petits partis se créent, telle Option nationale en octobre 2011, qui a fusionné avec le parti de gauche Québec solidaire en 2017, mus par la volonté de donner un

coup d'aiguillon au mouvement séparatiste. Leur message radical brouille davantage la vision de ceux qui réclament toujours une souveraineté-association.

Quelle souveraineté ? Quel nationalisme ?

Par ailleurs, l'idée même de souveraineté perd en cohérence. La souveraineté culturelle défendue par tous les Québécois francophones doit-elle nécessairement se transformer en souveraineté politique dans le cadre d'un État-nation ? La question divise l'opinion. Et l'heure est au doute dans le camp de ceux qui répondent par la positive. Pour reprendre un cliché du discours séparatiste, la « ferveur » d'autrefois s'est étiolée, probablement parce que le projet comportait une part relevant de l'irrationnel, du mystique ou du religieux, de la psychologie collective, désormais dépassée. L'indépendantiste Serge Cantin le reconnaît avec une franchise déroutante lorsqu'il affirme *a contrario* : « Je n'ai jamais pu me satisfaire de "l'argumentaire rationnel", des "raisons" qui militent en faveur de la souveraineté [...] je reste toujours souverainiste et le demeurerai jusqu'à ma mort, même si "les raisons de la colère" en viennent toutes à s'effacer³. »

De la lucidité au cynisme, le pas est vite franchi. Prenez l'auteur Maxime Blanchard. Réfugié à New York, dégoûté par l'acculturation, la surconsommation, le triomphe du spectacle illustré par le foisonnement de talk-shows voyeuristes et la glorification du hockey, il en vient à confondre la mort de l'indépendantisme et celle de son pays : « Ni devenu pays, ni passé à l'anglais, le Québec n'en finit plus de geindre [...]. Ce n'est pas la souveraineté qui est rampante, mais la disparition. C'est couché de tout son long que le Québec aura fait son règne⁴. »

Plus grave encore, la revendication séparatiste s'est retrouvée dans l'impasse au moment où elle a abandonné sa prétention à incarner un nationalisme ethnico-culturel et s'est ralliée – mais est-ce vraiment le cas ? – à un nationalisme civique qui reste à définir. Plus aucun leader du PQ n'oserait aujourd'hui reprendre les propos que les anciens dirigeants tenaient en 1995. « Nous sommes le peuple de race blanche qui a le moins d'enfants. C'est inadmissible ! », tonnait Lucien

Bouchard quelques jours avant le référendum, avant de se rétracter en prétextant s'être mal exprimé. La sortie pour le moins équivoque, même si elle était électoralement exacte, de Jacques Parizeau, le soir du référendum du 30 octobre 1995 – « On a été battus par l'argent et des votes ethniques, essentiellement » – avait été applaudie par les militants. À quoi faisait-il allusion ? À la grande manifestation de Canadiens anglais, soutenue par des fonds du camp fédéraliste, venus trois jours plus tôt clamer leur amour du Québec et supplier ses habitants de ne pas partir ? Aux nouveaux citoyens néo-canadiens dont les procédures d'accès à la citoyenneté auraient été accélérées dans les semaines précédentes par les autorités fédérales ? C'est ce qu'ont dit certains de ses proches afin de minimiser la portée de la déclaration. Pour ses détracteurs, c'était en tout cas l'aveu que le projet d'un Québec indépendant ne s'adressait qu'aux Québécois de souche canadienne-française. Après tout, René Lévesque avait dit la même chose à la fin de la campagne référendaire de 1980 :

C'est le Québec français qui prendra la décision, personne ne la prendra pour nous. Nous ne devons pas permettre qu'une décision majoritaire du Québec français soit renversée par une minorité qui, de bonne foi mais terriblement conditionnée à une solidarité excluant tout débat démocratique, s'apprête à voter contre le besoin fondamental de changement d'une société nationale.

Mais peut-on encore, en 2017, face à des générations élevées dans le respect d'une citoyenneté ouverte à tous sans considération de l'origine, de la race, de la langue, etc., et ouvertes à l'apologie des droits individuels, revendiquer cette origine identitaire ethnico-culturelle ? Le débat reste ouvert, même si le Parti québécois, partisan de l'indépendance, affirme d'ailleurs aujourd'hui vouloir parler à tous. Ce qui n'a pas empêché l'avant-dernier chef du mouvement, Pierre Karl Péladeau, de déclarer dans le cadre de la course à la direction du PQ aux jeunes du parti, à l'université Laval, le 19 mars 2015 : « On n'aura pas vingt-cinq ans devant nous pour le réaliser. Avec la démographie, avec l'immigration, c'est certain qu'on perd un comté chaque année. On souhaiterait pouvoir mieux les contrôler mais ne nous faisons pas d'illusion. » Il présentera ses excuses pour ses propos

après qu'ils ont été dénoncés par ses concurrents.

Que faire avec ces néo-Québécois ? Comment les convaincre ? La question reste toutefois posée. Pas plus que les anglophones, ils ne montrent une appétence pour l'option de l'indépendance. Leur émigration vers le Canada est déjà une aventure et l'adaptation à une société différente requiert suffisamment d'efforts pour qu'ils souhaitent prendre le risque supplémentaire d'une aventure collective, nécessairement porteuse d'incertitudes. Comment rassembler sur un projet de sécession une société québécoise chaque jour plus diversifiée du seul fait de l'immigration ? Par ailleurs, au vu des sondages, l'idée qu'une majorité claire en faveur de l'indépendance ne peut se résumer à « 50 % plus une voix » a progressé au Québec^{*3}. On peut y voir le résultat des intimidations du gouvernement fédéral, notamment avec le vote par le Parlement canadien en 2000 de la Loi sur la clarté, qui exige, en même temps qu'une clarté des termes posés dans une éventuelle nouvelle question référendaire, une « majorité claire » sur une énième consultation conduisant à la séparation. La définition de la « majorité claire » n'est pas précisée et il appartiendra à la Chambre des communes de la vérifier. À l'époque, l'Assemblée nationale du Québec avait immédiatement réagi par le vote d'une loi énonçant qu'une majorité simple de 50 % des voix plus une suffisait à constituer une expression claire du droit du peuple québécois à disposer de lui-même. Deux décennies plus tard, les doutes sur la légitimité d'une séparation fondée sur une hypothétique majorité étroite viennent de l'intérieur de la société québécoise, consciente de ses divisions. Il est loisible d'y voir un signe de maturité démocratique.

*1. L'accord devait être ratifié dans les trois ans par le Parlement fédéral et les assemblées des dix provinces. L'Assemblée nationale du Québec est la première à le ratifier, le 23 juin 1987. Combattu par des représentants des Premières Nations qui ont estimé ne pas avoir été assez consultés, l'accord n'est pas examiné à temps par l'assemblée législative du Manitoba. En juin 1990, le Premier ministre de Terre-Neuve et Labrador, Clyde Wells, nouvellement élu et opposant au texte, pourtant ratifié par son assemblée, refuse une extension du délai de ratification, entraînant ainsi la mort de l'accord.

*2. Le non remporte 50,58 % des suffrages avec une participation de 93,5 % des inscrits – un record au Québec.

*3. Même si sur le plan juridique, elle paraît incontestable, comme la Cour supérieure du Québec l'a statué le 19 avril 2008, son acceptation sociale est plus

hasardeuse. Rappelons que l'Union européenne avait recommandé un seuil minimal de 55 % de oui pour légitimer l'accession à l'indépendance du Monténégro en 2006.

CHAPITRE 8

Les minorités de la minorité

Les « Anglo »

Ils représentaient 13,1 % de la population québécoise en 1971, 10 % au début des années 1990 et ne sont aujourd'hui que 8,9 % (anglais et autre langue, réponses multiples) ou 7,5 % (l'anglais comme réponse unique)¹. En 1844, un Québécois sur quatre était un anglophone. Les Québécois ayant l'anglais comme langue maternelle sont une espèce en voie de diminution, sinon de raréfaction. Curieuse position pour cette minorité québécoise qui appartient à l'immense majorité anglo-saxonne du continent nord-américain. Installée depuis la conquête anglaise au XVIII^e siècle, elle a longtemps conservé les leviers politiques, culturels et économiques de la province. Depuis la Révolution tranquille des années 1960, son histoire est celle d'un déclin. La victoire inédite du Parti québécois (indépendantiste), le 15 novembre 1976, va accélérer le mouvement. Le choc est immense tant les Anglo sont sidérés. Dans l'édition du *The Montreal Gazette* datée du lendemain, le caricaturiste Aislin le résume dans un dessin célèbre en croquant un René Lévesque avec comme légende : « OK, everybody, take a valium ! » Dans les quinze ans qui suivent, on estime que 15 % de la communauté, soit 110 000 personnes, est partie s'établir dans le reste du Canada, principalement en Ontario. De grandes sociétés comme la Banque de Montréal ou Sun Life Insurance Company déménagent leurs organes de direction à Toronto. Ministre du développement économique à l'époque, Bernard Landry ne fait rien pour calmer la peur des décideurs : « On ne regrette pas les départs de

nos maîtres. » Avec ces entreprises partent des milliers d'emplois de cadres et de nombreux anglophones. Au musée McCord de Montréal, une caricature de 1977 résume l'antagonisme de ces années-là. On y voit deux scorpions enfermés dans une bouteille, l'un avec le visage de René Lévesque, l'autre avec celui de Pierre-Elliott Trudeau. Une allusion à une déclaration célèbre du premier sur le Canada et le Québec « enfermés comme deux scorpions ». C'est à ce moment-là que les anglophones du Québec vont se découvrir une identité commune. « On pourrait dire que la communauté anglaise du Québec a été inventée par les francophones, soutient l'ancien député libéral Reed Scowen, issu d'une vieille famille de l'Estrie. Et sous une forme caricaturale². » Celle d'une minorité égoïste, ressassant la nostalgie de son influence passée, toujours un peu arrogante. À l'image de la une du quotidien *The Record*, à la fière devise, « *The voice of the Eastern Townships since 1897*^{*1} », qui, dans son édition du 23 juin 2017, à la veille de la fête du Québec, place en gros titre un « *Happy Birthday Canada* » un peu précoce...

Cette provocation puérile mise à part, qu'en est-il en réalité de cette communauté ? Être un Québécois anglophone aujourd'hui, c'est bien sûr, pour beaucoup, refuser la théorie d'un « Québec, pays français » et vouloir voir ses droits individuels de vivre en anglais reconnus, voire garantis. C'est craindre aussi que l'extension du français ne soit conçue par ceux d'en face que comme une politique de revanche qui ne trouvera son terme qu'avec l'éradication de l'ancienne langue du conquérant. Il faut donc résister avec souplesse – comme jadis les Canadiens français. La présence d'institutions en anglais pérennise cette volonté. La province compte trois universités anglophones, McGill et Concordia à Montréal, Bishop's University à Sherbrooke, pourvues en fonds publics, un réseau scolaire ouvert aux enfants de parents ayant étudié en anglais à l'école au Canada géré par la communauté, des radios et chaînes de télévision, des journaux (*The Montreal Gazette*, *The Record*...), 18 hôpitaux, la possibilité de s'exprimer dans sa langue dans les tribunaux ou à l'Assemblée nationale... Si, à Montréal, on peut vivre en anglais sans problème, l'accès aux services dans les régions est variable, même si 80 municipalités québécoises sont reconnues comme offrant des services en anglais à leurs administrés. Sont-ils, comme le disent certains francophones, la minorité la plus protégée au monde, « la mieux

représentée au monde », comme le soutient l'essayiste Guy Nantel dans son ouvrage *Je me souviens... de rien*³ ? Massivement installés dans la région de Montréal (80 % d'entre eux), en Outaouais (à la périphérie d'Ottawa, la capitale fédérale, 5,9 %) ou en Estrie (5,1 %) où ils sont implantés depuis deux cent cinquante ans, les anglophones intéressent peu la classe politique québécoise. Sauf à l'approche des élections. Ainsi, en janvier 2017, le ministre québécois de la Francophonie, le libéral Jean-Marc Fournier, alertait-il la ministre canadienne du Patrimoine sur les « défis » des communautés anglophones isolées pour lesquelles « la transmission de la langue et de la culture » sont plus « difficiles ». Le cabinet du Premier ministre du Québec compte un conseiller chargé de s'assurer que les préoccupations de cette minorité soient « reflétées de la meilleure façon possible dans les orientations et décisions gouvernementales ». Au congrès des jeunes libéraux, en août 2017, le Premier ministre lui-même, Philippe Couillard, qui a créé un poste de ministre chargé des relations avec les Québécois de langue anglaise, exhorte les Québécois anglophones qui ont quitté la province à « revenir ». Quelques jours plus tôt, RDI avait diffusé un documentaire sur ces émigrés de l'intérieur, empreint de nostalgie, *Québec my country mon pays*, du réalisateur d'origine montréalaise John Walker. Méfiants vis-à-vis du projet nationaliste, les anglophones votent, par tradition, il est vrai, massivement pour le Parti libéral québécois. Ou bien ils s'abstiennent, déçus de ne plus voir leurs intérêts défendus par les grands partis. Dans un article, en mai 2017, publié à l'occasion du sous-financement public supposé du Centre hospitalier universitaire de McGill, le quotidien *The Montreal Gazette* mettait en garde : « la patience des Anglo s'épuise ». Le sentiment que le gouvernement libéral n'ose pas modifier les dispositions mises en place par ses prédécesseurs et défavorables à la communauté est assez général. Ainsi en va-t-il du nouveau découpage électoral décrié parce que censé privilégier les circonscriptions francophones...

Seule certitude, la vitalité démographique de cette communauté reste, en dehors de Montréal, menacée. En 2015, le Commissariat aux langues officielles, l'organisme chargé de veiller au respect des droits des minorités linguistiques, notait dans son rapport annuel :

Jusqu'à un certain point, les difficultés que connaissent les

communautés anglophones du Québec en matière d'immigration sont similaires à celles que doivent surmonter les communautés francophones du reste du pays. En effet, certaines ont de la difficulté à attirer un nombre suffisant d'anglophones pour pallier leur faible taux de natalité et l'exode des jeunes, et pour revitaliser leurs institutions à long terme.

Des territoires comme l'Est ou le Nord du Québec, où les anglophones ne représentent que 5 % de la population, ne parviennent à faire venir que 1 % de l'immigration québécoise anglophone. Par ailleurs, beaucoup de jeunes anglophones, en général plus instruits et souvent bilingues, quittent le Québec pour s'établir ailleurs au Canada. Il est difficile de ne pas y voir le signe d'un malaise latent. « Je dois souvent essuyer une hostilité qui s'exprime à des degrés plus ou moins subtils, même si c'est moins sensible chez les nouvelles générations⁴ », explique James, un solide septuagénaire dont la famille est installée en Estrie depuis des générations, mais dont deux enfants sur quatre vivent hors de la province. C'est comme si l'anglophone restait le bouc émissaire aisé d'un nationalisme québécois impuissant à franchir le saut de l'indépendance. Dans cette région qui a longtemps gardé son appellation anglophone (Eastern townships, Cantons de l'Est) jusqu'à être rebaptisée Estrie, lors de la politique de francisation renforcée des années 1970, par l'introduction d'un néologisme², le premier peuplement européen fut anglophone. Après la création des États-Unis, le gouvernement britannique ouvre ce territoire inhabité aux loyalistes qui ne veulent pas rester dans la jeune république. Viendront ensuite des immigrants écossais et irlandais. L'immigration canadienne-française ne commencera vraiment qu'à compter des années 1850-1860. Il ne faut donc pas être surpris si les villes, ici, se nomment Sherbrooke, Lennoxville, Stanstead, Sutton, Watertown ou même Waterloo...

Enfin, et le reproche est constant, la contribution des Québécois d'expression anglaise et des immigrants anglophones n'est pas toujours perçue à sa juste valeur. Par exemple, le Québec recense 2,2 fois plus d'entrepreneurs anglophones que francophones. En 2013, cinq des dix découvertes scientifiques au Québec sont attribuables à des chercheurs qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les

anglophones du Québec contribuent aussi au rayonnement de la culture de la province. Qui ne connaît pas, à l'étranger, l'écrivain Mordecai Richler ou le compositeur Leonard Cohen, deux figures anglophones de la scène culturelle montréalaise ? Des Premiers ministres canadiens comme John Abbott, Brian Mulroney, sont issus de cette communauté québécoise. Tout se passe encore comme si le Québec officiel peinait à reconnaître cet apport. Des initiatives locales souhaitent, pourtant, valoriser l'immigration non francophone. Dans la ville de Québec, le maire Régis Labeaume a ainsi posé des actes symboliques comme la relance du défilé de la Saint-Patrick, la fête des Irlandais. Un programme comme *Voice of English Speaking*, destiné à assister les nouveaux arrivants anglophones dans un environnement francophone, a aussi été soutenu par la municipalité. L'édile donne lui-même la clef de cette politique : « Les employeurs disent qu'on n'a pas suffisamment de gens bilingues à Québec. » Sylvia Martin-Laforge, la directrice générale de Quebec Community Group Network, le lobby qui veut faire entendre la voix des anglophones, énumérait récemment sur les ondes de CTV news les priorités : « Les emplois ! Beaucoup n'en trouvent pas parce qu'ils ne parlent pas assez bien français ou peut-être parce que leur nom est anglais. Et l'accès aux services publics devrait être facilité pour eux. »

Le constat vaut également à l'échelle de la province. Sur le marché canadien et, plus largement, nord-américain, la pratique des deux langues est un atout. De fait, le bilinguisme connaît une progression : en 2011, 61 % des Québécois anglophones sont bilingues (contre 6 % des anglophones du reste du Canada) ainsi que 38 % des Québécois francophones (contre 87 % des francophones dans le reste du Canada). Au total, en 2016, 44,5 % des Québécois (contre 18 % des Canadiens, Québécois inclus) se déclaraient bilingues. En 1971, ils n'étaient qu'un sur quatre. Un avenir apaisé passe sans doute par la poursuite de cette tendance.

La question indienne

Au recensement de 2016, on dénombrait 182 890 autochtones au Québec, soit 2,3 % de la population. Plus de la moitié d'entre eux sont

des Premières Nations (92 655), 38 % (69 360) sont des Métis, 8 % (13 945), des Inuits. Selon le recensement de 2016, seuls 47 030 Québécois déclarent une langue autochtone comme langue maternelle, soit 0,6 % de la population, essentiellement dans l'ordre le cri, l'inuktitut et le montagnais (innu). Ce sont les oubliés de la prospérité québécoise. Même si officiellement « le Québec pratique déjà depuis plusieurs années une relation de nation à nation avec les peuples autochtones sur son territoire ».

Il n'en fut pas toujours ainsi. Comme on l'a vu, la colonisation française s'est placée sous le signe de la recherche d'alliances avec les nations indiennes du Saint-Laurent. Les uns avaient besoin des autres et réciproquement, contre le péril anglais et la menace iroquoise. Après la fin du régime français, si la Proclamation royale de 1763 à laquelle s'attachent toujours les responsables reconnaît leurs droits ancestraux, ceux-ci vont être niés dès la seconde moitié du XIX^e siècle sous couvert d'assimilation. L'action des tribunaux dans les années 1970 va aboutir à une nouvelle reconnaissance de ces droits. Au Québec, en 1975, l'entente dite de la Baie-James est signée avec les Cris, les Inuits et les Naskapis. Elle détermine le cadre des droits autochtones en même temps qu'elle marque l'abandon de toute revendication territoriale. En 1994, après une longue campagne d'opinion, les Cris provoquent l'abandon du projet de mise en valeur de la Grande Rivière de la Baleine : Hydro-Québec prévoyait de noyer de grandes étendues de territoires sur lesquels ils soutenaient avoir des droits et réclamaient, sous couvert de risques écologiques, des compensations trop importantes. À partir de 1983, le Québec reconnaît comme Premières Nations les Abénakis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-Wendats, les Innus, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis. Les Inuit forment la onzième nation. Pour autant, la crise d'Oka, à l'été 1990, qui provoque des affrontements autour d'un problème de revendication foncière, rappelle brutalement au Québec urbain que les questions foncières restent ouvertes pour certaines communautés indiennes. Autre enjeu non résolu, les demandes d'autonomie gouvernementale. Droits de pêche, exploitation forestière, projets miniers... le développement économique doit composer avec des communautés *via* de longues tractations menées dans la plus grande opacité. Annoncé en 2008 par le Premier ministre Jean Charest, le « Plan Nord », une initiative

destinée à séduire les investisseurs afin de lancer grands travaux et activité minière dans le Grand Nord du Québec, déclenche la mobilisation du grand chef Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, scandalisé de ne pas être consulté. De son côté, le Conseil des Cris, qui a ouvert une « ambassade » à Québec en décembre 2010, parce qu'il voit sa relation avec le Québec comme un rapport « de nation à nation », réclame un accès équitable aux fonds publics du projet et une participation aux projets industriels. Il obtient des ententes directes avec plusieurs compagnies minières. Les Innus, sous la menace de bloquer l'unique route qui relie la Côte-Nord au reste du Québec, tentent, eux, de négocier une entente avec le Québec. Protection des territoires ancestraux, désir de toucher les dividendes de la future mise en valeur du sous-sol, besoin d'emplois locaux et peur du changement, demande rejetée de révision constitutionnelle – les Premières Nations veulent désormais être reconnues comme des « gouvernements » –, voici le tableau contrasté du nord du 49^e parallèle.

Les habitants des Premières Nations vivent pour 55,6 % d'entre eux hors des réserves⁶, comme presque tous les Métis. La plupart des Inuits vivent sur leur territoire traditionnel, dans le Grand Nord, au-delà du 55^e parallèle.

Les autochtones rencontrent aujourd'hui des problèmes sociaux. Sans parler de misère, leur niveau de vie est inférieur à la moyenne de la province : ils sont moins diplômés, sont frappés par un taux de chômage deux fois supérieur à celui des non-autochtones (14,8 % contre 6,8 %), disposent d'un revenu après impôt médian inférieur de 14 % par rapport aux non autochtones. Mais surtout, c'est la disparité à l'intérieur même de leurs communautés en plein boom démographique, par le fait d'une natalité forte, qui est alarmante. Plus d'un tiers de ceux résidant dans les réserves habitent dans des logements nécessitant des réparations majeures. Les réserves sont des terres de compétence fédérale consacrées à l'usage et au bénéfice exclusif des Amérindiens. Un « conseil de bande » en contrôle l'usage. Des services publics fédéraux sont offerts sur place aux résidents. Les Indiens qui vivent dans les réserves sont, en effet, exempts de taxes sur les produits qui y sont achetés ou livrés. Leurs salaires, s'ils découlent d'un emploi localisé sur le territoire de la réserve, échappent aussi à l'impôt. En principe, les lois fédérales et provinciales s'appliquent à

ces zones. Mais dans ces mêmes réserves, les retombées économiques de la contrebande de tabac à prix hors taxes ou leur production manufacturière nourrissent les écarts entre ceux qui se livrent à ce trafic, illicite mais profitable, et les autres.

L'état de santé des Amérindiens est généralement moins bon que dans le reste de la population. Le coût élevé de la vie au Nunavik (48,3 % plus cher que dans la ville de Québec)⁷ débouche sur une sécurité alimentaire faible. Enfin, des taux élevés de suicide, notamment chez les jeunes, traduit une véritable difficulté à trouver sa voie entre tradition et modernité.

Mise sur pied en 2016 par le gouvernement québécois, la Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics (protection de la jeunesse, police...) doit déposer son rapport à la fin de l'année 2018. « Il faudra prêter attention aux recommandations qui émaneront de cet exercice et s'assurer qu'elles soient appliquées », insiste Julias Posca, chercheur à l'Institut de recherche et d'information socioéconomiques (IRIS) et auteur d'une récente note alarmiste sur « les inégalités socioéconomiques touchant les autochtones au Québec ». Un accès insuffisant à l'éducation, un plus fort taux de dysfonctionnements familiaux, une discrimination à l'embauche, la dépendance vis-à-vis des programmes sociaux, le poids des coutumes (avec, par exemple, un refus des mariages mixtes Amérindiens/Blancs dans certaines communautés) sont autant d'explications qui peuvent être avancées pour expliquer cette disparité des conditions.

Dans les faits, pour la grande majorité des Québécois, c'est l'indifférence qui prédomine. La condition des Premières Nations reste mal connue et suscite, en dehors de quelques milieux universitaires, peu d'intérêt. « Je vous conseille de ne pas l'évoquer [la question amérindienne] trop souvent dans les soirées mondaines, écrit l'écrivain Dany Laferrière. Cela jette un froid dans le meilleur des cas. C'est un tabou (les Français disent un sujet qui fâche). Ne jugeons pas trop vite car chaque pays en a un ; une injustice qu'il est devenu impossible de réparer. Alors on la nie⁸. »

*1. « La voix des Cantons de l'Est depuis 1897. »

*2. Le toponyme Estrie – la terre de l'est du Québec – a été créé en 1946 par

Mgr Maurice O'Bready, secrétaire général de la Société historique des Cantons de l'Est. Il a remplacé Cantons-de-l'Est dans la désignation de la région administrative de 1981. La région touristique s'appelle toujours, elle, Cantons-de-l'Est. L'appellation a été jugée plus poétique sans doute...

CHAPITRE 9

Du multiculturalisme à l'interculturalisme : gérer la diversité

Le panorama de l'immigration québécoise change vite. Alors qu'avant 1971, ils formaient 80 % des arrivants, les immigrants d'origine européenne n'ont représenté, entre 2005 et 2014, que 18,6 % du total. Durant cette décennie, les nouveaux Québécois sont arrivés d'Afrique (35 %, avec en tête l'Algérie, 9,4 %, et le Maroc, 8,1 %), d'Amérique (Haïti 7 %, la Colombie 4,7 %...), d'Asie (Chine 5 %...)¹. Depuis 2014, sur les quinze premiers pays d'origine, ne figure désormais plus qu'un seul du Vieux Continent : la France qui envoie bon an mal an un quota de 3 000 à 5 000 immigrants.

La montée d'une immigration non européenne

En 2016, les premiers pays d'origine étaient dans l'ordre la Syrie (10,4 %), la France (8,7 %), la Chine (8,6 %), l'Algérie (5 %), l'Iran (4,9 %), Haïti (4,5 %), les Philippines (3,8 %), le Maroc (3,4 %), le Cameroun (3,3 %), la Côte d'Ivoire (3,2 %)... L'Asie et l'Afrique, à elles deux, comptaient pour 68 % de l'ensemble. Au total, cette année-là, la province a accueilli 53 084 immigrants. Depuis l'an 2000, ils ont été 850 000 – soit 10 % de la population actuelle. Pour donner un ordre de grandeur, c'est comme si la France avait reçu dans la même période plus de 6,5 millions de nouveaux habitants. Le choc

démographique est conséquent. Mais, ici, dans le discours officiel, cette immigration choisie est revendiquée comme une chance pour le Québec qui pratique une politique active et dynamique afin d'attirer des migrants de l'extérieur. Il faut lire le document d'orientation générale du gouvernement Couillard pour prendre la mesure du changement de paradigme par rapport au regard porté, par exemple, en Europe sur cette question :

Par la création d'institutions dynamiques et l'apport à notre vie culturelle, sociale et économique, [l'immigration] a contribué à l'enrichissement de la société québécoise. La diversité ethnoculturelle permet d'accroître les capacités innovantes des entreprises et s'est avérée porteuse de gains en productivité. De façon plus générale, l'immigration représente une source importante de capitaux d'investissement ; elle contribue également au dynamisme entrepreneurial québécois et elle permet de répondre à certains besoins en main-d'œuvre des entreprises².

Au Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, convoqué en décembre 2017, le Premier ministre Philippe Couillard mettait l'accent sur l'importance d'attirer de la main-d'œuvre et donc d'augmenter encore l'immigration dans les prochaines années : 1,3 million d'emplois seront à combler dans la province d'ici 2024. Le faible taux de fécondité québécois contribue à la baisse du chômage mais met en péril, faute de travailleurs en nombre suffisant, la capacité à créer demain des emplois.

L'immigration est choisie et même sélectionnée. Le gouvernement doit déposer un « plan annuel » devant l'Assemblée nationale, précisant le nombre maximum de ressortissants étrangers autorisés à s'établir, sa répartition par catégorie et par bassin géographique. De fait, en 2016, 59,5 % de cette immigration avait été acceptée sur une base économique, 21 % sur celle du regroupement familial, 17,5 % comme réfugiés, 2 % pour d'autres motifs. Seulement 46,7 % d'entre eux « connaissaient » le français³. Ce dernier pourcentage assez bas et en contradiction avec la volonté de conforter la francophonie devrait être corrigé par une politique de francisation des nouveaux arrivants aux résultats toutefois aléatoires. L'objectif pour 2018 est d'avoir la

répartition des immigrants suivante : 41 % d'Asie, 27 % d'Afrique, 18 % d'Europe, 14 % d'Amérique⁴.

Sur l'ensemble de la population québécoise, la proportion issue de l'immigration, c'est-à-dire née dans un pays étranger quoique bien plus faible que dans le reste du Canada, ne cesse d'augmenter. En 2011, ils étaient 974 890 individus, soit 12,6 % du total, contre 20,6 % dans l'ensemble du Canada⁵, soit beaucoup moins que dans le reste de la fédération, même si leur part relative continue à s'accroître : dix ans plus tôt, ces Québécois nés à l'étranger n'étaient que 9,9 % de la population. Parmi eux, les « minorités visibles » – c'est un concept statistique canadien inventé afin de mesurer les discriminations – sont, elles aussi, bien moins nombreuses que dans le reste du Canada, mais elles aussi en progression. Font partie des « minorités visibles » les personnes « autres que les autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche »^{*1}. Toujours en 2011, cette population comptait pour 11 % de l'ensemble de la population^{*2}. Dans l'ordre, au sein de ces « minorités visibles », le recensement distingue les Noirs (28,7 %), les Arabes (19,6 %), les Latino-Américains (13,7 %) ... Au total, 7 immigrants (non nés au Canada) sur 10 déclarent que leur langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais⁶. Un immigrant sur cinq seulement a le français pour langue maternelle (22 %, recensement 2016). Plus hétérogène, la population issue de l'immigration est aussi plus nombreuse. Depuis 2010, le Québec accueille autour de 50 000 nouveaux arrivants chaque année. L'objectif pour les deux prochaines années est de parvenir à un niveau de 55 000 immigrants annuels. Soit deux fois plus qu'il y a trente ans.

Le gouvernement du Québec a mené une enquête en 2016 afin de mesurer le degré d'intégration de ces Néo-Québécois. L'intégration, au Québec, c'est selon la définition frappante par sa neutralité donnée par le Vérificateur général, l'équivalent de la Cour des comptes française, dans son rapport de l'automne 2017, « le processus par lequel une personne immigrante en vient à participer pleinement à sa société d'accueil et à s'épanouir selon son potentiel et ses aspirations ». Le résultat de l'enquête est assez étonnant et franchement encourageant. Les immigrants connaissent ainsi un taux d'emploi (le nombre de personnes occupées) équivalent qui se rapproche de celui des natifs, même si le chômage les frappe plus^{*3}. La

différence de revenus immigrants/natifs n'est que de l'ordre de 10 %. Dans le détail, les disparités sont toutefois plus fortes. Ainsi un immigrant d'origine européenne avait en 2015 un salaire médian de 50 000 \$ contre 30 000 pour un immigrant venu d'Asie⁷. Aussi les économistes préconisent-ils régulièrement des mesures propices à leur meilleure intégration au marché du travail⁸, qui passeraient, par exemple, par une meilleure reconnaissance des diplômes et de l'expérience obtenus à l'étranger. Un cap obligé pour corriger le biais qui aboutit au résultat d'arrivants contraints de prendre un emploi en dessous de leurs niveaux de compétence⁴. Le sociologue Gérard Bouchard a même proposé l'instauration de quotas à l'embauche afin de vaincre notamment des résistances corporatistes et syndicales. La maîtrise de la langue du territoire d'accueil est un autre facteur. Une analyse de Citoyenneté et immigration Canada, parue en 2010, établissait que le taux d'emploi augmentait à mesure que les immigrants amélioraient leur maîtrise de la langue de travail. Un constat confirmé par les employeurs qui, interrogés sur leurs problèmes de recrutement, mettent en avant l'insuffisance linguistique en français et en anglais.

Même si le gouvernement souhaite disperser les nouveaux arrivants dans les régions⁵, à la fois pour répondre aux besoins des recruteurs locaux, qui doivent faire face à un vieillissement de la population et à une pénurie de main-d'œuvre, et pour faciliter l'intégration, les nouvelles vagues ont tendance à rejoindre et grossir leurs communautés. Après l'arrivée dans les années 1950 de Juifs séfarades, au début des années 1990 d'Algériens fuyant la guerre civile et l'islamisme, la troisième vague en provenance du Maghreb depuis les années 2000 tend à s'établir dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, à Montréal. Un quart des 423 000 habitants de Laval, sur l'île Jésus, au nord de Montréal, sont des immigrants. Dans cette commune, devant les communautés haïtienne, également concentrée à Montréal-Nord, et marocaine, la communauté libanaise est la plus importante ; elle compte d'ailleurs 3 conseillers sur les 21 de la municipalité et organise chaque année le Festival libanais. Une grande partie des Chinois qui quittent Hong Kong avant la rétrocession à Beijing, plutôt aisés, se sont fixés dans les années 1980 et 1990 à Brossard, une banlieue confortable, loin du Quartier chinois traditionnel au centre-ville, où

s'étaient établis dès 1860 de pauvres *coolies* venus de Canton pour bâtir le chemin de fer.

Le rôle des structures d'accueil (organismes communautaires, centres sociaux d'aide aux immigrants...) financées par les pouvoirs publics, les « cours de francisation » gratuits*6, l'apprentissage du hockey sur glace, ce sport national qui eut de véritables idoles comme Maurice Richard, tout cela constitue une trame qui aide à l'intégration. Cela suffit-il ? Entre Québécois de souche et Néo-Québécois, la différence la plus sensible porte dans les enquêtes sur l'intensité du « sentiment d'appartenance au Canada » : il est bien plus fort chez les immigrants, à la différence des Québécois de souche qui privilégient « le sentiment d'appartenance au Québec ». Beaucoup des nouveaux immigrants de la première génération préfèrent s'appeler Haïtiens, Libanais, Chinois plutôt que Québécois ; ils réservent ce qualificatif aux habitants installés depuis des générations. Chaque communauté, il est vrai, est encouragée à garder ses traditions. Les Irlandais ont la Saint-Patrick, les Chinois leur Nouvel An, les populations caribéennes la Carifesta, Africains et Haïtiens ont droit, en février, au « mois de l'histoire des Noirs » destiné à valoriser leur rôle historique... Durant l'été 2017, un documentaire diffusé sur RDI, *Les Enfants de la loi 101*, a choqué. On y voyait des élèves issus de l'immigration, élevés à l'école française, tout ignorer d'un auteur emblématique comme Michel Tremblay et éclater d'un rire moqueur au spectacle de gigues québécoises, ces vieilles danses villageoises venues de France et qui font le bonheur des bals populaires à la campagne, le soir de la Saint-Jean-Baptiste, jour de la fête nationale.

Le débat était posé : était-ce la preuve d'un échec de ces nouveaux arrivants incapables de se fondre dans la société d'accueil ou l'illustration qu'un nouveau Québec est en marche, plus coloré de peau et plus divers de traditions extérieures, qui viendront s'ajouter à celles des Québécois de souche française ?

Une société déchristianisée...

Sur la rive nord du Saint-Laurent, face à l'île d'Orléans, le petit village de Sainte-Anne-de-Beaupré abrite un trésor bien encombrant. Il

ne s'agit pas de son imposante basilique, lieu de rassemblement pour pèlerins de moins en moins nombreux venus rendre hommage à la « patronne de la province civile et ecclésiastique » du Québec depuis Pie IX, en 1876. Non, le monument qui déclenche les polémiques est un bâtiment en forme de rotonde, propriété de la famille Blouin depuis des générations, qui renferme un trésor religieux datant des années 1889. Cette fresque de 110 mètres de long et de 14 mètres de haut dépeint les environs de Jérusalem, dominés par le Golgotha à l'époque de la Crucifixion, destinée à l'origine à l'édification des fidèles. Mis en vente par les Blouin qui en réclament cinq millions de dollars, ce cyclorama suscite peu d'intérêt. La congrégation des Rédemptoristes, dont les membres sont vieillissants, qui gère le sanctuaire, ne souhaite pas le reprendre. Le ministère québécois de la Culture a indiqué avoir lancé une étude afin d'en vérifier la valeur patrimoniale. Mais le risque est réel que ce témoin de la dévotion passée des Québécois finisse par pourrir et disparaître comme tant d'églises de la province, rasées ou reconverties en appartements en copropriété, en bibliothèques ou même en discothèques, comme à Hull (Our Lady of the Annunciation) ou à Shawinigan (Christ-Roi). Rares sont les voix qui s'élèvent pour défendre ce patrimoine religieux.

L'Église catholique, depuis les tout débuts de la Nouvelle-France, engagée dans une mission d'évangélisation du continent, a modelé la société par ses valeurs, son encadrement moral, éducatif, où elle était assurée d'un quasi-monopole jusqu'aux années 1960, philanthropique, social et ses choix politiques. Le ministère de l'Éducation ne voit le jour qu'en 1964. Même si Champlain accepte quelques protestants et des pasteurs lors de la fondation de la colonie, ceux-ci rembarqueront assez vite. Être Canadien français, pendant trois siècles, ce sera d'abord être catholique. Seule l'immigration britannique, à partir de la fin du XVIII^e siècle, introduira d'autres confessions chrétiennes (protestants, anglicans) pratiquées dans les villes ou les petits villages anglophones des Cantons de l'Est. La puissance coloniale anglaise va s'appuyer sur cet encadrement catholique qui règne sur les âmes et le quotidien de ses ouailles tout en prêchant la soumission à l'ordre britannique. Entre 1840 et 1920, l'Église ultramontaine, grâce à ce choix de la collaboration, acquiert une puissance impressionnante sur ces terres. Processions, campagnes de moralisation et de tempérance, pèlerinages... C'est « le Tibet du catholicisme », souligne l'écrivain

Paul Claudel. En 1961, la province comptait encore 45 000 religieuses et 46 000 prêtres.

Le contraste n'en est que plus cruel aujourd'hui. L'Église manque désormais de prêtres, ses fidèles ont déserté, le denier du culte ne subvient plus aux besoins de l'institution. À Sherbrooke, par exemple, sur les 589 membres des 21 congrégations, 531 ont plus de 70 ans⁹. Selon un sondage du Centre de recherches sur l'opinion publique (Crop) publié en mars 2014, moins de 60 % des Québécois se disent encore catholiques, contre 83 % en 2001. Et seulement 32 % de ceux-là disent qu'ils le sont parce qu'ils ont la foi. La pratique religieuse s'est effondrée. Moins d'un mariage sur deux est religieux (contre 97,8 % en 1969). En 2016, pour la première fois, les nouveau-nés baptisés étaient en nombre inférieur à celui des non-baptisés^{*7}. C'est une rupture brutale par sa rapidité.

1960 marque un tournant. La victoire des libéraux aux élections, cette année-là, sous le slogan « C'est l'temps qu'ça change ! » entraîne la fin du conservatisme religieux de l'ère Duplessis. Services sociaux, hôpitaux, orphelinats, hospices se laïcisent et passent des mains de l'Église à celles du gouvernement. Les syndicats se déconfessionnalisent. Pour le sociologue Paul Turcotte, le système perd « sa structure de plausibilité¹⁰ » : il n'a plus de raison d'être. Des milliers de prêtres et de religieuses jettent leur soutane ou leur cornette. En quelques années, sous les coups de la libération des mœurs, de l'émancipation de l'individu, de l'avènement d'un État québécois moderne, l'Église catholique voit son magistère sur la société s'effondrer. Son rôle historique qui avait été de préserver l'identité canadienne-française s'achève, et avec lui sa légitimité comme force tutrice du peuple québécois^{*8}. L'État prend la relève. Jusqu'en 2017, la charte de l'université de Montréal prévoyait encore la nomination de membres du Conseil par l'archevêque de la ville...

Partout les signes religieux catholiques s'effacent. En 2011, la ville de Québec abandonne la traditionnelle messe du Nouvel An. L'année d'avant, à peine soixante personnes avaient assisté au service à Notre-Dame, au cours de laquelle le cardinal archevêque Marc Ouellet avait pourtant rappelé :

Dans le préambule de la Constitution canadienne, il est écrit que notre pays est fondé sur la suprématie de Dieu et la

primauté du droit. Je suis heureux qu'à Québec, berceau de notre pays, un geste comme celui d'aujourd'hui exprime à la fois le respect des valeurs de notre peuple et le respect de notre Constitution.

Des polémiques se déclenchent régulièrement sur la place que doit occuper cet héritage catholique. En avril 2015, la Cour suprême du Canada a ainsi ordonné au maire de Saguenay, Jean Tremblay, après une procédure judiciaire de huit années, de « cesser la récitation de la prière dans les salles de délibération du conseil municipal », car cela revenait selon les juges à contrevenir à « l'obligation de neutralité religieuse de l'État ». Le jugement a aussitôt été invoqué par les élus laïques et de gauche qui réclament depuis des années l'enlèvement du crucifix suspendu au-dessus du siège du président de l'Assemblée nationale du Québec. Le gouvernement libéral de Jean Charest s'y est opposé en alléguant la valeur « patrimoniale » d'un objet pourtant installé en 1936 afin de signifier l'alliance entre État et Église. La marque du catholicisme a été si importante sur le Québec qu'il est, de fait, difficile de faire la part du religieux et du culturel. Récemment, en février 2017, la direction du Centre hospitalier universitaire de Québec avait ainsi retiré un crucifix de l'hôpital du Saint-Sacrement au motif que « la présence dans une institution publique d'un symbole religieux, tel qu'un crucifix ou une croix » est susceptible de revêtir « un caractère coercitif [...] lorsque la clientèle de l'institution est vulnérable parce que captive »*9. À la demande du ministère de la Santé qui a invoqué le « respect de l'histoire de l'hôpital », du caractère patrimonial religieux et « la reconnaissance à avoir envers nos mères fondatrices, la communauté des sœurs de la Charité », le crucifix a été rétabli le mois suivant. La direction a ajouté une plaque explicative sur son caractère historique...

... confrontée au retour du religieux

Dans ce monde qui a tourné le dos à la religion, l'irruption de nouvelles fois à la piété exigeante et parfois enclines à confondre les espaces public et privé (l'islam fondamentaliste, le judaïsme

hassidique, le sikhisme...) bouleverse la société. Depuis une décennie, la question des accommodements raisonnables appliqués aux exigences religieuses a été l'objet de polémiques, voire de tensions appelées, sans nul doute, à persister. En janvier 1994, dans un jugement sidérant, la juge en chef de la Cour municipale de Montréal a considéré comme un facteur atténuant le fait qu'un violeur ait sodomisé la victime, en l'occurrence sa belle-fille, mineure et prépubère, afin de préserver, pour des raisons culturelles et religieuses, sa virginité*¹⁰. En décembre 2001, un élève de 12 ans sikh, Gurbaj Singh Multani, décide ainsi, au nom de ses convictions religieuses, de porter un kirpan, le couteau rituel, dans l'école Sainte-Catherine-Labouré. La direction refuse ce port d'arme blanche dans l'enceinte scolaire. La justice autorisera son port à condition qu'il soit placé dans un fourreau de bois placé à l'intérieur d'un sac d'étoffe cousu. En 2000, à la suite de plaintes, la municipalité d'Outremont démantèle le *érouv*, cette clôture, en l'occurrence un fil, qui permet certaines activités normalement interdites lors du sabbat et qui avait été posé à la demande de juifs hassidiques, dix ans plus tôt. La Cour supérieure du Québec lui donne tort. À l'inverse, la municipalité accepte de lever l'interdiction de stationnement sur certaines rues lors des fêtes juives. Les Arméniens obtiennent la même dérogation pour leur messe dominicale tandis que deux paroisses catholiques sont, elles, déboutées. En février 2005, deux ambulanciers sont expulsés d'une cafétéria de l'hôpital général juif de Montréal parce qu'ils mangeaient un repas non préparé sur place : bien que l'hôpital soit non confessionnel et bénéficie de financement public, l'aire de restauration de l'établissement est casher. En février 2007, lors d'un match de football à Laval, l'arbitre demande à une jeune musulmane d'enlever, pour des raisons de sécurité, son hijab. Elle refuse ; il l'expulse. Un scénario similaire se produit lors d'un tournoi de taekwondo deux mois plus tard. En décembre 2011, la municipalité de Mont-Royal retire la crèche de Noël présente devant l'hôtel de ville ainsi que la ménorah, le chandelier juif à sept branches : la communauté musulmane demandait à pouvoir, elle aussi, y installer un symbole religieux. À Montréal, une piscine du quartier Côte-des-Neiges autorise deux heures par semaine la non-mixité. Des écoles juives orthodoxes sont autorisées à ouvrir le dimanche où elles dispenseront les cours du cursus classique alors que la semaine était

réservée aux matières religieuses. La Société de l'assurance automobile du Québec, chargée de faire passer les examens de conduite, accorde aux candidates qui le demandent d'avoir une évaluatrice plutôt qu'un homme. Des écoles consentent à ce que les élèves se réclamant d'un islam rigoriste soient dispensés de l'apprentissage de la pratique d'un instrument de musique. Le refus par les témoins de Jéhovah de la transfusion sanguine, y compris pour les enfants, oblige les médecins à obtenir un mandat judiciaire afin de passer outre. La multiplicité de conflits, souvent réglés par le bon sens, dans les établissements scolaires (refus de peindre un nu, d'assister au cours de natation par peur d'avaler une gorgée d'eau en période de Ramadan...), dans les hôpitaux (cours prénataux non mixtes, lit d'un patient musulman tourné vers La Mecque lors de son agonie, injection à domicile le jour du shabbat...) et dans les administrations conduit à un raidissement d'une large partie de l'opinion qui s'interroge sur ce qu'elle considère comme des ratés de l'intégration. Deux attitudes, par ailleurs contradictoires, se font jour : certains redoutent une perte de l'héritage chrétien dissous dans le flot des concessions consenties à d'autres confessions tandis que d'autres craignent un retour de l'intrusion du fait religieux dans la sphère publique.

C'est dans ce contexte qu'éclate l'affaire du « Code de vie » d'Hérouxville. Un conseiller de ce village de 1 300 habitants de la Mauricie, André Drouin, fait adopter par la municipalité, le 27 janvier 2007, un texte proscrivant la lapidation de la femme adultère, l'excision, le port d'armes à l'école, etc. Il y est aussi énoncé que les habitants aiment manger du bacon pour le petit déjeuner, danser, chanter et boire quelques verres de vin à l'occasion. Coincé entre le Lac-au-Castor et le Lac-à-la-Tortue, le village, avec ses petites maisons en bois, emblématique du Québec profond, ne compte qu'un seul immigrant « visible », comme on dit là-bas, un Haïtien arrivé il y a trente ans et parfaitement intégré. Mais, comme nous l'explique le conseiller Drouin, marqué par un séjour en Arabie saoudite, « nous sommes accueillants certes mais pas disposés à la lâcheté culturelle ». Finalement, le code d'Hérouxville, sous son couvert provocateur, tient plus de la blague potache que d'une révolution xénophobe en marche. Seules cinq municipalités des environs l'adoptent dans la foulée. À Montréal, pourtant, l'écho est énorme. Un vaste débat s'ouvre.

Cette succession de polémiques alarme le gouvernement Charest

qui annonce, le 8 février 2007, la création d'une « Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles » sous l'égide de deux intellectuels de renom, Charles Taylor et Gérard Bouchard. Au terme de cette enquête, la Commission relève « un mouvement de braquage identitaire », une « crispation qui a pris pour cible l'immigrant qui est devenu en quelque sorte un bouc émissaire ». Le diagnostic est inquiétant : « les membres de la majorité ethnoculturelle [d'ascendance française] craignent d'être submergés par des minorités elles-mêmes fragiles et inquiètes ». La conclusion est pourtant apaisante : « Quand on compare la situation au Québec avec celle de plusieurs pays européens, on s'aperçoit que plusieurs craintes qui peuvent être justifiées ailleurs ne le sont pas nécessairement ici. » S'agissant des demandes d'ajustements, « la situation présente est maîtrisée ». Une décennie plus tard, la persistance d'incidents liés aux revendications religieuses, voire des drames comme l'attentat commis contre un lieu de prière musulman à Québec en janvier 2017, atteste que le trouble identitaire reste entier.

Face au malaise de la classe politique québécoise (chez les indépendantistes comme les fédéralistes) vis-à-vis du multiculturalisme, s'est développé dans la province francophone le concept d'interculturalisme, assimilé par ses promoteurs à une autre expression du génie québécois. Il s'agirait de rechercher un mode d'intégration des individus qui ne passe pas par l'abolition des différences mais aboutirait à la formation d'une identité commune. Défini par « une recherche d'équilibre entre, d'un côté, la continuité d'une identité collective intimement liée à l'histoire du Québec de même qu'à son caractère distinct et francophone et, d'un autre côté, l'ouverture à l'enrichissement mutuel et collectif par la reconnaissance de la diversité et par la valorisation du dialogue et du rapprochement interculturels¹¹ », le concept d'interculturalisme est devenu le cadre commun. Mais est-il pertinent ?

L'interculturalisme est-il autre chose qu'une acceptation tacite du multiculturalisme avec un accent particulier mis sur la promotion de la langue française ? Cela reste à prouver, même si la prise en compte nouvelle du patrimoine catholique peut, si elle se confirme, donner l'impression d'un particularisme renforcé. Dans un document publié à l'été 2017, « Ce que nous sommes », le gouvernement libéral de

Philippe Couillard reprend ce concept en tentant une définition : « La nation québécoise est forte d'une grande diversité culturelle qui s'intègre à la trame commune dans le cadre de l'interculturalisme. » Ce modèle développé au Québec « vise à assurer l'équilibre entre, d'une part, l'ouverture à la diversité, et, d'autre part, le maintien du caractère distinct et francophone du Québec ». « Caractère distinct » (mais jamais défini avec plus de précision), français comme langue majoritaire et officielle, tradition juridique civiliste, institutions propres... Cela suffit-il à définir des « valeurs communes » ?

*1. C'est la définition qui figure dans la loi sur l'équité salariale et qui est reprise en ces termes par Statistique Canada.

*2. Contre 19,1 % des Canadiens, selon le recensement de 2011. Le Québec est donc bien plus « blanc » que le reste du Canada. En 2016, les « minorités visibles » formaient 22,3 % de la population canadienne. Selon les projections de Statistique Canada, ce pourcentage pourrait s'élever à 34,4 % en 2036 au Canada.

*3. 8,8 % contre 6,2 % en 2017.

*4. Dans le Grand Montréal, les immigrants ne comptent que pour 14 % des cadres alors qu'ils représentent le double en pourcentage de la population, d'après une étude réalisée en mai 2016 par la Chambre de commerce du *Montréal métropolitain* (« Les immigrants en bonne position pour accéder à des postes stratégiques »).

*5. Le budget 2018 prévoit ainsi des moyens sans précédent pour favoriser le maillage entre employeurs locaux et immigrants dans les régions.

*6. Leur efficacité a été contestée après un rapport en novembre 2017 du Vérificateur général. Entre 2010 et 2013, à peine 30,9 % des 50 000 immigrants ne parlant pas français avaient participé à des cours, avec des résultats désastreux. À l'oral, seulement 9 % obtiennent le « seuil d'autonomie langagière visé » permettant l'accès au marché du travail ; à l'écrit, ils sont entre 3 et 5 %.

*7. En 2016, l'Église catholique a enregistré 33 420 baptêmes pour 86 400 naissances au Québec. En 2004, il y avait 50 100 baptêmes pour 74 070 naissances. Source : Assemblée des évêques du Québec.

*8. Un manifeste, *Refus global*, signé par quinze artistes (parmi lesquels les peintres Jean-Paul Riopelle et Marcelle Ferron) et publié en quatre cents exemplaires le 9 août 1948, avait dénoncé la condition de « ce petit peuple serré de près aux soutanes restées les seules dépositaires de la foi, du savoir, de la vérité et de la richesse nationale ». L'influence de ce texte sur la société québécoise reste un objet de débats pour les historiens.

*9. Selon l'avis de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

*10. L'homme n'est condamné qu'à 23 mois de prison. Son origine algérienne est une circonstance atténuante pour le magistrat qui estime que, en la sodomisant, l'accusé a, « d'une certaine façon », « ménagé » la victime.

QUATRIÈME PARTIE

QUÉBÉCOIS OU CANADIENS ?

Quiconque se lève pour défendre le français au Québec se fait traiter de xénophobe dans le reste du Canada.

Jean-François Lisée, chef du Parti québécois (entretien avec l'auteur)

Je crois qu'il n'y a pas de réelle culture en Ontario.

Diane Lemieux, ministre québécoise de la culture en 2001

Moé ch't'un Canadien québécois, un Français canadien-français. Un Américain du Nord français. Un francophone, euh Québécois canadien. Un Québécois d'expression canadienne-française-française. On est des Canadiens, américains francophones d'Amérique du Nord.

Elvis Gratton, dans *Elvis Gratton*,
de Pierre Falardeau

CHAPITRE 10

Le Québec et le Roc (*Rest of Canada*) : une société distincte dans un pays méconnu

Un dialogue impossible entre deux solitudes ?

À l'occasion du vingtième anniversaire du référendum de 1995, l'institut Crop a fait un sondage afin d'évaluer comment les sentiments d'appartenance, c'est-à-dire les représentations de son identité, s'établissent au Québec. Le résultat était assez paradoxal. À la question : « Diriez-vous que vous êtes avant tout Québécois ou Canadien ? », 58 % répondaient Québécois, 42 % Canadien. Mais 77 % des sondés se disaient « tout à fait d'accord ou plutôt d'accord » avec l'énoncé « Être canadien fait partie de mon identité »*¹ alors même que 72 % étaient « tout à fait d'accord ou plutôt d'accord » avec l'affirmation « Les Québécois et les Canadiens hors Québec ont des valeurs très différentes ». À l'inverse, dans « le reste du Canada » (*Rest of Canada*, souvent désigné comme Roc), selon l'expression consacrée, les sondés se définissent très largement (67 %) comme Canadiens avant de se dire citoyens de leur province (19 %)¹. Qu'en déduire ? D'abord que l'identité nationale québécoise reste une anomalie dans l'ensemble canadien où mûrit un fort patriotisme à l'ombre du drapeau unifolié. Ensuite, que les Québécois apprennent à vivre avec ces allégeances multiples et, à leurs yeux, de moins en moins contradictoires. Selon un sondage de l'institut Léger marketing de 2014, deux Québécois sur trois se disaient « fortement » ou « plutôt en accord » avec l'idée qu'« Il n'est pas nécessaire de choisir entre être un Québécois ou être un Canadien ».

Les Québécois connaissent mal le reste du Canada. Et la réciproque est vraie. Le tourisme entre provinces à l'intérieur du pays reste limité, la faute aux distances et à un marché du transport aérien pas assez compétitif. Le pays reste tourné vers le Sud plutôt que sur l'axe Est-Ouest. Certes, le boom pétrolier des années 2000 et l'essor du littoral pacifique ont bien amorcé un mouvement de découverte de l'Ouest par des jeunes Québécois en mal d'emplois et, inversement, la solide croissance de l'économie québécoise en 2016-2017 voit arriver de nouveaux travailleurs d'autres provinces. Mais la méconnaissance des autres reste frappante. Dans tout le pays, les médias, à l'exception de *The Globe and Mail*, restent captifs d'un marché provincial et ne consacrent qu'une faible couverture à l'actualité des provinces voisines. Radio-Canada, la télévision publique en français, couvre essentiellement ce qui se passe au Québec alors que son équivalent en anglais CBC a une vision plus continentale et peut-être aussi plus internationale. Les auteurs québécois peinent à se faire traduire en anglais et sont mieux connus à Paris qu'à Toronto. Et les auteurs canadiens anglais jouissent d'un phénomène de curiosité plus vif en Europe qu'au Québec. La vitalité, qui n'est pas toujours synonyme de qualité, de la production télévisuelle québécoise est réservée aux téléspectateurs de la province. En 1945, le romancier québécois anglophone Hugh MacLennan publia un roman, *Two Solitudes*, sur les relations conflictuelles entre francophones et anglophones. L'expression a fait florès et est devenue un cliché pour qualifier désormais le couple Québec/Roc. Mais soixante-dix ans après, ces deux pans du Canada continuent à suivre des trajectoires parallèles. Même les deux versions, française et anglaise, de l'hymne national n'évoquent pas le même pays. Le *O Canada* en anglais chante l'immensité du pays quand le *Ô Canada* français, écrit en 1880 par le Québécois catholique ultramontain Adolphe-Basile Routhier (sur une musique de Calixa Lavallée) est un hommage à la mission dictée par la Providence aux Canadiens français d'évangéliser l'Amérique – un vrai texte identitaire anachronique. Cette méconnaissance mutuelle nourrit clichés et fantasmes. Philipp Lenssen, le blogueur du fameux *Blogoscoped*, a mené une enquête à partir des recherches Google pour établir les représentations que se font les Canadiens hors Québec des Québécois. À la requête, *Quebeckers/French Canadians are known for...* il obtient en anglais : joie de vivre, sens de l'humour, grande

tolérance, tradition culinaire, sirop d'érable, poutine, langue différente ; goût de la culture, hockey, bière, cidre, vin, variété de fromages... Mais aussi : corruption, putes, résolution, révolte, faire les choses à leur manière².

Des différences réelles se font jour pourtant. Le Canada anglais a longtemps ressenti de la méfiance, puis de l'incompréhension pour le Québec, cette « *ridden priest province* », cette province hier tenue par les curés, aujourd'hui, à l'heure multiculturaliste, mal à l'aise avec le retour des signes religieux dans l'espace public. Les Québécois, de leur côté, sont souvent déroutés par l'extrême réserve des Canadiens anglais dans l'expression de leurs sentiments profonds ou de leurs émotions dans laquelle ils croient déceler une « hypocrisie ». Au quotidien, les comportements varient. Pour les Québécois, ainsi, l'incidence du régime alimentaire sur la santé est plus forte que pour leurs compatriotes canadiens³. Ils consacrent plus de temps aux repas et à leur préparation, surtout en fin de semaine, boivent plus de vin, sont plus attentifs aux accords mets-vins et sont plus nombreux que les autres Canadiens à faire des conserves. Le repas en famille reste un moment privilégié. En amour, ils sont plus volages : 19 % des Québécois ont déjà trompé leur partenaire contre 15 % de l'ensemble des Canadiens⁴. On traverse plus souvent hors des clous les villes québécoises que celles de l'Ontario et la limite d'alcool autorisée dans le sang pour les conducteurs sur les routes du Québec y est plus élevée : 80 mg par 100 ml de sang, au lieu de 50. Les Québécois sont plus nombreux que la moyenne des Canadiens à consommer de l'alcool mais ils sont moins nombreux à s'adonner aux drogues illicites, à l'exception des amphétamines⁵. Le taux de criminalité, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de crimes et délits constatés par la police par rapport à la population, a, lui, presque chuté de moitié en quinze ans au Québec et est désormais le plus bas des provinces canadiennes : 3 320 pour 100 000 habitants en 2015, contre 5 224 pour 100 000 habitants dans l'ensemble du Canada en 2016⁶. Ce petit jeu des distinctions culturelles est souvent délicat à l'emploi. En juillet 2017, le Premier ministre canadien Justin Trudeau avait, dans un entretien accordé à des médias allemands, loué les Allemands « plus organisés, peut-être que ce dont sont capables les Canadiens » [sic]. « Nous avons assez de sang français et latin en nous pour être moins organisés » avait-il précisé. Face au tollé des séparatistes

québécois, son cabinet avait nuancé en affirmant que « les profondes racines latines » du Canada le rendaient plus « dynamique »...

Dans *Le Code Québec*, un essai qui tente une étude marketing des différences culturelles québécoises, les auteurs ont comparé différents sondages menés en parallèle au Québec et dans le reste du Canada. Une image paradoxale se dessine. Celle de Québécois plus soucieux de leur apparence physique et de l'impression qu'ils peuvent donner mais plus confiants dans leur instinct créatif, plus croyants en moyenne que les Canadiens mais moins pratiquants, plus souvent bilingues tout en étant « de véritables villageois qui s'identifient davantage à leur ville ou village et à leur région qu'à leur province ou à leur pays » – normal, dans une province qui compte 1 112 villes et villages, le plus haut taux par habitant de municipalités au Canada. L'Ontario en compte trois fois moins.

Il faut avoir assisté à une fête de la Saint-Jean dans un village québécois pour saisir cet attachement bon enfant aux traditions rurales dans lesquelles la communauté renoue ses solidarités. Les danses en carré, gigue et bourrées, venues de la campagne française sur des airs de musique folk, joués par des musiciens à la cuillère et des violons et rythmés par un animateur, se terminent autour de la combustion du bûcher traditionnel. La démocratie locale en est renforcée. Chaque conseil municipal mensuel d'un village s'achève par des questions venues d'un auditoire exigeant.

Les Québécois, enfin, seraient plus attachés à la recherche de solutions consensuelles, fidèles à l'expression populaire : *pas de chicane dans la cabane* ! De fait, l'expression publique d'un désaccord est rare, voire subtile. L'euphémisme est roi. À l'élève médiocre, on dit : « Bon travail mais tu dois t'améliorer. » L'ex-Premier ministre Alain Juppé, qui a vécu à Montréal entre août 2005 et juillet 2006, où il enseignait comme professeur invité à l'École nationale d'administration publique, a raconté comment, passé le premier semestre, il lui avait fallu rectifier sa notation initiale « à l'européenne, plutôt stricte car au Québec les élèves sont tous notés A ou B⁺ ». Si votre relation d'affaires vous dit : « c'est intéressant, mais je ne suis pas sûr », c'est que votre projet n'a aucune chance. Dans les salles d'attente des espaces publics foisonnent des affiches indiquant qu'« aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée ». À l'Assemblée nationale du Québec, le règlement recense ainsi toute une liste de mots et d'expressions dont

l'emploi est interdit. Plus de 300 au total parmi lesquels les très imagés : *bande d'eunuques*, *criss* (un juron venu de « Christ »), *chien de poche* (une personne trop envahissante), *couillonner les citoyens*, *gorlot* (fou ou soûl), *mériter un coup de pied au cul*, *tête de slinky* (du nom d'un jouet à ressort), *ti-coune* (naïf ou médiocre selon le contexte), *bébite* (bestiole, par extension individu atypique), *vire-capot* (tourne-casaque), *bonhomme sept-heures* (le grand méchant ogre version locale), *tapis de porte*, *sépulcre blanchi*...

Pourtant, les auteurs du *Code Québec*, appuyés par les travaux de la société de sondage Léger, aboutissent à la conclusion que « 71 % des perceptions, des attitudes et des comportements des francophones du Québec sont similaires à ceux des anglophones du reste du Canada ». Et pas seulement parce que les Canadiens se sont à leur tour approprié comme plat national la poutine québécoise, ce fleuron peu ragoûtant de la cuisine de la Belle Province qui combine frites, cheddar en grains et sauce brune dans une tradition très... anglaise ! Attachement à un système de santé socialisé, accent sur le dialogue, culture du compromis... les identités québécoise et canadienne sont bien plus mélangées et agissent davantage en interaction que ce que croient les uns et les autres. L'écrivain ontarien B. W. Powe l'a résumé avec lyrisme :

Le Québec et le Canada dépendent l'un de l'autre. Car si le Québec produit l'éclair de défi, le courant de passion, le Canada fournit le champ, le contexte à sa passion. L'un sans l'autre affaiblirait l'ensemble, laissant en pièces le projet latent [...] un nouveau type de pays-collage, constitué de songes, chanté par les autochtones, de nos polémiques farouches⁸.

Mais après cette déclaration d'amour, on attend toujours l'écrivain québécois prêt à lui donner la réplique.

Chicanes

Au Québec, les chamailleries entre le pouvoir fédéral et les provinces au sujet du pouvoir et de l'argent constituent le bruit de fond de la vie politique quotidienne, relève la journaliste Chantal Hébert⁹. Un bruit que beaucoup de Québécois ont fini par ne plus vraiment entendre. Mais lorsque la conversation passe au côté plus symbolique de la politique, le Québec ouvre grand ses oreilles.

Si les Québécois n'entendent pas ce « bruit de fond », ils sont au moins conscients, même s'ils l'oublent souvent, qu'ils sont les grands bénéficiaires de la fédération. Le système de péréquation entre les provinces, en vigueur depuis 1957, permet ainsi au Québec de toucher 11,7 milliards de dollars pour l'année budgétaire 2018-2019 sur 18,9 milliards reversés. C'est plus que ce que les cinq autres provinces bénéficiaires reçoivent au total. Cela fait des années que cela dure. Par habitant, c'est un cadeau de 1 397,66 dollars par habitant¹⁰. Pour la même année, la province francophone recevra des transferts de l'État fédéral de 11,9 milliards (soit 8,7 pour la santé, 3,2 pour les programmes sociaux). Pas étonnant que cette prodigalité agace d'autres provinces, notamment celles riches en hydrocarbures, mises à contribution, dont les responsables politiques ont le sentiment amer de financer avec les revenus de leurs contribuables un État providence québécois par ailleurs même pas reconnaissant. Comment les autres Canadiens ne sourcilleraient-ils pas devant ces Québécois qui ont refusé de signer le rapatriement de la Constitution en 1982 mais qui s'accordent fort bien à bénéficier de l'engagement qui figure dans le texte suprême d'opérer chaque année des transferts afin d'atténuer les inégalités provinciales ? L'Alberta, par exemple, aurait versé dans la dernière décennie au total 28 milliards de dollars¹¹. Lorsqu'il était candidat à la « chefferie » du Parti conservateur canadien, le député québécois Maxime Bernier avait reconnu et établi les effets pervers de l'actuelle formule de péréquation, « injuste et inefficace ». Celle-ci avantage le Québec, par exemple en ne prenant pas en compte la valeur marchande de l'électricité produite au Québec mais le taux subventionné auquel elle est vendue localement.

Le versement de cette manne pèse évidemment dans les rapports politiques au sein de la fédération dont les provinces se réunissent régulièrement, au sein du Conseil de la fédération, créé en 2003 afin

de tenter de coordonner leurs positions face au pouvoir fédéral ou entre elles. Pas facile de jouer le conseiller quand on est le récipiendaire ! L'économie québécoise est, elle aussi, tributaire du marché canadien : elle vend dans le Roc un peu plus qu'aux États-Unis, son principal marché étranger. Elle vend davantage au petit Nouveau-Brunswick qu'à la France. Son solde commercial avec le reste du Canada dégage année après année un confortable excédent¹². Même entravé par de surprenantes barrières intérieures commerciales et réglementaires, le réseau économique canadien est de plus en plus interdépendant. La filière automobile de l'Ontario compte de nombreux sous-traitants au Québec ; l'industrie aérospatiale québécoise dépend également d'entreprises localisées dans les autres provinces.

French Power

Quelques mois avant son départ de la scène politique, en mars 1984, Pierre-Elliott Trudeau avait rassuré ses amis libéraux québécois : « Le *French power* va toujours exister. Le Canada ne peut pas exister sans l'appui de cette province. » Le Premier ministre parlait d'expérience. Il avait fait partie avec Gérard Pelletier et Jean Marchand de ces Québécois montés à Ottawa, la capitale fédérale, à l'invitation de Lester B. Pearson. Sous Trudeau, les Québécois avaient fait leur nid dans le sérail politique national canadien. « Aux étudiants nationalistes québécois, il disait : le Canada vous appartient ! Prenez-le ! Nous, les francophones, sommes plus doués pour faire de la politique¹³ », témoigne une de ces étudiantes des années 1960. Après lui, dans les deux décennies qui suivent, d'autres Québécois occuperont le poste de chef de gouvernement : le conservateur Brian Mulroney, né à Baie-Comeau, élu de Manicouagan puis de Charlevoix, Premier ministre de 1984 à 1993 ; le libéral Jean Chrétien, né à Shawinigan, Premier ministre de 1993 à 2003 ; le libéral Paul Martin, né en Ontario mais élu de LaSalle, Premier ministre entre 2003 et 2006 ; le libéral Justin Trudeau, Premier ministre depuis 2015, né à Ottawa mais élu de la circonscription de Papineau à Montréal... Aujourd'hui, le Québec détient 78 sièges sur 338 à la Chambre. La

capacité de ces députés à s'unir au-delà des divergences partisans leur donne un levier d'action non négligeable.

À l'époque du cabinet conservateur Mulroney, les élus québécois à l'intérieur de la formation vont ainsi peser sur les orientations politiques du parti. Face à la droite ontarienne et des provinces de l'Ouest, les députés québécois bloquent toutes les tentatives de revenir sur l'abolition de la peine de mort, de mettre en place des limitations au droit à l'avortement, de s'attaquer aux programmes sociaux. Le dossier de l'environnement, sur lequel le gouvernement affiche une réelle ouverture, est confisqué par les Québécois : sur les cinq ministres qui se succèdent à la tête de ce portefeuille, quatre viennent de la Belle Province. L'appui du Québec – toutes tendances politiques confondues – sera aussi utile pour l'adoption de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

Le 22 novembre 2006, lorsque Stephen Harper, partisan d'un « fédéralisme d'ouverture », propose à la Chambre le vote d'une motion reconnaissant que « les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni », tous les élus québécois votent en sa faveur, même les indépendantistes du Bloc québécois.

L'adoption de cette motion cinq jours plus tard, par 265 votes contre 16, malgré son flou et une ambiguïté certaine², panse les blessures des fédéralistes de la province qui s'étaient sentis humiliés, dans la décennie précédente, par le refus du reste du Canada de considérer le Québec comme « une société distincte ». Pour eux, l'identité collective particulière du Québec est enfin reconnue. Dans son propre camp, Stephen Harper a pris un risque : un Canadien sur deux ne reconnaît pas, selon les sondages, cette notion de nation québécoise. Un ministre de son cabinet démissionne. Des élus du Canada anglais s'inquiètent de ce qu'ils considèrent comme le premier pas vers la décomposition de la fédération. Alors ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, le libéral Benoît Pelletier, partisan d'une large autonomie, lui, se félicite : « En acceptant les différences sociologiques et politiques du Québec plutôt qu'en les niant, et en recherchant des solutions qui passent par plus de souplesse dans notre système politique, nous pouvons éviter des conflits inutiles et contre-productifs. »

Des Québécois à Ottawa

Jusqu'en 1952, le gouverneur général, nommé par le souverain du Canada sur recommandation du Premier ministre, était natif du Royaume-Uni et membre de l'aristocratie britannique. Ce représentant du monarque et de la Couronne, chef symbolique de l'exécutif, a des pouvoirs de fait limités même s'il lit le Discours du trône à l'ouverture du Parlement, accorde la sanction royale aux projets de loi, convoque, proroge et dissout le Parlement. L'essentiel du pouvoir réel appartient au Premier ministre tant qu'il a la confiance du Parlement. Depuis 1952, la tradition veut qu'en alternance, ce soit un francophone, puis un anglophone qui soit nommé gouverneur général. De fait, sur les douze gouverneurs qui se sont succédé depuis cette date, sept venaient du Québec : le juge Thibault Rinfret, le diplomate Georges Vanier, le juriste Robert Taschereau, le diplomate Jules Léger, la journaliste puis députée Jeanne Sauvé, la journaliste Michaëlle Jean, l'astronaute Julie Payette depuis octobre 2017. Le mari de Michaëlle Jean, le cinéaste immigré de France Jean-Daniel Lafond, a résumé l'état d'esprit de ces Québécois « passés au fédéral » :

La force du mot Canada est plus grande que celle du mot Québec. Dès mon arrivée, j'ai cru profondément que le vrai combat était non pas celui du séparatisme – une aberration géopolitique – mais celui mené pour la culture, pour que ce pays ou ce bout de pays, cette province, cette réalité culturelle soit respectée [...]. Je me bats pour un Canada qui m'appartient comme francophone dans son ensemble. Il serait bon d'avoir un patriotisme canadien-français et de reconnaître qu'il y a une citoyenneté canadienne-française¹⁴.

Ce maintien de l'influence francophone ne suffit pas à dissiper un climat quasi permanent de suspicion. Ainsi, à l'automne 2017, quelques mois avant la désignation d'un nouveau juge en chef à la Cour suprême du Canada, le barreau de Montréal prend-il le soin, après une décision unanime, d'écrire au Premier ministre pour lui rappeler que, selon la tradition, ce poste doit être confié en alternance à des juges ayant une formation en droit civil – pratiqué au Québec –

et ceux qui ont été formés en Common Law (appliquée dans le Canada anglais) et à des juges francophones et anglophones. Une règle non écrite respectée depuis la fin de la Seconde Guerre, à une exception, en 1984. De fait, en décembre 2017, le Québécois Richard Wagner est devenu le nouveau juge en chef. Sur les neuf magistrats, trois juges québécois siègent à la Cour suprême.

Bouc émissaire

Souvent, s'attaquer au reste du Canada permet d'esquiver ou de masquer les défis à l'intérieur de la province. Pendant des mois, élus et ONG se sont ainsi opposés à un projet de pipeline Est supposé traverser le Canada d'ouest en est. Le chantier, finalement abandonné pour raisons économiques, a suscité beaucoup plus de passions que l'ouverture à l'exploration pétrolière en 2014 de cette merveille écologique qu'est l'île d'Anticosti – projet finalement abandonné trois ans plus tard par un autre gouvernement. De même, lorsque Parc Canada décide la centralisation de 25 millions d'artefacts archéologiques aujourd'hui dispersés entre différentes institutions dans un bâtiment unique près de la capitale fédérale, il déclenche une levée de boucliers au sein des élus québécois, toutes couleurs politiques confondues, et un vote unanime de dénonciation de l'Assemblée nationale. « Un cas de dépossession tranquille », fustige la députée Agnès Maltais (PQ). Conséquence de la polémique, le projet de création d'un Centre d'interprétation en archéologie à Québec, soutenu par le maire, et jusque-là empêtré dans les arbitrages budgétaires, trouve finalement un financement de la municipalité...

*1. Selon un sondage de la firme Léger, réalisé en mars 2018, 80 % des Québécois interrogés se disent « fiers d'être Canadiens » contre une moyenne de 90 % de l'ensemble des Canadiens. Quoique élevé, c'est au Québec que ce taux de fierté est le plus bas parmi les habitants des provinces sondées.

*2. La version anglaise parle d'une « *quebecois nation* » au lieu de « *quebecker* », suggérant ainsi qu'elle ne recoupe pas forcément tous les habitants du Québec mais ceux qui se réclament de cette identité québécoise, en clair les francophones ; qu'elle est donc plus culturelle que politique.

CHAPITRE 11

« La province la plus taxée, la plus réglementée, la plus corrompue du Canada »

Le Québec n'échappe pas aux critiques, ni parfois aux préjugés du reste du Canada. Corruption, hyperréglementation, fiscalité excessive sont des accusations qui reviennent régulièrement. Si les Québécois sont sortis de la pauvreté il y a un demi-siècle, ils restent par le PIB par habitant au septième rang des dix provinces canadiennes et au dernier par le revenu disponible, c'est-à-dire après impôts. Pourquoi ? Le reste du Canada a sa petite idée.

Vous avez dit corruption ?

Avec son numéro du 4 octobre 2010, l'hebdomadaire *Maclean's*, basé à Toronto (Ontario), provoque un tollé national dans la province. La une, illustrée d'un personnage emblématique du Carnaval de la ville de Québec, Bonhomme Carnaval, transportant une valise débordant d'espèces, porte un titre accusateur : « The Most Corrupt Province in Canada^{*1}. » Le moment est, il est vrai, délicat. Le gouvernement Charest au pouvoir est soupçonné de favoritisme envers des hommes d'affaires qui ont financé le Parti libéral québécois. Des médias québécois ont enquêté sur les collusions entre syndicats, entrepreneurs et la Ville de Montréal. Un conflit d'intérêts est dénoncé à propos d'un contrat de 355 millions de dollars sur l'installation de compteurs d'eau. L'industrie du bâtiment est décrite comme une gigantesque machine à surfacturer, au détriment du contribuable qui

doit payer la note des travaux publics plus chers de 30 % ici que dans le reste du Canada. Les campagnes électorales obéissent à une logique clientéliste. Une longue tradition. Sous le conservateur Maurice Duplessis (1890-1959), Premier ministre du Québec de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959, les bastions du parti étaient honteusement privilégiés. Duplessis avait pourtant forgé sa réputation en s'attaquant aux détournements dont avait bénéficié la famille de son prédécesseur, le libéral Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952) : le frère de ce dernier, Antoine, déposait sur son compte personnel les intérêts des fonds de l'Assemblée nationale... En 1954, sous la bannière d'une « Ligue d'action civique », Jean Drapeau devient maire de Montréal après avoir promis d'épurer l'administration municipale gangrenée par la pègre de la ville.

Dans les années 1960, la frénésie des grands travaux dans la province s'accompagne de nouveaux détournements. Pour l'historien américain Samuel Huntington, le Québec est alors « peut-être l'endroit le plus corrompu entre l'Australie, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada ». Il est vrai que le rapport à l'argent public est quelquefois étrange. En 2007, *Le Journal de Québec* accuse la lieutenant-gouverneure du Québec, Lise Thibault, de dépenses excessives et injustifiées. Une accusation confirmée par un rapport du Vérificateur général du Québec. Le 30 septembre 2015, l'ex-représentante de la reine est condamnée par la justice à dix-huit mois de prison ainsi qu'au remboursement de 300 000 dollars. Incarcérée en février 2016, elle obtient une libération conditionnelle après trois mois.

En réaction à l'article à charge de *Maclean's*, le Premier ministre écrit une lettre virulente demandant des excuses et le Conseil de presse du Québec condamnera le magazine pour avoir véhiculé des « préjugés » discriminatoires et « pour manque de rigueur journalistique ». Le magazine a parlé d'un « climat d'acceptation » et souligné que l'importance de la dépense publique au Québec offrait plus de risques de collusions et de conflits d'intérêts. Le problème, c'est qu'un an après, le même Premier ministre est contraint de créer une « Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction », dite commission Charbonneau, du nom du magistrat qui la préside, dans le but « d'alimenter la preuve, de faire connaître les stratagèmes de corruption et de collusion, de protéger les témoins et les victimes ».

Lors des auditions, un entrepreneur va confirmer que 3 % de la valeur des contrats octroyés allaient dans les caisses du parti Union Montréal, la formation du maire de Montréal, Gérald Tremblay : des élus et des fonctionnaires de la ville en auraient profité. Mis en cause par des témoins, le maire démissionne le 5 novembre 2012 et annonce son retrait de la vie publique. Triste ironie, son successeur, Michael Applebaum qui, à peine investi, a juré de lutter contre la corruption et d'« effacer cette tache sur notre ville » est arrêté le 17 juin 2013 et condamné pour huit chefs d'accusation parmi lesquels fraude envers le gouvernement, abus de confiance, corruption de fonctionnaires... On lui reproche d'avoir touché des pots-de-vin contre la délivrance de permis lorsqu'il était maire d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame. Condamné à un an d'incarcération, son « comportement adéquat » en prison lui vaut d'être libéré au bout de deux mois.

Dans son rapport, remis quatre ans après, en novembre 2015, après que 292 témoins ont été interrogés, la commission Charbonneau propose des solutions afin « d'enrayer la collusion et la corruption dans l'attribution des contrats publics, d'empêcher l'infiltration du crime organisé dans l'industrie de la construction ». Elle conclut en appelant solennellement la société québécoise à « une vigilance nourrie par le regard critique des citoyens, par l'éducation, la sensibilisation et l'engagement de toute une société à préserver l'intégrité de ses institutions publiques ». L'avertissement est sans ambiguïté. A-t-il été entendu ? Et s'est-il traduit dans les faits ? En partie seulement par le gouvernement. Deux projets de loi ont bien été votés pour traduire certaines recommandations : l'un facilite la divulgation des actes répréhensibles dans les organismes publics ; l'autre a corrigé les modalités du financement politique. Mais même si une Autorité des marchés publics a été créée afin de surveiller l'octroi des contrats, ses mécanismes restent, aux dires des acteurs du secteur, déficients. Au moins, sous la pression, les sociétés de génie-conseil, dont la réputation générale a été entachée, ont-elles réduit leurs factures de façon substantielle. À Beauceville, par exemple, la baisse est de 25 %¹.

Quatre mois après avoir dénoncé la une de *Maclean's*, le gouvernement du Québec crée une Unité permanente anticorruption (UPAC) unique au Canada. Copiée sur le modèle de New York City Department of Investigation, cet organisme, doté de 350 agents,

« coordonne et dirige les forces et expertises en place au sein du gouvernement pour lutter contre la corruption ». L'unité nouvellement constituée va frapper fort. En mai 2013, lors de l'opération *Honorer*, trente-sept individus sont interpellés, dont l'ex-maire de Laval, la troisième plus grande ville du Québec, Gilles Vaillancourt, à la tête de la municipalité sans discontinuer entre 1989 et 2012. Reconnu coupable le 1^{er} décembre 2016, l'édile a été condamné pour fraude, complot et abus de confiance, à restituer 8,5 millions de dollars et à cinq ans de prison. Il est mis en semi-liberté neuf mois plus tard. Dans le même dossier, en juillet 2017, treize entrepreneurs et ingénieurs sont condamnés. Le juge Brunton qui rend le jugement déclare que Laval était « le pire exemple de corruption municipale à se retrouver devant les tribunaux au Québec, voire au Canada ». Le 17 mars 2016, l'UPAC a procédé à l'arrestation de l'ex-vice Premier ministre (libéral) Nathalie Normandeau, de l'ex-ministre (libéral) de la Santé Marc-Yvan Côté, de l'ex-attaché politique de l'ex-Premier ministre (PQ) Pauline Marois, Ernest Murray, et d'autres personnalités du monde politique dans le cadre de l'enquête Joug-Lierre pour soupçons de fraude, abus de confiance, corruption et financement illégal qui auraient été commis entre 2000 et 2012. En mars 2018, Jean-Marc Robitaille, l'ex-maire de Terrebonne, une banlieue-dortoir au nord de Montréal, est arrêté à son tour avec, entre autres, son chef de cabinet, le directeur général de la ville : ils sont soupçonnés d'avoir perçu des pots-de-vin dans le cadre de marchés publics. Six ans après sa création, l'UPAC a reçu au total 5 000 signalements de citoyens et fait condamner 113 individus (83 au criminel, 30 au pénal).

À en croire pourtant les médias, qui s'étonnent de ne pas voir de dossiers, déposés par des élus ou l'ordre des Ingénieurs du Québec, pris en compte, notamment dans la périphérie de Montréal, l'organisme n'aurait pas les moyens suffisants pour enquêter. Une inquiétude relayée par l'opposition. Les mauvaises habitudes semblent avoir la vie dure mais la tolérance diminue. À Montréal, le Bureau de l'Inspecteur général, un organisme créé en 2014 par le maire Denis Coderre pour « surveiller les processus de passation des contrats et leur exécution », multiplie ainsi des rapports dévastateurs sur le remorquage contrôlé par le crime organisé, la mafia ou les Hell's Angels, le déneigement, les travaux d'infrastructure et, fait encourageant, obtient parfois la résiliation de contrats douteux même

si la presse locale dénonce la permanence des mêmes acteurs clés².

La corruption n'est pas seulement financière, elle peut être aussi morale. Étant donné le rôle important qu'ont joué les médias dans la révélation de scandales récents, la protection des journalistes, et notamment de la confidentialité de leurs sources, est vitale. Or, en 2016, certains médias ont été l'objet d'autorisations judiciaires de surveillance et de perquisition. À cette occasion, certains moyens d'enquête des policiers ont été contestés. Sous la pression de la presse, le gouvernement a donc créé une autre commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques, dite commission Chamberland. Entre avril et juin 2017, la commission Chamberland a entendu des policiers de la ville de Montréal et de la Sûreté du Québec ainsi que des magistrats dans le cadre de son enquête sur la protection des sources journalistiques. Elle a révélé « une insouciance généralisée dans les hautes sphères de la police et des instances judiciaires », selon l'euphémisme du président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, Stéphane Giroux. Le rapport de la Commission a recommandé de parfaire la formation des policiers sur les pratiques d'enquête susceptibles de soulever des enjeux de protection de la vie privée et de faire adopter une loi sur la protection du matériel et des sources journalistiques.

S'il est incontestable qu'une tradition de laisser-faire a trop longtemps sévi au sein de la classe politique du Québec, avec une Sûreté du Québec complaisante, peut-être fautive d'une opinion suffisamment exigeante et traditionnellement solidaire avec ses élites face aux « Anglais », il serait injuste de ne pas tout aussi bien relever des scandales de détournements mettant en cause des élus comme des hauts fonctionnaires dans le reste du Canada qui défrayent régulièrement la chronique *a mari usque ad mare* (d'un océan à l'autre), pour reprendre la devise nationale. Cela dit toutes proportions gardées : dans son classement international 2016 des pays les moins corrompus, l'ONG Transparency International place le Canada au 9^e rang, tandis que la France occupe le 23^e.

Le fardeau fiscal

Le poids de la fiscalité québécoise est une autre des facettes que le Roc aime mettre en évidence avec horreur. Est-ce justifié ? Pour l'impôt sur le revenu, sans conteste, en tout cas au-dessus de 45 000 dollars de revenu annuel. En dessous de ce seuil, les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba sont juste devant le Québec. Chaque province détermine librement, en effet, ses taux selon les tranches. Et ceux du Québec – 25,75 % pour la plus haute tranche – sont les plus élevés. Car il faut aussi ajouter l'impôt payé à l'État fédéral. Si les Québécois étaient imposés sur le revenu comme leurs voisins ontariens, ils paieraient 6,5 milliards de dollars de moins. Les taxes sur la consommation (à la TVA fédérale s'ajoute une TVA provinciale, nommée au Québec TVQ pour Taxe de vente du Québec) sont du même ordre (14,975 %) que les plus élevées dans les provinces de l'Atlantique (15 %). Enfin, les taxes sur la masse salariale restent plus hautes qu'ailleurs : sur un salaire de 40 000 dollars, l'employeur québécois débourse près de 1 400 dollars de plus en taxes sur la masse salariale que son homologue de l'Ontario³.

Les Québécois sont donc les champions de l'imposition au Canada et en Amérique du Nord depuis 1982. L'augmentation des taxes municipales est un autre motif de mécontentement à chaque automne. À peine élue, la nouvelle mairesse de Montréal, Valérie Plante, a ainsi annoncé une hausse moyenne de 3,3 % alors qu'une de ses promesses de campagne, un mois plus tôt, était de maintenir les augmentations en deçà du niveau d'inflation^{*2}. Depuis 2010, en moyenne, les résidents ont vu leurs taxes grimper chaque année du double de l'inflation. De quoi dissuader les jeunes familles de s'installer sur l'île. Les prélèvements obligatoires représentaient, en 2016, 38,5 % du PIB de la province⁴. Dans le reste du Canada, c'est 30,4 % et 26 % aux États-Unis. Dans le classement de l'OCDE, le Québec arrive au troisième rang en matière d'impôt sur le revenu et de taxes sur la résidence, derrière le Danemark et l'Islande. Le taux de pression fiscale a, depuis 1981, toujours été plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE. Sur les 152 milliards d'impôts perçus en 2016, 50 % l'ont été par le gouvernement provincial, 31 % par celui de la province, 10 % par le niveau local, le reste allant abonder le plan de retraite obligatoire. En 2015, une commission d'examen, demandée par le gouvernement sur la fiscalité québécoise, indiquait ainsi dans son rapport final :

La fiscalité appliquée au Québec est plus lourde que celle appliquée par les principaux partenaires nord-américains du Québec pour l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes à la consommation, les taxes sur la masse salariale et les impôts sur le patrimoine. La tarification de l'électricité est le seul domaine important où les prélèvements effectués au Québec sont moins élevés que dans les juridictions voisines⁵.

Ce qui expliquerait, au passage, une philanthropie bien plus faible que dans le reste du Canada ainsi peut-être qu'une pratique du bénévolat moins répandue^{*3}. Le document recommandait, face à l'affaiblissement de la croissance potentielle de l'économie québécoise, de « réduire l'impôt » par le biais d'une « diminution des dépenses fiscales et un nouveau dosage des modes d'imposition ». Pourtant, aucune réforme fiscale d'envergure n'a été lancée depuis. Le poids de l'impôt pèse sur le niveau de vie moyen. Celui des Québécois se retrouve en bas du classement des provinces canadiennes^{*4}.

Dans un tel contexte, le Conseil du patronat du Québec a beau jeu de dénoncer une fiscalité qui handicape les entreprises^{*5}. Le rapport observe d'ailleurs que « la fiscalité du Québec impose aux sociétés un fardeau fiscal près de deux fois plus élevé que celui des autres provinces ».

Le poids de la dette

La province de Terre-Neuve-et-Labrador est davantage endettée que le Québec si l'on prend en compte la dette brute, c'est-à-dire tous les engagements de l'État en proportion du PIB mais le Québec, avec 276 milliards⁶, reste le champion de la dette au regard de la dette nette, c'est-à-dire retranchée des créances : 46,3 % du PIB au 31 mars 2017⁷. En comparaison, celle de l'Ontario est de 41 %, celle du Canada, de 35 %. Grâce aux surplus financiers inédits du budget provincial, l'objectif est de faire passer la dette brute qui était de 51,9 % au 31 mars 2017 à 45 % du PIB d'ici 2025 selon les prévisions gouvernementales. Un Fonds des générations, alimenté par des

redevances des sociétés publiques, a été créé en 2006 afin de réduire la dette. En 2016-2017, les paiements d'intérêts sur la dette du gouvernement québécois atteignaient un peu plus de 10 milliards de dollars, soit 10 % de ses revenus. Le gouvernement provincial a pour la troisième année consécutive un budget en équilibre. Il faudra, toutefois, des années de discipline avant de rattraper la moyenne canadienne et cet effort peut toujours être compromis à tout moment par une remontée rapide des taux d'intérêt et un ralentissement économique.

À la faveur d'une décennie de taux d'intérêt très bas et d'une hausse des actifs, notamment immobiliers, la dette privée des Québécois a, elle aussi, explosé. Le ratio des emprunts contractés par rapport au revenu personnel annuel disponible atteint un record. La famille moyenne doit, pour un revenu net de 100 000 dollars, une somme de 167 300 dollars, selon une étude de Desjardins^{*6}. 10 % des Québécois se trouveraient en « position d'inconfort » à cause d'un endettement jugé trop important : leur dette dépasse les 80 % de leurs actifs. Mais cet endettement reste toutefois plus bas que celui des Canadiens pris dans leur ensemble et des Ontariens^{*7}. Le début du relèvement des taux d'intérêt opéré par la Banque du Canada va-t-il modifier rapidement les comportements ? En décembre 2017, 34 % des Québécois se disaient inquiets de leur niveau d'endettement et un Québécois sur deux craignait de ne plus pouvoir couvrir ses dépenses courantes sans contracter de nouveaux crédits⁸.

Le paradis des syndicats ?

Les Invasions barbares, le film de Denys Arcand, qui met notamment en scène la gabegie et la corruption syndicale dans le milieu hospitalier, avait, à sa sortie, en 2003, suscité une réaction outragée des centrales syndicales, peu habituées à être ainsi montrées du doigt. De fait, avec un taux de syndicalisation proche de 40 %, contre 32 % pour la moyenne canadienne⁹, le Québec est une anomalie en Amérique du Nord. Dans le milieu manufacturier, par exemple, le taux de syndicalisation est près du double de celui de l'Ontario. Surtout, alors que la syndicalisation diminue en Occident (et

a chuté aux États-Unis), elle reste relativement stable au Québec. Le mouvement syndical a largement influencé la législation sociale qui lui reste très favorable. Trop, d'après les milieux patronaux qui y voient un facteur dissuasif pour attirer des investisseurs de l'extérieur. De nombreuses spécificités demeurent, que l'on ne rencontre pas dans les autres grandes provinces canadiennes. L'adhésion syndicale est ainsi obligatoire dans le secteur de la construction, il n'y a pas d'obligation de vote secret pour une accréditation syndicale, il est obligatoire d'être membre du syndicat pour participer à un vote sur la grève. Puissants dans le secteur public¹⁰, les syndicats exercent une réelle pression à l'heure des renégociations des conventions collectives. Pendant des mois, les policiers de Montréal ont ainsi suivi la consigne leur enjoignant de ne pas porter les pantalons de leur uniforme à cause d'un différend sur leurs retraites. Les syndicats peinent toutefois à recruter dans les secteurs de la nouvelle économie. Au Québec, les travailleurs du secteur public sont en moyenne mieux payés, avec un écart de 9 % par rapport au privé¹¹. Cette disparité, qui résulte de l'importance accordée depuis cinquante ans à la construction d'un État québécois supposé fort pour mieux défendre l'identité nationale, est de plus en plus contestée par les générations montantes plus attirées par une carrière dans le secteur privé.

Migrations internes

Cette mauvaise réputation explique-t-elle, au moins en partie, la double difficulté qu'a le Québec de retenir sa population la plus mobile et d'attirer sur son sol d'autres Canadiens, notamment les jeunes actifs ? En moyenne, sur quatre décennies, de 1971-1972 à 2014-2015, le nombre de Québécois choisissant de quitter la province pour aller vivre dans le reste du Canada était de 13 238 par an¹². Le Québec est la seule province à avoir connu un déficit migratoire interne net chacune de ces années. Et c'est la province qui a le plus bas niveau de migration entrante ajustée en fonction de la population. Les provinces de l'Atlantique ont attiré pendant ces quatre décennies 1,8 million de Canadiens, contre 1,06 million pour le Québec alors

que leur population correspond au tiers de celle de la Belle Province. Entre 2011 et 2016, le solde migratoire net intérieur aurait été de 36 955 personnes¹³. C'est encore plus spectaculaire pour les « immigrants investisseurs » accueillis au Québec : ils doivent justifier d'un patrimoine minimum de 1,6 million de dollars et s'engager à prêter à Investissement Québec à taux zéro 800 000 dollars pendant cinq ans. Depuis 1991, 80 % d'entre eux, essentiellement originaires de Chine, ont quitté, une fois leur résidence permanente acquise, le Québec pour Toronto ou Vancouver. L'argument linguistique ne peut être un facteur d'explication à lui seul.

Québec bashing ou choc des cultures ?

Y aurait-il un complot inavoué dans la presse anglophone du Canada contre le Québec ? Nombreux sont les Québécois à le croire. On l'a constaté avec la réaction disproportionnée contre la couverture de 2010 de *Maclean's*. Certes, les médias basés à Toronto ont la plume acérée mais ils ne font guère preuve de plus d'indulgence face à leurs propres gouvernements. Quand *Maclean's* dénonce la corruption au Québec, c'est une levée de boucliers mais quand *The Sun*, dans un éditorial, demande la création d'une Unité permanente anticorruption (UPAC) en Ontario, la nouvelle passe sous le radar de l'opinion québécoise. Par ailleurs, la liberté éditoriale est un principe consubstantiel au pluralisme politique. Les grands médias du Canada anglophone sont plus libéraux que ne l'est la presse francophone. Il est donc normal, même si c'est un peu rude, que les éditorialistes du principal quotidien anglophone *The Globe and Mail* se soient déchaînés lors du « printemps érable », le mouvement de contestation étudiant québécois en réaction à une augmentation des frais de scolarité. Le Budget prévoit une augmentation, limitée (1 623 dollars) et étalée sur cinq ans, des frais universitaires à partir de la rentrée 2012. La mesure est réclamée depuis des années par des universitaires, des experts, les recteurs inquiets du dépérissement de leurs établissements. Peu importe. Si la presse québécoise marque plutôt sa sympathie pour le mouvement, celle de Toronto le juge avec sévérité. Pour Gary Mason, les étudiants protestataires sont des « *self absorbed*

brats » (des gosses gâtés-pourris), pour Margaret Wenté ils sont « les Grecs du Canada » – entendez, des irresponsables qui pillent l'argent public.

La pression de la rue sur un pouvoir élu est une autre aberration culturelle pour un Ontarien qui n'est pas loin d'y voir le début de l'anarchie, en tout cas la remise en cause – par définition inacceptable – du principe démocratique. L'obsession du « bon gouvernement », le principe de base de la culture politique canadienne, est heurtée par la descente d'une contestation dans la rue. L'hebdomadaire *Maclean's* affiche à la une la photo d'un étudiant cagoulé avec en titre « Quebec's New Ruling Class » (La nouvelle classe dirigeante du Québec). C'est plus un choc de valeurs qui se met alors en scène qu'un hypothétique poing vengeur qui se lève. Le ton incisif de la presse ontarienne tranche par ailleurs avec la retenue habituelle de la presse québécoise francophone. Question de tradition ? Attentes différentes d'un public ? De même qu'en Europe, journaux français et anglais n'obéissent pas aux mêmes règles, *The Montreal Gazette* a tendance à afficher un ton plus mordant que, par exemple, *La Presse*.

Cela dit, les dérapages existent. Le très populaire commentateur sportif Don Cherry, qui se présente comme la voix de la majorité silencieuse du Canada anglais, a suggéré que le port de la visière par les joueurs québécois et européens dans les matches de la Ligue nationale de hockey était la preuve d'un manque de virilité... Trois jours après une tuerie provoquée par un jeune homme d'origine indienne au Collège Dawson de Montréal, le 13 septembre 2006, la chroniqueuse Catherine Wong du *Globe and Mail* publie un article rapprochant trois fusillades dans les établissements québécois avec la loi 101. Partant de l'origine immigrée des tueurs, elle avance que le passage au meurtre des tueurs serait la conséquence d'une aliénation liée à l'impossibilité de la société d'accueil québécoise, jugée arc-boutée sur « la pureté raciale », de les intégrer. La thèse ne convainc personne et suscite l'indignation. Au printemps 2017, le fiasco sur l'autoroute 13*8 engendre une autre victime : Andrew Potter, le directeur du McGill Institute for the Study of Canada doit démissionner. À partir de l'épisode du blocage de l'autoroute, il a rédigé un article dans *Maclean's* peignant la société québécoise comme souffrant d'« un déficit de confiance et d'un sentiment d'aliénation

presque pathologique, déficiente dans plusieurs des formes de capital social de base que les autres Canadiens tiennent pour acquis ». Il raconte comment « chaque restaurant » québécois proposerait deux types de notes, l'une avec les taxes, l'autre en liquide sans reçu et hors taxes... De la part d'un universitaire, ce portrait à charge et sans nuances scandalise. Accuser les Québécois de nombrilisme et de *manque crasse* de solidarité ? C'en est trop. Potter se rétracte et présente ses excuses « pour les exagérations » qu'il a écrites.

*1. La province la plus corrompue du Canada.

*2. 2,1 % en 2018, selon les prévisions du Conference Board du Canada.

*3. En 2012, 36 % des Québécois de 16 à 35 ans disaient avoir fait du bénévolat, contre 49 % dans l'ensemble du Canada. Source : Institut de la statistique du Québec.

*4. Selon les calculs du Centre sur la productivité et la prospérité des HEC, résumés dans son Bilan 2017, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat s'élevait au Québec, en 2016, à 47 443 dollars contre 56 129 au Canada.

*5. Avec un taux de 11,8 % qui devrait être ramené à 11,5 % d'ici 2020.

*6. Ce taux d'endettement des ménages québécois est du même ordre que celui des Américains avant la crise financière de 2008.

*7. En excluant « l'hypothèque », c'est-à-dire le prêt immobilier, la dette moyenne des Canadiens atteignait 22 837 dollars à la fin de l'année 2017 selon la société Equifax. Au Québec, la dette moyenne s'établissait à cette date à 19 123 dollars.

*8. Voir [ci-dessus](#).

CHAPITRE 12

Les autres francophones du Canada, hier oubliés, aujourd'hui redécouverts

Plus d'un million de Canadiens en dehors du Québec (1 021 308 exactement) déclarent avoir « le français comme première langue officielle¹ ». En valeur absolue, c'est un chiffre légèrement en hausse mais en pourcentage, c'est l'inverse. Ces francophones qui vivent dans le Canada en position minoritaire ne représentent plus que 3,8 % de la population, contre 4,2 % dix ans plus tôt. Le panorama est contrasté selon les régions. La francophonie se développe à l'Ouest, stagne en Ontario mais baisse dans ses bassins traditionnels, les provinces atlantiques et le Manitoba. Issus de la colonisation du XVII^e siècle, les Acadiens, victimes d'une épuration ethnique en 1755^{*1} ont su reconquérir leur place ces dernières décennies au Nouveau-Brunswick, où ils représentent un tiers de la population et ont obtenu que leur province soit officiellement bilingue^{*2}, et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-Écosse. Implantés au XVIII^e siècle, les Franco-Manitobains ont résisté à la politique d'assimilation linguistique mise en place à la fin du XIX^e siècle et, à force de batailles juridiques, progressivement retrouvé leurs droits linguistiques (éducation, justice, administration locale) à partir des années 1980 et 1990. Le 4 mars 1993, la Cour suprême du Canada a confirmé le droit des francophones de gérer leurs écoles. Depuis 1989, une loi de l'Ontario oblige les administrations provinciales à offrir des services en français au sein de 26 régions de la province où les communautés sont présentes en nombre suffisant. En décembre 2017, une loi provinciale consacre le

statut bilingue d'Ottawa. Ces francophones du Roc ont toujours misé sur le soutien du gouvernement fédéral et de la Cour suprême dans leurs combats pour défendre leurs droits face aux administrations locales.

Dans cette lutte d'une admirable persévérance, jusqu'à ces toutes dernières années, le Québec ne fut pas leur allié. Dans la Belle Province, un consensus s'était en effet formé pour décréter que ces francophonies minoritaires étaient vouées à terme à l'extinction, par l'assimilation et l'apport constant d'une immigration anglophone. À l'appui de cette thèse, le lent et incontestable déclin de la part relative des francophones dans le Roc. Seul le Québec, « le château fort du peuple canadien-français », selon la vieille expression de la Commission de l'unité canadienne, avait la taille critique, croyait-on, pour demeurer le bastion de la langue en Amérique du Nord ; menacés par l'assimilation, les minoritaires à l'extérieur, réduits à des communautés trop petites, ne pourraient trouver leur salut linguistique qu'en migrant vers le Québec. En 1967, aux états généraux du Canada français, la majorité des délégués, grâce au poids des Québécois, reconnaît le Québec comme le territoire national du Canada français. Les Franco-Ontariens s'y sont opposés, les représentants acadiens et les Franco-Manitobains de l'Ouest sont divisés. C'est la scission. Le Québec tourne le dos à l'archipel des communautés, à ces « *dead ducks* » (« ils sont foutus »), comme dit René Lévesque dans une expression qui fera scandale. Il faudra attendre plusieurs décennies pour voir le Québec s'intéresser à la survie des communautés situées à l'extérieur de son territoire. Le 21 novembre 2014, les gouvernements du Québec et de l'Ontario demandent ainsi à Ottawa « d'agir rapidement en matière d'immigration francophone afin que le poids démographique des francophones soit maintenu partout au Canada ». À l'été 2016, les Premiers ministres des provinces et territoires, réunis dans le cadre du Conseil de la fédération, fixent l'objectif de parvenir à une cible minimale de 5 % d'immigrants francophones dans le Roc. On en reste aujourd'hui très loin, faute de candidats et faute d'efforts suffisants.

*1. C'est l'épisode du « Grand dérangement » qui voit ces colons originaires de France brutalement expulsés vers l'Europe, la Louisiane ou chassés vers les forêts.

*2. Cas unique dans les provinces du Canada.

CINQUIÈME PARTIE

MYTHES QUÉBÉCOIS

C'était une note étirée, mélancolique, une seule note de violon mais qui contenait toute la nostalgie du monde, une caresse à la hauteur du cœur qui, sans faire mal, brassait tout de même des relents d'inquiétude, de doute et de langueur dans lesquels on aurait pu se laisser noyer. Ça donnait envie de pleurer sans être vraiment triste.

Michel Tremblay, *La Grande Mêlée*

C'tait une religieuse qui s'était fait violer dans une ruelle... [...] Ça fait que le lendemain, on la retrouve dans le fond d'une cour, tout éfouerrée, la robe r'montée par-dessus la tête... A gémissait sans bon sens, vous comprenez... Ça fait qu'y'a un journaliste qui s'approche pis qui y demande : « Pourriez-vous ma sœur nous donner quelques impressions sur la chose horrible qui vient de vous arriver ? » Ça fait que la sœur ouvre les yeux pis murmure : « Encore ! Encore ! »

Michel Tremblay, *Les Belles-Sœurs*

CHAPITRE 13

Du syndrome de l'orphelin au complexe du vaincu

Comment ne pas être frappé par le contraste saisissant entre le discours public catastrophiste porté par les élites et la joie de vivre quotidienne des Québécois, que leur envie à juste titre les Canadiens anglais et les Français de passage ? L'été, le Québec semble n'être qu'une procession de festivals qui sont autant de prétextes à de franches rigolades. On en recenserait près de six cents. À Montréal, de cabaret en place publique, le spectacle est permanent. Mais en région, c'est un feu d'artifice ! Allez au festival Western de Saint-Tite admirer les champions de rodéo ou à Sainte-Perpétue célébrer le cochon ! N'oubliez pas celui de la galette de sarrasin à Louiseville. Les Québécois aiment les *party*. Ce pays éprouve une vraie jouissance collective à partager sa bonne humeur. Neuf Québécois francophones sur dix se disent heureux¹ et sept sur dix pensent qu'il est plus important de vivre le moment présent plutôt que de penser à l'avenir.

Et pourtant... Au cœur de l'été, le sociologue Mathieu Bock-Côté s'indigne dans sa chronique du *Journal de Montréal*, le 30 août 2017, d'une « culture de la mort » qui aurait frappé un peuple « fatigué d'exister ». Tout ça au vu d'un sondage indiquant que les francophones voudraient relâcher les contraintes sur l'enseignement de l'anglais... Quelques mois plus tard, c'est le chef de l'opposition qui, pour masquer sa perte de vitesse dans les sondages, explique par une déficience de « fierté » l'absence de « goût de voter pour l'indépendance du Québec ». Mais comment un pays crucifié, souffrant dans sa chair, humilié, peut-il être aussi heureux ? Qui a tort ? Le peuple ou ses chefs ?

Ce n'est pas par hasard si c'est un psychiatre, professeur agrégé et directeur du département de psychiatrie à l'université de Montréal, Camille Laurin, qui fut le père de la loi 101. Pour lui, cette révolution linguistique avait valeur de psychothérapie collective. Comme il l'a expliqué plus tard, lors d'un colloque à l'université du Québec à Montréal (UQAM) en 1991, son intention était de « réparer les blessures et méfaits d'une longue infériorisation [sic] politique, économique, sociale et psychologique » afin de « redonner à notre peuple fierté, confiance et estime de soi ». Le Premier ministre René Lévesque, dans ses Mémoires, *Attendez que je me rappelle*, n'en tirait guère de gloire :

Puis-je me sentir aussi dithyrambique en parlant de la loi 101 qui, en même temps qu'elle corrigeait la législation antérieure, installait dans une structure à toute épreuve la défense et la promotion du français ? Non bien sûr puisqu'il ne s'agissait cette fois que d'un instrument dont seule une société coloniale peut avoir à se doter.

Il n'est ni dupe ni fier des limitations au droit des gens que la loi, « béquille législative foncièrement humiliante », entraînait, notamment en matière de libre choix des écoles.

Même Gilles Vigneault, ce grand poète mais ce piètre esprit politique, tenait pour acquis qu'au tournant du ^{XXI}e siècle, le français ne serait plus que résiduel au Québec si l'indépendance n'était pas acquise d'ici là...

L'enfant battu

Où ailleurs dans le monde, un chef politique, au soir de la première victoire électorale de son parti, trouve-t-il comme seuls mots ces paroles minimalistes pour ce moment historique : « On n'est pas un petit peuple, on est peut-être *quelque chose comme un grand peuple*^{*1} » ? Passe encore pour cette humilité permanente, même lors des occasions de se réjouir. Mais que penser de la tendance fréquente à l'exagération dramatique à chaque déception ? Au Québec, le moindre désaveu

devient naturellement prétexte à mortification. Chaque contrariété se transforme en incident diplomatique. Lors de la présentation, à la fin de l'été 2017, du film *Hochelaga*, une saga historique sur Montréal, signée du cinéaste québécois François Girard, une chroniqueuse du principal quotidien, *La Presse*, commente ainsi, dans son article du 31 août, la requête adressée par les producteurs d'un embargo sur sa critique pendant trois jours jusqu'à la présentation du long-métrage, 72 heures après, au Festival international du film de Toronto. Un arbitrage dicté par des raisons économiques : l'écho soulevé par le film sera d'autant plus important que l'effet de surprise aura été préservé pour une diffusion élargie à un public étranger. Rien que de très classique. Au nom d'un minimum de patriotisme québécois pour un film d'un Québécois sur la métropole québécoise, les journalistes pourraient comprendre... Notre chroniqueuse en juge autrement : elle annonce fièrement à ses lecteurs qu'elle boycottera la première, ulcérée par cette « situation quasi coloniale, avec un film sur Montréal, financé en partie par les Montréalais, mais dont l'appréciation est soumise à une loi dictée de Toronto ». Toronto qui, « lorsque naissait Montréal, il y a 375 ans, n'existait même pas » puisqu'il a fallu « attendre 151 ans pour que la capitale ontarienne voie le jour, en 1793 ». La chronique s'achève par un rappel larmoyant de l'ère où Montréal était le centre économique et financier du pays avant que Toronto ne lui « dérobe ce titre ».

Que faire de l'ancienne mère patrie ?

L'effondrement de l'encadrement français après la signature du traité de Paris en 1763 a laissé des traces. Les élites politiques, économiques et religieuses rembarquent vers la métropole, abandonnant à un sort incertain un peuple de paysans et de curés. C'est un abandon pur et simple. « La France ne laisse rien derrière elle² », confirme l'historien français Jacques Portes. Fondatrice de la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, Marguerite d'Youville (1701-1771) écrit en 1765, à propos des billets d'ordonnance, une dette en principe garantie par le Trésor français mais qui ne sera remboursée qu'à hauteur du quart de sa valeur, ces

mots amers : « Nous nous étions flattés que la France ne nous abandonnerait pas. Mais nous nous sommes trompés dans notre attente. Après avoir été durement traités ici, nous le sommes encore là. » Cette rupture brutale avec la mère patrie, dont l'Église canadienne va accroître tout au long du XIX^e siècle le caractère dramatique après la Révolution française – il n'est plus question d'attendre le moindre espoir de salut d'un pays devenu impie qui a tué son roi, s'est détourné de la religion et a adopté une forme républicaine de gouvernement – ne sera jamais réparée mais marque l'inconscient collectif.

L'ampleur que prend, à l'été 2017, dans la presse québécoise, le cinquantième anniversaire de la visite du général de Gaulle, est, à cet égard, significative. Témoins, historiens et journalistes vont encenser dans le souvenir du voyage du chef d'État français ce qui, à leurs yeux, avait valeur de *réparation*. « C'est la dernière occasion de réparer la lâcheté de la France », aurait dit de Gaulle à son gendre, Boissieu. Le « Vive le Québec libre ! » prononcé au balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet 1967, aurait ainsi été tout sauf improvisé. Le choix d'arriver en bateau, à bord du navire de guerre *Colbert*, afin d'avoir à éviter d'atterrir à Ottawa ; son débarquement à l'Anse-au-Foulon, où le général Wolfe s'amarra pour attaquer Québec ; la route suivie sur le symbolique Chemin du Roy... Tout concorderait : de Gaulle est là pour rétablir, au moins sur le plan symbolique, la filiation entre ce qu'il appelle, non sans illusion, les Français du Canada et la mère patrie. D'où son encouragement, selon le toast porté à Québec, au château Frontenac, « comme en maintes régions du monde, à l'avènement d'un peuple qui, dans tous les domaines, veut disposer de lui-même et prendre en main ses destinées ». C'est le retour de la figure symbolique du Père prodigue.

Le besoin de se rattacher personnellement à un passé collectif se retrouve aussi bien dans l'incroyable succès du genre du roman historique, qu'il prenne pour cadre la Nouvelle-France du XVII^e siècle ou les sagas familiales du XIX^e siècle, telles *Les Filles de Caleb* d'Arlette Cousture, vendu à plusieurs millions d'exemplaires, adapté à la télévision et même à la scène pour un opéra-rock ! Cette passion des origines explique aussi le soin que prennent de nombreux Québécois à remonter leur généalogie et à identifier les régions, voire les villages de France d'où sont partis leurs lointains aïeux. Les Giguère, les

Gagnon, les Guimont, les Pelletier, les Tremblay... savent qu'ils descendent des deux cent cinquante paysans du Perche qui ont osé traverser l'Atlantique entre 1634 et 1664. Cette exploration, souvent très émue, des origines est plus qu'un passe-temps ; elle agit surtout comme un mécanisme thérapeutique. Élevée dans le fantasme du « paradis perdu » qu'aurait constitué la Nouvelle-France – c'est oublier les rigueurs du régime seigneurial... –, une communauté isolée d'Amérique du Nord découvre que, si distendus qu'ils soient, les liens de l'histoire ne l'ont pas rendue amnésique.

De l'exaltation du courage des ancêtres à la découverte, souvent brutale, de la France d'aujourd'hui, il y a un fossé, aussi large que l'Atlantique. Une fois mis en confiance, nombreux sont les Québécois à vous raconter leurs anecdotes, souvent empreintes d'incompréhension, lors de leur premier retour de France. Froideur vis-à-vis de l'inconnu, mépris ordinaire, sens hiérarchique bien plus prononcé, brutalité des comportements quotidiens, non-respect des règles collectives, condescendance vis-à-vis d'un *accent si drôle*... La découverte par le Québécois de son cousin français tourne souvent à la déception amoureuse. L'ancienne ministre de la Culture Louise Beaudoin l'admet sans ambages :

Alors que les Français ont du Québec une image super positive, ce sont les Québécois, surtout les jeunes, qui sont devenus indifférents. La France ne nous fait plus rêver, ne suscite plus notre admiration et est, tout au plus, à nos yeux, un pays comme les autres... sauf pour nos artistes³.

Dès 1993, dans son essai *Nous Québécois*, Paul-Marcel Lemaire dénonce « la quête intempestive de l'approbation française » d'une partie des intellectuels québécois. Une maladie à ses yeux à laquelle il donne même un nom : le « syndrome parisien ». Alors que les étudiants thésards québécois jusque dans les années 1960 se devaient d'aller finir leurs études en sciences humaines ou en lettres en France, aujourd'hui l'écart est énorme entre le nombre d'étudiants français désireux d'étudier au Québec et celui, limité, de Québécois qui souhaitent étudier en France.

Le plaisir d'une langue commune ne se traduit pas nécessairement par la manifestation d'une proximité immédiate. Chroniqueuse au

quotidien *Le Devoir*, Francine Pelletier résume ainsi cette différence irréductible :

La première fois que j'ai mis les pieds sur le sol de mes quadrisaïeux, j'ai immédiatement senti mon appartenance au Nouveau Monde. On est peut-être un brin brouillons ici, un tantinet échevelés en comparaison des habitants du Vieux Continent aux longues traditions, aux strictes prescriptions langagières, vestimentaires et alimentaires, mais on a l'impression, sans doute comme Samuel de Champlain avant nous, que tout est encore possible.

En miroir, le Français de passage au Québec n'est pas à l'abri des bévues. Linguistiques, bien sûr : un dessert *écoeurant* est un délice, pas une épreuve culinaire, *se paqueter la fraise* ou *vivre une brosse*, ce n'est pas s'empiffrer de Tagada ou être pris d'une frénésie de faire le ménage mais bien s'enivrer, se bourrer la gueule, *avoir la chienne* c'est, selon le contexte, avoir peur ou avoir la flemme, *parler à travers son chapeau*, c'est parler à tort et à travers, *avoir du front tout le tour de la tête* n'a rien à voir avec une calvitie précoce mais désigne un comportement effronté, *avoir un pain dans le four*, c'est attendre un bébé... Mais aussi graves sont les incompréhensions culturelles. L'humoriste Stéphane Rousseau a raconté comment, lorsqu'il interprète son sketch désopilant *Québécois vs. Parisien* qui campe un animateur de télévision français condescendant et jargonneur interviewant un acteur québécois largué et complexé par l'aisance rhétorique de son interlocuteur, le public français rit du Québécois alors que les Québécois rient du Français.

Le voyageur venu de la vieille France, s'il est inattentif, se trompera lourdement s'il ne comprend pas que la modestie et la bienveillance affichées par l'autre ne sont que l'expression d'une politesse élémentaire et certes pas une invitation à afficher sa supériorité innée... Il peut s'irriter de ces petites différences qui sautent vite au visage car elles bousculent ses certitudes : un pragmatisme de tous les instants, une âpreté à la négociation dans une relation d'affaires qui n'exclut pas une apparente bonhomie, un tutoiement rapide sans charge affective aucune, une tolérance parfois agaçante dans laquelle on soupçonne une forme d'apathie... Au cours

d'un dîner, un Français habitué à débattre de tout et à donner son avis avec une grande liberté risque de se heurter à un silence gêné : *pelleter les nuages* n'est pas dans la culture québécoise. Même la critique d'un film ou d'un livre n'ouvre guère à la discussion pour peu que les avis divergent. Votre interlocuteur préférera glisser vite à un autre sujet plus consensuel. Le trait d'humour sarcastique suscite le malaise. Que le Français se hasarde, en outre, gaffe suprême, à tenter d'imiter l'accent québécois, ou pire, à corriger une syntaxe non académique, son sort est tranché : le voici condamné à être un *maudit Français* pour l'éternité. Comme le souligne Richard Martineau, chroniqueur au *Journal de Montréal*, « c'est le seul racisme socialement acceptable » dans un Québec beaucoup plus politiquement correct – épris de *rectitude politique*, comme on dit ici – que la France. Complexe de supériorité d'un côté, complexe d'infériorité de l'autre, la relation entre Français et Québécois reste souvent minée. « On dirait qu'entre ces deux cultures il y a toujours des comptes à régler⁴ », relève l'humoriste Gad Elmaleh qui a vécu une partie de son adolescence à Montréal.

Colonisés à perpétuité

À la dénonciation du « colonialisme » s'est substituée récemment celle développée par certains souverainistes de l'« asservissement volontaire ». Le refus des Québécois de passer au stade de l'indépendance est ainsi disqualifié : ce n'est un choix ni rationnel ni démocratique mais la preuve de la rémanence d'un joug psychologique de nature à entraver le libre arbitre des citoyens. À l'occasion de l'anniversaire de la fondation de Québec, en 2008, la question, quelques mois plus tôt, d'inviter ou non la reine Élisabeth, reine du Canada, déchaîne les passions sur le même thème. Le président du Conseil de la souveraineté, Gérard Larose, traite ainsi de « colonisés » les administrateurs de la Société du 400^e anniversaire de Québec qui ont dressé une liste d'invités potentiels incluant le souverain. « C'est totalement indigeste et imbuvable que la reine d'Angleterre vienne promener sa postiche pour saluer la naissance de la nation québécoise », tonne-t-il avant d'ajouter : « Que des Québécois

se prêtent à ce jeu-là, en parfaite contradiction avec ce qu'ils veulent souligner, alors là on est dans l'aliénation la plus totale. » La mairesse de Québec, Andrée Boucher, n'y est pourtant pas opposée. Ni le gouvernement québécois. Mais finalement, la reine ne recevra pas d'invitation.

Curieusement les propagateurs de cette thèse d'un peuple québécois qui aurait intériorisé son statut colonial et refuserait donc, par manque d'ambition, le grand saut vers l'État-nation pleinement indépendant ne peuvent répondre à une question assez simple : pourquoi cinquante ans de dénonciation de cette « colonisation psychologique », mise à jour, n'ont-ils pas suffi à susciter l'élan émancipateur rêvé ? Nommer et dénoncer le joug de l'asservissement symbolique légué par la catastrophe de « la Conquête » anglaise, c'était en soi l'abolir.

Une volonté d'accommodement

À l'inverse, comment ne pas s'interroger, de manière positive, sur le fait que la violence a été somme toute très limitée tout au long de l'histoire québécoise ? Ce pays n'a jamais connu de soulèvement généralisé ou de violence de masse. L'événement le plus dramatique, la révolte des Patriotes de 1837-1838, reste circonscrit dans le temps et l'espace. Même si des milliers de Canadiens français participent aux assemblées publiques organisées par les députés du parti patriote, peu d'entre eux passeront au soulèvement armé. Lors de la bataille de Saint-Denis, le 23 novembre 1837, ils ne sont que 200 insurgés ; à celle de Saint-Charles, deux jours plus tard, ils sont 250. Au total, ils seront 73 à tomber sous les balles, auxquels il faut ajouter 12 hommes exécutés. L'armée britannique ne perd que 32 soldats. La tentation terroriste du Front de libération du Québec dans les années 1960 tourne également court. Cette poignée de militants indépendantistes radicaux fait sauter à la dynamite en 1963 les statues de Victoria et de Wolfe à Québec, commet des attentats à la bombe comme celle qui explose à la Bourse de Montréal en février 1969, croit que « l'indépendance du Québec n'est possible que par la révolution sociale ». La justice va riposter fort. Le 1^{er} avril 1969, Pierre-Paul

Geoffroy, un jeune militant de 24 ans, qui a plaidé coupable à 129 chefs d'accusation, est condamné à la prison à vie à 124 reprises^{*2}. Le procès suit quelque 31 attentats à la bombe perpétrés dans les six mois précédents. Le magistrat est clair dans ses attendus :

Il faut que les compagnons de Geoffroy et ceux qui auraient des velléités de suivre son triste exemple soient, par la sévérité de la sentence, craintifs à la pensée d'un châtement identique. Il faut que cette peur puisse les détourner pour toujours de ces opérations de terrorisme.

La réprobation à l'encontre des terroristes est générale. Soucieux de marquer ses distances avec leur cause, le Parti québécois, souverainiste, dénonce ces « meurtriers » : « le plus triste, c'est qu'ils se prennent sans doute pour des précurseurs et des héros, alors qu'ils ne sont que de pauvres types », lâche son exécutif. La crise d'octobre 1970, marquée par l'enlèvement de l'attaché commercial britannique James Cross et du ministre québécois du Travail Pierre Laporte, retrouvé mort, va signer la disparition d'un mouvement rejeté par l'opinion comme par la classe politique. Le 16 octobre 1970, en réaction, à la demande du gouvernement québécois, le Premier ministre canadien Pierre-Elliott Trudeau met en place la loi sur les Mesures de guerre et suspend les libertés civiles pour un temps dans la province. 500 personnes, dont beaucoup sans aucune raison, seront arrêtées puis relâchées avec des excuses. Le déploiement de l'armée dans les rues de Montréal frappe les esprits. Le mouvement violent québécois est décapité. Même si Paul Rose et Francis Simard, les principaux instigateurs des enlèvements, décédés en 2013 et en 2015, n'ont jamais exprimé de remords, la tentation de la violence est éradiquée pour une génération. On en retrouvera juste un ersatz en janvier 2009 : un projet officiel de reconstitution de la bataille des plaines d'Abraham pour le 250^e anniversaire de cette défaite des troupes françaises, pourtant soutenu par le maire de Québec, est annulé sous la pression de militants nationalistes, ulcérés de ce qui est à leurs yeux une opération de « célébration de la conquête anglaise ». Le Réseau de résistance du Québécois, une organisation qui a promis de s'opposer physiquement à l'événement, et les organisateurs renoncent finalement, dénonçant les intimidations. L'incident

s'arrêtera là. Même pendant la contestation étudiante de 2012, le « Printemps érable », qu'accompagnait un discours radical, les débordements (bris de vitrines, jets de cocktails Molotov) vont être limités au cours des manifestations. Systématiquement, on verra les casseurs pris à partie par d'autres étudiants choqués et qui tenteront de les calmer. La crise trouve un terme avec l'écrasante défaite électorale du Parti libéral au pouvoir. Cinq ans après, l'ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Martine Desjardins, remet dans une plus juste perspective ce que certains, en France, avaient qualifié un peu vite de crise de système en établissant un parallèle avec le choc de Mai 1968 : « Est-ce que cela pourrait se reproduire ? Peut-être, mais je ne le souhaite pas. [...] Si on veut régler des problèmes, je préfère m'asseoir avec des gens pour les régler plutôt que de prendre la rue. Prendre la rue, c'est le dernier recours⁵. »

Où ailleurs dans le monde a-t-on pu parler de « révolution tranquille » ? Le recours à cet oxymore traduit un sentiment collectif profond. Cette apologie de la négociation plutôt que de la confrontation, du compromis préféré à l'irréductibilité, du pragmatisme qui doit l'emporter sur la radicalité définit au fond assez bien la nature de la société québécoise. Y voir l'expression d'une soumission apeurée serait insultant et erroné. Mieux vaut y lire d'abord la preuve d'une foi en l'autre avec lequel il est toujours possible de traiter. Le refus de la « chicane », porté par la syntaxe du français-québécois (de longues circonvolutions, des phrases interrompues, un recours fréquent aux formes négatives ou impersonnelles, l'emploi fréquent d'adverbes pour atténuer l'expression...) ou la réticence, en société, à aborder les sujets polémiques illustrent, à leur manière, ce malaise vis-à-vis du conflit.

Face au spectre permanent de la défaite, le ressentiment n'est pas l'unique solution. Dans toute l'histoire québécoise, on retrouve des trajectoires comparables, entamées dans l'opposition au *statu quo* et qui se sont poursuivies et achevées dans le ralliement au régime. Au XIX^e siècle, prenons George-Étienne Cartier (1814-1873). Membre des Fils de la Liberté, une association patriote, il rejoint l'insurrection de 1837 et subit même l'exil jusqu'à l'amnistie d'octobre 1838. Revenu à Montréal, il se lance en politique et devient l'un des instigateurs du projet de fédération canadienne de 1867. Un compromis institutionnel

qui tourne le dos à la sécession et qu'il justifie ainsi : « On y voit la reconnaissance de la nation canadienne-française. Comme nationalité distincte et séparée, nous formons un État dans l'État, avec la pleine jouissance de nos droits, la reconnaissance formelle de notre indépendance nationale⁶. » Ce faisant, Cartier invente, après la Suisse, le premier fédéralisme moderne destiné à accommoder des identités nationales et culturelles. L'évolution de Wilfrid Laurier est tout aussi significative. Fils d'un sympathisant patriote, fervent adversaire de l'Acte d'union de 1840, une constitution taillée pour faciliter l'assimilation politique de la majorité canadienne-française, puis opposant au projet de confédération de 1867 (l'actuelle constitution canadienne), il se convertit toutefois aux bienfaits de l'unité canadienne et devient, en 1896, le premier Premier ministre canadien-français. Il assumera le poste pendant quinze ans. Pour son biographe, André Pratte, il a « montré les voies à suivre ; la classe, le dialogue, le sens de la justice et le compromis⁷ ».

Depuis 1867, les Québécois participent au projet canadien tout en affirmant leur identité particulière. Cette dialectique aurait dû effacer l'humiliation de la « Conquête ». Après tout, la nation québécoise s'est vu reconnaître, sans drame, un droit à la sécession, donc à l'autodétermination en 1980 comme en 1995. D'où la perplexité de beaucoup de Québécois devant l'impossible entente entre Madrid et Barcelone, en 2017, sur la question de la légalité de la consultation référendaire sur l'indépendance. En comparaison, le « carcan » canadien dénoncé par les sécessionnistes s'est avéré une prison de papier. Les Québécois ne sont pas dupes. Le slogan de l'humoriste Yvon Deschamps : « Un Québec indépendant dans un Canada uni » souligne cette ambivalence qui n'est, peut-être désormais, plus qu'une posture de négociation. La preuve ? Ces dernières années, les Québécois ont jonglé avec leurs votes entre le niveau provincial et le niveau fédéral. Sont-ils déçus par un parti fédéraliste ? Ils votent souverainiste. Et vice versa. Ottawa, en parallèle, a consacré de nombreux efforts à, selon le mot d'ordre de Pierre-Elliott Trudeau, « créer de la réalité nationale une image si attrayante qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu intéressante par comparaison. Il faut affecter une part des ressources à des choses comme le drapeau, l'hymne national, l'éducation, le conseil des arts, les sociétés de diffusion radiophonique et de télévision, les offices du film ». De fait,

l'État fédéral s'est montré généreux vis-à-vis des créateurs québécois des dernières décennies*3.

A *contrario*, ne faudrait-il pas reconnaître que le génie québécois pourrait se résumer par cette plasticité ? « Né sous le lys » (français), le Québec a bien « grandi sous la rose » (anglaise), pour reprendre les vers de Taché qui devaient accompagner un autre monument, à la gloire du Canada et resté inachevé. « Il faut dédramatiser la conquête, soutient l'historien Yvan Lamonde, l'Angleterre a mis en place un système colonial subtil et intelligent. » Passé le premier temps de la Proclamation royale de 1763, qui réserve, par exemple, la fonction publique aux seuls non-catholiques, certains Britanniques regroupés autour du gouverneur Murray vont estimer nécessaire de prendre le parti des Canadiens français. Le virage est spectaculaire. Sous leur influence, l'acte de Québec, en 1774, reconnaît formellement leurs droits de conserver leurs institutions, le droit civil français et le libre exercice de la religion catholique, alors interdite en Angleterre. C'est une première reconnaissance du caractère particulier de la société québécoise. Au printemps 1776, lorsque Benjamin Franklin retourne à Montréal dans le dessein de convaincre les Canadiens français de rejoindre le mouvement révolutionnaire des colons de Nouvelle-Angleterre, excédés par le fardeau fiscal imposé par Londres, qui va conduire à la naissance des États-Unis, il échoue piteusement. Les descendants des colons français choisissent de rester fidèles à la Couronne. Après la Constitution de 1791, l'obtention à côté du Haut-Canada anglophone d'un territoire, le Bas-Canada, où les Canadiens français sont majoritaires à l'assemblée pour la première fois élue, va favoriser l'apprentissage de la démocratie parlementaire. Le texte vise explicitement à permettre aux populations de « se développer chacune selon ses aspirations et de se gouverner par des lois appropriées à son caractère ». Pour défendre leurs droits, ils vont s'insérer dans la logique du système britannique plutôt que de vouloir rompre avec lui. Une démarche qui se poursuit aujourd'hui dans les marchandages incessants dans le cadre de la fédération canadienne. L'arrivée de colons anglais et écossais dans la première moitié du XIX^e siècle coïncide avec la découverte de la liberté de la presse, du souci des libertés publiques et de l'Habeas Corpus. Un droit parlementaire québécois émerge. A *contrario*, c'est le refus de Londres d'accepter la pleine logique du parlementarisme qui conduit au soulèvement, limité

dans le temps et l'espace, des Patriotes en 1837 et 1838. Les revendications du Parti patriote – fin du droit de veto du gouverneur, élection des membres du conseil exécutif, accès des Canadiens français à la fonction publique... –, refusées en 1834 par Londres, seront acceptées en 1848.

Après trois ans de négociations, l'acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (rebaptisé en 1982 Loi constitutionnelle de 1867) jette les bases du modèle fédéral actuel. Résultat d'un compromis entre Canadiens anglais et Canadiens français, il est un pari sur la cohabitation des deux nations.

La Conquête, ou la Cession, qui met davantage l'accent sur la non-responsabilité des populations de l'époque au détriment du pouvoir royal à Versailles, lequel préfère garder les « îles à sucre » plutôt que les « arpents de neige » moqués par Voltaire, sonne-t-elle le début d'une tragédie nationale ou celui d'une refondation ? Le complexe du vaincu peut-il céder la place à celui du mutant ? L'historien Yvan Lamonde, qui a apporté une des plus importantes contributions au renouvellement de l'histoire des idées dans la province, a proposé, sous forme de boutade, une formule pour réécrire l'équation historique du Québec : « $Q = - (Fr) + (GB) + (USA)_2 - (R)$. » Ce qu'il faut comprendre comme : pour définir la québécoité, il faudrait moins de francité, plus de britannicité, bien plus d'américanité et moins de romanité.

Au quotidien, les preuves ne manquent pas. Les Québécois mangent plus spontanément à l'américaine œufs, bacon et toasts pour leur petit déjeuner que des croissants (sauf peut-être à Montréal...). Hors des grandes villes, la cuisine québécoise a longtemps ressemblé à celle de la campagne anglaise. Il y a quelques années encore, en Gaspésie, par exemple, il était plus facile de trouver du *fish and chips* que du poisson grillé. Le symbole de Québec, le château Frontenac, bâti par une compagnie à capitaux anglais Canadian Pacific, sous la conduite de l'architecte américain Bruce Price et ouvert en 1892, est un hommage au gouverneur de la Nouvelle-France, Louis de Buade, comte de Frontenac. Sur les plaines d'Abraham, un monument de 1828 consacre la mémoire des deux commandants anglais et français, Wolfe et Montcalm tués lors de la bataille, avec une inscription ô combien consensuelle en latin : « Leur courage leur a donné le même sort / L'histoire, la même renommée / La postérité le même

monument. » L'Assemblée nationale du Québec est un des plus anciens parlements issus de la tradition westminstérienne et le Québec se reconnaît davantage dans cet héritage parlementaire légué par l'Angleterre qu'il n'est tenté par la monarchie républicaine à la française.

Une « distinction » niée ?

On a beaucoup dit que le refus des autres provinces de reconnaître formellement le caractère « distinct » du Québec était largement dû à un problème... linguistique. L'adjectif « distinct » implique en anglais une connotation de supériorité alors qu'en français, il souligne plutôt le particularisme. Le rejet de l'accord du lac Meech par le Roc a nourri la mythologie collective québécoise du peuple-enfant battu, éternel martyr d'un Canada anglais résolu à brimer sa libre expression. Mais dans les faits, qu'est-ce qui s'oppose aujourd'hui à la mise en pratique du caractère *distinct* de la société québécoise ? Dès 1774, on l'a vu, la langue, la religion catholique et le droit français sont préservés. La loi constitutionnelle de 1867 donne aux provinces la compétence sur le droit civil, le droit de propriété, l'administration de la justice, la célébration du mariage, l'éducation, la capacité de réviser leur constitution interne. Les provinces disposent aussi de la propriété et de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire. Les chocs de la crise économique et sociale des années 1930, la Seconde Guerre mondiale, l'essor d'un État-providence dans l'après-guerre entraînent le développement du pouvoir fédéral dans des domaines comme l'assurance chômage, l'assurance santé, la sécurité sociale et la fiscalité qui deviennent des compétences partagées. Dès 1956, en réaction, le Québec du gouvernement de Maurice Duplessis prend l'initiative de demander un retour du rôle moteur des provinces en matière sociale. Le rattrapage économique des années de la Révolution tranquille, dans les années 1960, conforte l'État québécois aux ambitions nouvelles et permet le développement d'une bureaucratie formée dans le souci d'asseoir l'identité nationale québécoise. Jusqu'alors géré par les congrégations religieuses, l'enseignement passe sous le contrôle public. Dès 1965, le gouvernement du Québec

se voit reconnaître le droit de se retirer de certains programmes fédéraux (assurance hospitalisation, assurance chômage et formation, subventions à l'hygiène publique...) et de recevoir dans le même temps une compensation financière ou fiscale.

La compétence provinciale s'accroît à son tour dans les relations extérieures. L'avocat Paul Gérin-Lajoie, alors vice-Premier ministre, formule une doctrine audacieuse : il revient au Québec d'assumer sur le plan international le prolongement de ses compétences internes. Cette extension du rôle de l'État québécois est, au fil des années, reprise par tous les partis, toutes couleurs partisans confondus. Créé en 1967, le ministère des Affaires internationales devient le ministère des Relations internationales en 1984. Un réseau de « délégations » se tisse dans les capitales étrangères : ironiquement, leur taille est, pour un temps, réduite par le gouvernement indépendantiste Bouchard dans les années 1990 pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui, le Québec dispose de 26 représentations dans le monde et a signé 750 ententes avec 80 États étrangers.

La francophonie internationale va être un atout pour le déploiement de la présence québécoise à l'extérieur. En janvier 1968, le Québec est invité par le Gabon pour la première fois à une conférence internationale, en l'occurrence une conférence des ministres de l'Éducation. Le gouvernement canadien s'est opposé à cette participation. Il faut attendre l'année suivante pour voir le Québec, au côté du Canada, présent à la conférence de Kinshasa. La création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), première organisation francophone permanente, va servir de levier. Sa charte autorise la participation directe des gouvernements. Aidé par la France, Québec, aujourd'hui *de facto* membre à part entière de l'Organisation internationale de la francophonie, fondée en 1985, entame un dialogue politique singulier avec Paris, marqué par une coopération et des sommets réguliers entre chefs de gouvernements*4 sans équivalent dans le reste de la fédération. Toronto ne cherche pas à avoir le même statut auprès de Londres. Tolérée à l'origine par Ottawa qui souvent s'en agace, cette relation particulière entre Paris et Québec voit sa légitimité reconnue par le Premier ministre Brian Mulroney en 1984.

L'État québécois jouit de particularismes dans le système fédéral. Le Québec est la seule province qui perçoit elle-même ses propres

impôts, qui s'est dotée de son propre régime public de rentes, qui contrôle en grande partie la sélection des immigrants permanents depuis l'accord Canada-Québec de 1991. Sa seule langue officielle est le français ; le Nouveau-Brunswick est la seule province à être officiellement bilingue. La province détermine le nombre d'immigrants qu'elle souhaite accueillir, détermine les critères de sélection et sélectionne les candidats à l'immigration sur son sol^{*5}, doit donner son consentement avant l'admission des étudiants étrangers et de certains travailleurs temporaires, a l'entière responsabilité des programmes d'accueil et d'intégration. Dans ses considérants, l'accord de 1991^{*6} est justifié par la volonté explicite de « fournir au Québec de nouveaux moyens de préserver son poids démographique au sein du Canada, et d'assurer dans la province une intégration des immigrants respectueuse du caractère distinct de la société québécoise ». C'est encore au nom de sa « spécificité » que le Québec est la seule province à disposer en droit d'un siège dans la délégation canadienne à l'Unesco depuis l'accord conclu en 2006 entre les Premiers ministres canadien Stephen Harper et québécois Jean Charest. « Ce qui était une coexistence implicite devient une coopération explicite », déclare ce dernier. Un « strapontin » pour les indépendantistes qui réclamaient un droit de veto au cas où la position du Canada contredirait celle du gouvernement québécois. Mais pour quoi faire ? À l'évidence, le débat public n'a pas été encombré par de telles divergences... Comme pays bilingue, le Canada compte parmi ses responsabilités celles de défendre la francophonie. En outre, le Québec dispose d'un droit de retrait en cas de non-consensus : son gouvernement, selon les termes de l'accord, « décide seul s'il entend assurer la mise en œuvre des questions pour lesquelles il a la responsabilité ».

S'il n'est pas un État indépendant, le Québec a obtenu, sans drame et toujours dans le cadre de la négociation, un éventail de compétences qui le place devant les prérogatives détenues par les Länder allemands, l'Écosse, la Catalogne, la Wallonie. Ce point ne fait, curieusement, pourtant pas consensus chez les Québécois. Comme s'il fallait toujours conserver un statut de victime. À moins qu'il ne s'agisse d'une posture de négociation : à force de prétendre être mal traité, comme « des exilés de l'intérieur », selon la formule de Guy Laforest, on ne cesse d'arracher de nouvelles concessions en vue de l'amélioration de son sort.

Souplesse d'Ottawa

Pourquoi la fédération a-t-elle en pratique laissé se développer ce quasi-État associé qu'est aujourd'hui le Québec, même si aucun juriste ou homme politique n'oserait assumer cette qualification ? Pourquoi Ottawa a-t-il accepté de respecter les priorités québécoises quand il dépense dans les champs de compétence québécois ? Sur le plan juridique, le texte de 1867 est assez souple pour avoir permis ces évolutions. En 1937, avant que la Cour suprême ne devienne la dernière instance légale, le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres reconnaît ainsi aux provinces le droit d'intervenir sur le plan international pour ce qui relève de leurs compétences – trente ans avant la doctrine Gérin-Lajoie ! La Cour suprême, même si elle marque ses distances vis-à-vis de la notion non juridique de « pacte fondateur », n'hésite pas à tenir pour acquise le caractère distinct du Québec, non seulement pour sa tradition juridique mais aussi pour « les valeurs sociales distinctes du Québec⁸ ». Malgré l'échec de l'accord du lac Meech, le palier fédéral va, dans la foulée du refus de l'indépendance, lors du référendum de 1995, multiplier les accommodements. La Chambre des communes reconnaît dans une motion du 11 décembre 1995 que le Québec est « une société distincte » et une autre du 27 novembre 2006 que « les Québécoises et Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni ». Deux victoires politiques majeures mais accueillies, curieusement, dans une relative indifférence au Québec. Même si les gouvernements fédéraux refusent de rouvrir le débat constitutionnel, des ententes sont conclues entre Ottawa et Québec sur les congés parentaux, la santé, l'immigration... Le Québec n'est pas mis à l'écart des négociations sur le libre-échange avec l'Union européenne ou la réforme de l'Accord de libre-échange nord-américain. On peut gager que le débat engagé en 2018 sur la légalisation du cannabis et sur le produit fiscal que sa vente va rapporter sera aussi l'objet d'une négociation serrée entre les niveaux fédéral et provincial. Les mécanismes de conciliation restent à l'œuvre.

Et aujourd'hui ?

Un consensus se fait jour dans la classe politique québécoise non séparatiste sur le minimum à obtenir encore dans le cadre du fédéralisme actuel. Le Québec continue à réclamer un droit de veto sur la possibilité de révision constitutionnelle. Une loi en ce sens a bien été adoptée par le Parlement fédéral : elle stipule qu'aucun ministre ne peut déposer une demande de modification constitutionnelle, sauf à avoir reçu au préalable l'aval de sept provinces représentant plus de 90 % de la population. Mais ce verrou reste purement légal ; Québec veut lui donner une valeur constitutionnelle. Comme il le réclame aussi pour la reconnaissance de la « nation québécoise ». Enfin, le Québec demande la participation de son gouvernement au choix des trois juges québécois nommés à la Cour suprême par le Premier ministre canadien. Au-delà des différends somme toute mineurs (l'installation d'antennes de télécommunications, les aéroports privés...) mais qui constituent autant d'irritants, toutefois inévitables dans tout système fédéraliste évolutif, la revendication québécoise reste d'ordre symbolique.

« Le Québec entend rappeler, à chaque occasion où cela sera pertinent, qu'il a toujours considéré que sa participation et sa contribution à la fédération ont comme source, d'abord et avant tout, une identité nationale antérieure à l'État canadien », peut-on lire dans le document sur « La Politique d'affirmation du Québec » du gouvernement Couillard, pourtant favorable au maintien dans la fédération. Fières paroles ! Mais quelle portée immédiate et concrète leur donner ? Même sous des latitudes septentrionales, ce pays reste latin et prompt à faire de la joute politique une scène de théâtre et de ses émotions, des tisons.

*1. René Lévesque, le 15 novembre 1976, victoire du Parti québécois.

*2. Il est libéré sous condition le 15 février 1981 après douze ans d'incarcération. Ce jugement a établi un record dans le Commonwealth par sa sévérité et suscité de vives critiques au motif qu'il n'y a pas eu mort d'homme dans les actes reprochés au condamné.

*3. Le Québec reçoit 35 % des investissements fédéraux en matière culturelle alors qu'il représente moins du quart de la population canadienne, selon le gouvernement québécois.

*4. Ce sont les « Rencontres alternées » des Premiers ministres français et québécois. Instaurées en 1977, elles ont connu leur vingtième session en mars 2018 à Paris avec Philippe Couillard et Édouard Philippe.

*5. À l'exclusion des réfugiés et des bénéficiaires du regroupement familial.

*6. Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, dit aussi accord Gagnon-Tremblay-McDougall.

CHAPITRE 14

L'avant-garde sociale et politique du Canada

La province se targue d'être un modèle des valeurs progressistes en Amérique du Nord. Davantage taxés, les citoyens québécois jouissent en échange de programmes sociaux plus généreux que ceux qu'offre le reste du Canada. Et ce consensus ne paraît guère contesté. Si le fardeau fiscal brut est élevé^{*1}, la charge fiscale nette, c'est-à-dire une fois prises en compte les prestations sociales versées aux ménages, est en dessous de la moyenne de l'OCDE. Résultat : les faibles revenus et les familles sont particulièrement aidées au détriment des plus aisés et des ménages sans enfants. La progressivité de l'impôt est très forte : au total, 70 % de l'impôt sur le revenu est payé par seulement 20 % des contribuables les plus riches¹. Au regard du coefficient de Gini, la mesure statistique des inégalités de revenus, il apparaît que la société québécoise reste plus égalitaire^{*2} que la société canadienne même si les inégalités ont crû depuis le mitan des années 1990. Les plus pauvres ne sont pas oubliés. Au Québec, une famille reçoit différents transferts de l'État qui lui permettent de couvrir en moyenne 80 % du « panier de consommation », la mesure statistique d'un niveau de vie de base, sans même que l'un de ses membres ne travaille². Si l'on passe en revue plusieurs dossiers de ces dernières décennies, l'histoire ne manque pas d'arguments pour étayer ce leadership social dans la représentation que beaucoup de Québécois se font de leur société depuis la Révolution tranquille et qui, historiquement, a été bâti par les libéraux et les souverainistes.

Avortement

C'est un médecin installé à Montréal, Henry Morgentaler (1923-2013), qui, dans les années 1960, lance une campagne pour le droit à l'avortement. Ce Juif polonais, rescapé des camps de concentration d'Auschwitz et de Dachau, arrivé au Québec en 1950, est un des premiers à pratiquer des vasectomies et à fournir des pilules contraceptives à des femmes non mariées. Après avoir témoigné devant une commission d'enquête de la Chambre des communes, il se lance dans la désobéissance civile en ouvrant, en 1969, une clinique pour avortements. Il expose sa technique devant les caméras de télévision et estime alors à 500 le nombre total d'avortements pratiqués par son établissement. La loi canadienne autorisait alors l'avortement mais uniquement dans les hôpitaux et après passage de la patiente devant une « commission thérapeutique » ; dans les faits, le système était bloqué, seul un hôpital sur trois disposant d'une telle commission.

Traîné trois fois devant les tribunaux de Montréal, entre 1973 et 1976, le médecin est acquitté à chaque fois par le jury. Son avocat, Claude-Armand Sheppard, plaide « la défense de la nécessité ». Le gouvernement du Québec fit appel et, en 1974, la cour d'appel du Québec condamna Morgentaler à une peine de dix-huit mois de prison. Ce revirement sans précédent poussa le gouvernement fédéral de Pierre-Elliott Trudeau à modifier le Code pénal de façon à empêcher à l'avenir une cour d'appel de prononcer une demande de condamnation après un acquittement par un jury. L'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976 entraîne la fin des poursuites dans la province. Morgentaler continue son combat en Ontario. Il lui faudra attendre une décision de la Cour suprême en 1988 pour voir déclarées contraires à la Charte canadienne des droits et libertés, notamment son article invoquant le droit à « la vie, la liberté et la sécurité de la personne » – en l'occurrence celui de la femme enceinte –, les dispositions limitant l'avortement. En 2006, la Cour supérieure du Québec conclut qu'obliger les cliniques et les centres de santé à réclamer des frais était contraire à la loi : la gratuité complète est garantie. Aujourd'hui, le Québec dispose de la moitié des services médicaux capables de pratiquer des avortements au Canada.

Peine de mort

En 1987, lorsque le Parlement canadien examine les conditions d'un rétablissement de la peine de mort, abolie en 1976 par le gouvernement libéral Trudeau, c'est l'opposition massive des députés québécois, pour l'essentiel élus du Parti progressiste conservateur, qui clôt le débat.

Nouvelles familles

Les Québécois se marient peu. À cet égard, les écarts entre le Québec et le reste du Canada sont significatifs. 38 % des Québécois qui vivent en couple sont en union libre, contre 13 % en Ontario³. C'est un des taux les plus élevés au monde. La province se singularise aussi par son pourcentage plus élevé de familles monoparentales, de familles recomposées, de ménages composés d'une seule personne et de couples de même sexe⁴. Les enfants nés hors mariage sont aujourd'hui majoritaires au Québec³.

En 2002, les trois partis de l'Assemblée nationale du Québec appuient à l'unanimité l'instauration de l'union civile pour les couples homosexuels. Lorsque la question des conditions du mariage, à la suite des décisions de tribunaux, passe devant le parlement fédéral – seul compétent en la matière – trois ans plus tard, c'est, une fois de plus, le vote des élus québécois qui fait la différence alors que les élus de l'Ontario étaient bien plus divisés. L'homosexualité est devenue si largement acceptée par la société québécoise que l'activisme gay n'aurait plus aucun sens, estime même Éric Duhaime dans un ouvrage qui a fait débat au sein des associations homosexuelles, *La Fin de l'homosexualité et le dernier gay* paru en 2017.

Pacifisme

Malgré des températures glaciales, le 15 février 2003, 150 000 Montréalais descendent dans la rue pour protester contre la guerre

décidée par George W. Bush en Irak. Des manifestations de cette ampleur, la province n'en avait connu que sur les questions linguistiques ou les sujets portant sur l'identité. Pour la première fois, Québécois de toutes origines, francophones et anglophones, se retrouvent sur l'asphalte. Signe de l'hétérogénéité croissante de la population, des slogans sont aussi chantés en arabe. « Oui à la paix, non à la guerre ! » Pendant ce temps, à Toronto (Ontario), le même mot d'ordre mobilise quinze fois moins de manifestants.

Une législation sociale généreuse

Le régime québécois d'assurance parentale (RQAP), instauré par le gouvernement Charest (libéral) en 2006, est ainsi vu comme un programme phare sur le continent nord-américain dans le domaine de la conciliation entre la famille et le travail. Jugé comme « l'un des meilleurs du monde » par le Center for American Progress, il vise à soutenir financièrement les nouveaux parents (par naissance ou adoption), « à les encourager dans leur désir d'avoir des enfants et à les soutenir dans leur volonté de consacrer plus de temps à leurs enfants dans les premiers mois de leur vie ». En pratique, il propose aux femmes un congé maternité de dix-huit semaines, aux pères un congé de paternité de cinq semaines. Un congé parental sans salaire d'une durée maximale de 52 semaines peut s'ajouter à ces congés. Pendant ces différents congés, le parent peut recevoir des prestations du RQAP, soit entre 55 et 70 % de leur salaire. Le programme est généreux : le revenu maximal assurable pris en compte pour le calcul du montant des prestations s'élève à 72 500 dollars pour 2017. Plus de 120 000 Québécois en bénéficient chaque année. Au printemps 2018, le gouvernement a déposé un projet de loi destiné à assouplir le RQAP en permettant aux parents d'en bénéficier sur une durée étendue à deux ans. Par ailleurs, cinq semaines de congé maternité supplémentaires devraient être octroyées aux femmes qui accouchent de jumeaux ou de triplés. Ce dispositif est si populaire que le gouvernement fédéral envisage de s'en inspirer pour le reste du Canada.

Certaines initiatives législatives restent symboliques et leur portée

concrète limitée. Elles n'en traduisent pas moins une volonté d'affichage très progressiste. En 2002, ainsi, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est la première juridiction nord-américaine à promulguer ce texte dont l'objectif est de « faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale pour bâtir un Québec où personne n'est laissé de côté et où chaque Québécoise et chaque Québécois peuvent mener une vie digne et participer, selon leurs capacités, à la vie sociale et au progrès collectif ». De même l'application de la politique adoptée en 2006, intitulée « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait entre hommes et femmes », reste dans les faits décevante. Plus concrètes, les garderies à faible prix ont constitué une avancée notable. Mais les Canadiennes hors Québec ont eu le droit de vote en 1922, dix-huit ans avant les Québécoises.

Un raté : l'éducation

À côté de ces choix politiques qui font que le Québec s'affiche parfois comme la seule sociale-démocratie d'Amérique du Nord, d'autres indicateurs sont plus contrastés. À l'automne 2016, le Conseil supérieur de l'éducation faisait observer que le réseau scolaire québécois était le plus inéquitable du pays. Le taux de décrochage scolaire⁴ est supérieur d'un tiers à la moyenne canadienne et le double de celui de l'Ontario. En 2015, 12,21 % des 25-64 ans étaient sans diplôme d'études secondaires, contre 9,60 % pour la moyenne canadienne⁵.

Les Canadiens anglais aussi à l'avant-garde

La palme du progressisme est aussi revendiquée ailleurs au Canada. C'est la province de la Saskatchewan qui élit, en 1944, le premier gouvernement social-démocrate d'Amérique du Nord, lequel fut le premier au Canada à mettre en place, en 1962, un système d'assurance-santé qui sera adopté par Ottawa. C'est cette même

province, frappée par un très fort taux de délinquance et une mortalité élevée chez les jeunes Indiens, qui, en 2011, met en place des procédures d'intervention (le Hub model) centrées sur les communautés, qui s'avèrent efficaces. C'est en Colombie-Britannique, berceau de la conscience écologiste canadienne, qu'est fondé Greenpeace, à Vancouver en 1971.

Et c'est en Ontario, en juin 2003, que le mariage homosexuel a été reconnu pour la première fois au Canada, neuf mois avant que le Québec ne suive le mouvement. Enfin, c'est l'Alberta qui devient la première province à relever à 15 dollars le salaire horaire minimum – l'Ontario devrait suivre le 1^{er} janvier 2019. Réclamée au Québec, cette hausse symbolique a été écartée. Le gouvernement a subi de nombreuses critiques des employeurs en annonçant une hausse de 11,25 à 12 dollars l'heure au 1^{er} mai 2018.

La crise de la gauche québécoise

Pourquoi ce terreau favorable à l'éclosion des valeurs progressistes est-il aujourd'hui en crise ? Le Parti québécois s'était identifié à une ligne sociale-démocrate mais, comme les formations voisines en Europe, il a souffert d'une crise de crédibilité : l'écart entre le discours dans l'opposition et une pratique du pouvoir plus prudente lui a valu de perdre un soutien plus à gauche. La fondation en 2006 de Québec solidaire comme une « alternative progressiste » a répondu au besoin d'occuper cet espace plus à gauche. Ce mouvement prône une meilleure prise en compte des contraintes environnementales, promet une plus grande redistribution sociale, une réduction du temps de travail, plus de droits pour les syndicats et veut rompre avec « la politique néolibérale » à laquelle se sont ralliés « les gouvernements, les élites économiques et leurs idéologues ».

Un autre clivage, peut-être plus profond, fracture la gauche : celui qui oppose une gauche multiculturelle, montréalaise, d'abord préoccupée par le sort des minorités ethniques, culturelles, linguistiques, religieuses et sexuelles, plus attachée à la défense des libertés individuelles et une gauche plus nationaliste, encore attachée au projet de souveraineté, championne des droits collectifs d'un

peuple québécois défini à partir du noyau central des descendants des colons français. Ce grand schisme empoisonne les relations à l'intérieur du courant « progressiste ». Les premiers soupçonnent les seconds de nourrir un agenda identitaire porteur d'exclusions, notamment à l'encontre des nouveaux arrivants ; les autres jugent les premiers ralliés au principe canadien du multiculturalisme dans lequel se dissoudrait à terme la conscience historique du Québec francophone. La virulence du débat public entre ces deux pôles laisse peu de marge à un hypothétique regroupement des forces de gauche.

*1. Voir ci-dessus, chap. 4.

*2. 0,281 pour le Québec, 0,311 pour le Canada en 2014. Source : Statistique Canada CANSIM.

*3. Ils étaient 62,8 % du total en 2016, selon l'Institut de la statistique du Québec, en excluant les parents unis légalement par union civile.

*4. 9,1 % pour 2014 à 2016, tel que le définit Statistique Canada, soit le pourcentage des 20-24 ans sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas l'école.

CHAPITRE 15

Ces grands espaces naturels en proie à la pollution

Longtemps les Québécois se sont cachés derrière leurs grands barrages pour afficher une bonne conscience environnementale. Le système énergétique de la province a, il est vrai, ceci de remarquable que pratiquement la moitié (47 %) de l'énergie et 99 % de l'électricité fournies viennent d'un approvisionnement local et renouvelable, façonné par l'hydroélectricité et la biomasse¹. L'eau recouvre 22 % (13 % pour l'eau douce, 9 % pour l'eau salée) de la superficie de la province. Ce primat de l'électricité blanche masque toutefois un laisser-aller qui contraste avec le discours bien-pensant en vigueur. Si ministres et députés s'accordent à vanter l'avènement d'une économie décarbonisée, à coup de mesures gadgets et chères comme les subventions aux véhicules électriques, et sous le regard parfois trop bienveillant d'ONG gavées aux subventions publiques, la réalité est tout autre.

Certes, le Québec promet d'ici 2030 d'améliorer de 15 % son efficacité énergétique, d'augmenter de 25 % la production d'énergie renouvelable, de 50 % la production de bioénergie et de réduire le volume de ses émissions de gaz à effet de serre. En réalité, les objectifs chiffrés ne sont pas tenus. Et les choix politiques sont souvent contradictoires et cèdent sous l'assaut d'intérêts privés sans vision à long terme. La réalité dément le discours. Le 26 septembre 2017, le Premier ministre du Québec inaugurait ainsi à Port-Daniel un port naturel en eau profonde en Gaspésie, la plus grosse cimenterie de la province. Une manne en emplois et en ressources pour l'économie locale, mais un désastre écologique. Si l'entreprise affirme qu'elle est

la moins polluante d'Amérique du Nord, elle ajoutera 1,76 million de tonnes de gaz à effet de serre chaque année, soit 2 % du total émis par la province, alors même que l'État québécois s'est engagé sur un ambitieux objectif de leur *réduction*.

Les méfaits d'Hydro-Québec

Les polémiques qui accompagnaient la construction des barrages, à l'origine ces cinquante dernières années de lourds dommages environnementaux, ne sont plus d'actualité en raison d'une demande étale d'électricité. Le Premier ministre Philippe Couillard a confirmé la fin des grands barrages lors d'une visite à New York en septembre 2017. La rivière Magpie dont l'aménagement avait été envisagé devrait rester vierge : ses rapides qui font la joie des raftistes et des kayakistes sont sauvés. Mais l'édification permanente de nouvelles lignes à haute tension afin de desservir des régions en expansion ou les États-Unis, un client vorace en énergie, reste source de polémiques. Dans les Laurentides, la mairesse du charmant village de Saint-Adolphe-d'Howard, une région prisée par les touristes venus admirer le reflet des couleurs de l'été indien dans les 85 lacs de la commune, s'est battue des mois durant contre le projet local d'Hydro-Québec. Dans les procédures de consultation, elle a réclamé l'enfouissement sur une distance de dix kilomètres de la ligne : refusé, pour cause de surcoût. Elle est allée en justice demander une injonction afin d'arrêter les travaux de déboisement, estimant que la décision d'Hydro-Québec était « déraisonnable, car préjudiciable, capricieuse et discriminatoire ». En vain. L'élue ne comprend pas car la société publique d'électricité peut se montrer accommodante selon les cas. Dans son projet *Northern Pass* destiné à approvisionner les États-Unis, elle a accepté d'enfouir un tronçon de 100 kilomètres, au sud de la frontière, dans le New Hampshire. Même conciliation pour la future ligne Hertel-New York, cette fois-ci côté canadien, entre La Prairie et la frontière.

Derrière ses paysages de forêts infinies et de lacs aux eaux pures, un autre territoire reste dissimulé, celui de sols ravagés par

l'exploitation minière. Le Québec, on l'ignore souvent, est riche en minéraux : nickel, or, uranium, zinc, cuivre... L'exploitation de ce potentiel a un impact sur l'environnement. Fondée en 2008 afin de promouvoir de meilleures pratiques dans le secteur minier, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine est une ONG qui se bat pour davantage de transparence et des mesures de protection plus strictes. En décembre 2017, elle participait ainsi aussi aux audiences publiques sur le projet d'agrandissement de ce qui est déjà le plus grand site de déchets miniers et d'eaux usées de la province, celui de la mine de fer de Mont-Wright sur la Côte-Nord. L'ONG s'inquiétait ainsi des effets que provoquerait la destruction proposée de 11 lacs, 15 étangs et 25 ruisseaux sur 310 ha et des risques de contamination en aval ainsi que du manque de garanties financières suffisantes pour restaurer demain le site. Un cas d'école. Rivières acides, déserts de sable, réactions chimiques des résidus, l'histoire minière du Québec est en effet jonchée de sites miniers abandonnés. On en compterait 500 inscrites au passif environnemental et que l'État doit tenter de nettoyer, les anciens exploitants s'étant déclarés en faillite. Le coût total de ce grand nettoyage qui s'étalera sur des décennies se compte en milliards de dollars. Une loi de 2013 a resserré les garanties financières demandées et mises en réserve tout au long de l'exploitation mais le texte ne permet pas de divulguer les montants versés par les sociétés.

Concilier l'impératif économique et le respect de la nature est malaisé. Des ONG dénoncent ainsi l'inaction gouvernementale devant la pollution de dépotoirs sauvages, de sites d'entreposage et de traitement de matières dangereuses ou de neige sales et le risque de contamination des nappes phréatiques, comme en Montérégie, pointée du doigt par la Société pour vaincre la pollution ou la Fondation Rivières.

À la rentrée 2017, le gouvernement québécois a confirmé l'ouverture de vastes portions du territoire au secteur pétrolier et gazier tout en promettant d'assurer la promotion des ressources comme le solaire, l'éolien et l'hydroélectricité... La réglementation autorise la recherche et l'exploration y compris près et dans les lacs et rivières. Les limitations sont minimales : la tête d'un puits ne devra pas être à moins de 40 mètres de la voie navigable du fleuve Saint-Laurent, moins de 60 mètres d'un parc national, à 150 mètres d'une

maison ou d'une aire protégée ou moins de 275 mètres d'un établissement de santé ou d'enseignement. Ce qui a suscité une réaction des directeurs de la santé publique de six régions qui, dans un mémoire, se sont inquiétés de « la capacité de ces mesures à assurer la protection de la santé publique ». Au même moment, 338 municipalités veulent obtenir le droit d'adapter des règles plus strictes que celles instaurées au niveau provincial pour la protection de l'eau potable lors des forages pétroliers et gaziers. Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté en 2014, prévoit une distance minimale de 500 mètres entre une source d'eau et un forage. Les municipalités souhaitent pouvoir l'étendre à deux kilomètres.

Le martyr du Saint-Laurent

La « grande rivière de Canada », comme la nommait Samuel Champlain, est dans un triste état. Alors que le Saint-Laurent vient d'être nommé, en juin 2017, par le gouvernement Couillard, « lieu historique », sa santé inquiète. Les gouvernements québécois et canadien ont dû lancer, à partir de 2011, un Plan d'action qui va d'études sur la restauration de la biodiversité à la protection des berges menacées par l'érosion. Mais il y a tant à faire ! Et surtout, on reste au niveau de l'identification des menaces, pas de leur traitement. Débouché des Grands Lacs, égout à ciel ouvert de nombreuses municipalités, menacé par l'urbanisme et l'entretien de la voie maritime, gigantesque canal creusé afin de permettre le passage des navires marchands, le Saint-Laurent suffoque. À l'été 2017, la mort d'au moins six baleines noires, une espèce en voie de disparition, dans l'estuaire, a relancé les craintes. En 2008, déjà, une infestation particulièrement importante d'algues toxiques avait provoqué la mort de nombreux mammifères marins. Ce réservoir de biodiversité unique – 200 espèces de poissons, plusieurs milliers d'invertébrés, 20 espèces de mammifères marins – est en péril, au point que certaines de ses eaux sont déjà mortes, c'est-à-dire privées d'oxygène, notamment au large de Rimouski et près de Tadoussac. « Malgré de nombreux efforts et de très nettes améliorations dans les vingt dernières années, la pollution industrielle et agricole ainsi que les déversements d'eaux

usées non traitées continuent à nuire à la santé du Saint-Laurent », dénonce l'ONG Stratégies Saint-Laurent.

Malgré les cris d'alarme de certains environnementalistes, le laxisme demeure la règle chez les pouvoirs publics. En novembre 2015, la municipalité de Montréal décide ainsi de déverser, pendant plusieurs jours, un tiers de ses eaux usées – 8 milliards de litres ! – dans le fleuve sans filtration pour faciliter des travaux d'infrastructures. Depuis août 2015, la municipalité de Rivière-Saint-Jean, une commune sur la côte Nord à l'est de Sept-Îles, alerte le gouvernement sur le glissement d'un ancien dépotoir menacé par l'érosion et dont les déchets tombent littéralement dans le fleuve *via* une rivière à saumon, la rivière Saint-Jean. La bureaucratie du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles se hâte lentement : pour l'heure, seule une première phase d'étude a été menée en 2016. Une situation d'autant plus choquante que le littoral souillé, visité par des oiseaux marins et des phoques, est à peu de distance du parc naturel de l'archipel de Mingan. Québec et Ottawa se sont engagés conjointement à protéger 10 % des aires marines d'ici 2020. En 2018, seulement 1,3 % du territoire maritime était protégé par le Québec, 5 % par le gouvernement fédéral.

Le réchauffement climatique en cours va frapper le Québec, en multipliant les anomalies climatiques et en accélérant l'érosion. De nombreuses routes littorales sont déjà menacées par la montée des eaux. Dans certaines parties du Québec maritime, la côte recule déjà de trois mètres par an, à en croire le chercheur Pascal Bernatchez, de l'université du Québec à Rimouski. Parfois davantage dans les côtes basses et sablonneuses. En six semaines, entre novembre et décembre 2017, le scientifique a ainsi constaté un effacement de 13 à 15 mètres de la côte, à la Pointe-Paradis à Pointe-Lebel. La réduction du couvert des glaces fait qu'à l'heure des grandes marées, comme en 2010, les dommages causés aux berges sont considérables. En Gaspésie, le village de Percé a vu, à l'hiver 2016, sa promenade détruite. C'est tout un paysage qui va se modifier très vite. Dans la revue *Global Change Biology*², le chercheur Marc-André Parisien, du Service canadien des forêts, estime, au vu des changements déjà enregistrés, que les environnements climatiques actuels pourraient se déplacer de plus de 1 000 kilomètres dans les cent prochaines années, ce qui mettra en péril une grande partie des 155 000 kilomètres

d'aires aujourd'hui protégées, soit 9 % du territoire (l'objectif est d'arriver à 17 % en 2020...) : comment les espèces qui les peuplent pourront-elles migrer sur une aussi longue distance ? *Quid* des plantes rares ? De la centaine de caribous forestiers toujours présents sur la péninsule de Gaspésie ? Il faudra relocaliser ou agrandir 80 % des zones protégées, où les températures et précipitations vont changer. Un sérieux défi d'adaptation pour les espèces qu'elles abritent. Dans le Grand Nord québécois, on observe déjà des épidémies inédites d'insectes ravageurs malgré leurs noms poétiques, comme la tordeuse du bourgeon de l'épinette, la livrée des forêts, l'agrile du frêne, l'arpenteuse de la pruche. En 2017, on a enregistré le plus faible volume de glace de mer depuis deux décennies dans le golfe du Saint-Laurent. À l'extérieur du chenal bas-laurentien, à 300 mètres de profondeur, le réchauffement des eaux met en danger des ressources halieutiques comme le flétan du Groenland ou la crevette nordique¹.

La baignole reine, le char roi de la route

Le Québec n'a pas échappé à l'étalement urbain, la pathologie des agglomérations nord-américaines. À la recherche de maisons individuelles et d'un foncier meilleur marché, les citoyens n'hésitent plus à éloigner leurs domiciles des pôles d'emploi. D'une enquête à l'autre, la durée moyenne du trajet domicile-travail augmente : elle était de 26,4 minutes en 2016², soit une minute de plus que cinq ans plus tôt. À Montréal, elle s'élève à 30 minutes. L'essor du trafic routier se constate sur l'île de Montréal, bien sûr, qui a perdu la moitié de ses forêts et de ses milieux humides, où la congestion du trafic est spectaculaire mais aussi dans des villes secondaires. Prenez Sherbrooke (Estrie). Ici, alors que le centre-ville, longtemps à l'abandon, peine à trouver un second souffle, les quartiers commerciaux et résidentiels se développent à la périphérie le long d'autoroutes urbaines baptisées « boulevards ». Pourtant, dans le même temps, la municipalité promet de réduire de 30 % d'ici à 2030, par rapport à 2009, les émissions de gaz à effet de serre... Les prolongements d'autoroutes sont souvent une figure imposée des campagnes électorales, comme dans la ville de Québec dont un ancien

directeur général avait évoqué la « losangelisation ». La capitale affiche un des plus faibles taux de covoiturage (10,6 %) et de recours au transport collectif (11,1 %)³. Un projet récent de service rapide par bus a été torpillé. Les carences de la desserte par les transports publics rendent obligatoire dans ce cadre urbain le recours à la voiture individuelle, ce qui entraîne un bilan carbone défavorable. Dans la grande région de Montréal, seulement 23,5 % des travailleurs utilisent chaque jour le train, le métro ou le bus vers la ville⁴. Lorsqu'on compare les temps moyens des déplacements entre les usagers de la voiture et ceux des transports en commun, on comprend vite pourquoi : à Montréal, dans le premier cas, c'est 27 minutes, dans le second, 44 ; à Québec, 21 contre 35 ; à Ottawa-Gatineau, 25 contre 42... L'automobile reste de loin le mode de transport privilégié dans les trajets domicile-travail dans l'agglomération^{*3}. Si l'on prend en compte les chiffres globaux au niveau de la province, la prime à la route se confirme. L'Alliance pour le financement des transports collectifs évalue le ratio des investissements en transport public à 28 % et 72 % pour les investissements routiers, soit l'inverse de l'Ontario (70 % et 30 %). De fait, sous la pression des élus locaux, l'accent sur de nouveaux ponts, de nouveaux échangeurs, de nouvelles voies d'autoroutes reste une constante de la politique québécoise, surtout à la veille des élections. Au cours de la prochaine décennie, l'Ontario prévoit d'investir 4 000 dollars par habitant en transports collectifs, contre 900 au Québec.

Montréal paraît avoir manqué d'ambition par rapport aux efforts déployés par Vancouver (Colombie-Britannique), par exemple, où le centre a été densifié, les transports en commun ou propres (voies cyclables) développés dans une stratégie ambitieuse. Le résultat, c'est que les déplacements en voiture baissent bien plus à Vancouver (– 8 % entre 2015 et 2017) qu'à Montréal (– 3 % pour la même période). La métropole québécoise tente, certes, de rattraper ce retard. Le centre-ville à son tour se densifie à toute allure, y compris par l'émergence de nouveaux quartiers résidentiels de gratte-ciel (Griffintown) ; la nouvelle municipalité, élue en novembre 2017, promet une extension du réseau de métro ; l'usage de la bicyclette est désormais encouragé et un plan récent vise à faire doubler son usage (nouvelles voies, nouvelles places de stationnement...). Mais, toujours à la différence de Vancouver, par exemple, Montréal n'encourage pas la végétalisation

de ses toits, rendue difficile par une réglementation tatillonne.

Le transport représente 29 % de la consommation d'énergie mais 41 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec et c'est le secteur qui a connu la plus forte augmentation depuis 1990. L'électrification des transports, lancée par le gouvernement Marois, peine à décoller : les véhicules électriques ne représentent que 1,25 % du total des véhicules vendus. Les objectifs volontaristes affichés par le gouvernement – 10 % des nouveaux véhicules à zéro ou à faible émission en 2025 – ne servent que de cache-misère. Depuis 2014, les Québécois achètent plus de camions (fourgonnettes, véhicules utilitaires sport dits VUS...) que de voitures, ce qui fait exploser la consommation d'essence. En 2017, sur les dix modèles de véhicules les plus vendus, trois étaient des fourgonnettes type pick-up, trois des VUS et seulement quatre des voitures compactes⁵. Une évolution qui s'accompagne d'une augmentation du taux de motorisation : 560 véhicules pour 1 000 habitants en 2016. « À l'aube de 2018, les Québécois sont plus que jamais des consommateurs d'essence et de diesel, achètent des véhicules toujours plus gros et des maisons sans cesse plus grandes, ce qui annule les gains réalisés en efficacité énergétique », déplorent ainsi dans leur *État de l'énergie au Québec 2018* Johanne Whitmore et Pierre-Olivier Pineau, à la chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal.

Le résultat est sans appel, malgré un discours public mobilisateur et souvent moralisateur. En 2009, le Premier ministre Jean Charest promettait, en « projet de société », de parvenir au « plus faible taux [d'émission de gaz à effet de serre] par habitant en Amérique du Nord ». Mais tout indique que les engagements chiffrés fixés par le gouvernement du Québec – moins 20 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2020, moins 37,5 % d'ici 2030, moins 80 % d'ici 2050... – ne pourront pas être atteints au rythme actuel. Entre 1990 et 2015, les émissions n'ont diminué, en réalité, que de 10 % et restent étales depuis 2010⁶. Comme le résume l'ONG Equiterre, « le gouvernement se fixe des objectifs qu'on applaudit en matière de réduction des gaz à effets de serre et de réduction de l'utilisation de pétrole, mais les actions prises ne permettront pas de les atteindre à temps⁷ ». Le fossé entre les buts affichés et les résultats atteints semble une constante, au-delà de la couleur politique du gouvernement. Le plan d'action 2011-2015 en matière de gestion résiduelle prévoyait

ainsi parvenir à un taux de recyclage de 70 % du carton, papier, verre, métal. Selon Recyc-Québec, si l'objectif a été atteint et même dépassé pour le papier (79 %), on restait loin des caps fixés à l'échéance 2015 pour le métal (49 %), le plastique (18 %), le verre (14 %). À l'évidence, la filière fonctionne mal, sans même parler des insuffisances du retraitement sur place des déchets recyclés : 60 % d'entre eux sont envoyés à l'étranger.

*1. Grâce à l'énergie hydroélectrique, le Québec est la province canadienne qui produit le moins d'équivalent CO₂ par habitant (10 équivalent CO₂ contre 20 pour le Canada mais 5 seulement pour la France). Source : MDDELCC Québec et Banque mondiale.

*2. Dans son numéro du printemps 2017.

*3. 65,1 % des déplacements domicile-travail se font en automobile avec seulement le conducteur à bord, selon le bulletin de l'Observatoire Grand Montréal publié en février 2018.

SIXIÈME PARTIE

DÉFIS D'AUJOURD'HUI, DÉFIS DE DEMAIN

Dites-le moi. Que veut donc la terre qui roule, et les astres qui tournent, et le vent qui souffle, et les plaintes qui coulent ? Que cherche-t-on ? Où va-t-on ? Quand s'arrêtera-t-on ?

Félix Leclerc

Abuse du présent. Laisse le futur aux rêveurs et le passé aux morts.

Félix Leclerc

CHAPITRE 16

Un peuple en voie de vieillissement accéléré

Longtemps, on mourait plus jeune au Québec que dans le reste du Canada. Dans les années 1920, la province affichait l'espérance de vie à la naissance la plus faible de la fédération : l'écart avec la province la plus favorisée, la Colombie-Britannique, était de huit ans. Bien que le fossé se soit progressivement rétréci, le Québec se trouvait encore au dernier rang jusqu'à la fin des années 1970 pour les femmes et jusqu'à la fin des années 1980 pour les hommes. Depuis dix ans, l'espérance de vie québécoise a enfin rejoint la moyenne canadienne. Une évolution qui coïncide avec la hausse générale du niveau de vie, le recul des mauvaises habitudes diététiques (alcool, tabac, alimentation trop grasse...) et une amélioration du système de santé. Au 1^{er} juillet 2017, la province estimait compter 1 668 centenaires et plus¹.

Un Québec poivre et sel

La contrepartie de ce recul de la mort, c'est que le Québec grisonne. On est loin de la « Revanche des berceaux », cette formidable poussée démographique des Canadiens français qu'encourageaient à la fois l'Église catholique, inquiète d'être submergée dans un océan protestant, et, peut-être – les historiens se disputent à ce sujet – un sentiment de résistance confus contre l'assimilation voulue par les élites anglophones. L'ex-Premier ministre

du Canada, Jean Chrétien, né en 1934 à Shawinigan, rappelait ainsi lors d'un entretien accordé à l'auteur que « sa mère, qui était une patriote, avait eu dix-neuf enfants ». Dix étaient morts à la naissance. Il était lui-même le dix-huitième de la fratrie. En 2016, 86 400 bébés sont nés au Québec, un nombre en baisse constante depuis 2013. L'indice synthétique de fécondité poursuit lui aussi son recul et s'établit à 1,59² contre 1,89 en France.

Depuis les années 1970, la population québécoise vieillit inexorablement. Une conséquence du baby-boom des années 1946-1966 et de l'élévation générale de l'espérance de vie. L'âge moyen est ainsi passé entre 1971 et 2016 de 29,9 ans à 41,9 ans. La part des 65 ans et plus s'est accrue dans la même période de 7 à 18,5 %³. Si la tendance se poursuivait, on estime que ces seniors pourraient représenter 26 % de la population en 2040, 28 % en 2061. Une comparaison internationale avec les pays développés membres de l'OCDE est éclairante. En quarante ans, entre 1970 et 2010, la hausse de la proportion des personnes âgées est l'une des plus élevées : seuls le Portugal, l'Italie et le Japon ont vu leur part d'âinés s'accroître davantage durant cette période. C'est encore plus frappant si l'on se penche sur le segment des 80 ans et plus. Leur nombre au Québec, pendant la même période, est multiplié par cinq^{*1}. Quel renversement ! En 1970, le Québec figurait parmi les pays ayant le plus faible pourcentage de 65 ans et plus^{*2}. La baisse du taux de natalité a amplifié le mouvement. En 1916, il y avait plus de 38 naissances pour 1 000 habitants ; un siècle plus tard, on est passé à un taux de 10,4 naissances.

S'adapter à la montée des seniors

Au quotidien, ce vieillissement se constate un peu partout. Les quotidiens régionaux ont de longues pages dévolues aux notices nécrologiques. Le marché de l'immobilier est également affecté. À la campagne, nombreuses sont les maisons un peu isolées, par exemple au bord des lacs, que leurs propriétaires avaient fait bâtir en guise de villégiatures, qui se retrouvent en vente. Leurs détenteurs, rattrapés par les ennuis de santé, veulent désormais déménager dans les villes

moyennes à distance plus raisonnable des centres médicaux et hospitaliers. Le même phénomène se retrouve dans les banlieues pavillonnaires bâties jadis pour abriter les jeunes familles du baby-boom et conçues pour un usage exclusif de l'automobile. On estime qu'en Estrie, 7,6 % de la population âgée de 65 ans et plus serait atteinte d'Alzheimer⁴. L'augmentation de personnes âgées provoque un alourdissement de la demande dans les services d'urgences⁵. Autre conséquence visible, la pénurie de travailleurs dans les services d'aide aux personnes âgées : l'explosion de la demande n'est pas couverte. Le nombre d'heures en soins à domicile pour personnes âgées a augmenté de 52 % entre 2009 et 2014⁶, au détriment d'ailleurs des soins apportés aux personnes handicapées. Dans les petits villages, les conseils municipaux tentent d'endiguer ce départ des aînés vers la ville en tentant quelquefois de proposer des structures d'immeubles collectifs sur place. Pour faire passer un projet controversé de résidence en hauteur au cœur de son village, l'un des plus beaux du Québec, mais dans une zone inondable, le conseil municipal de North Hatley (Estrie) avance ainsi comme argument le devoir de solidarité et la nécessité de trouver une solution au vieillissement d'une partie de ses habitants, qui demain ne pourraient plus vivre de manière autonome dans leurs maisons individuelles.

L'urbanisme commence à prendre en compte ces besoins nouveaux. Feux de signalisation plus longs, davantage de bancs dans les rues, marquage au sol, éclairage adapté... L'aménagement de la ville est confronté à de nouvelles contraintes très pratiques. L'impact du vieillissement sur la santé se fait aussi sentir. En 2014, 48 % des Québécois de plus de 12 ans souffraient ainsi d'un problème de santé chronique. Dans une région en fort vieillissement comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ce taux atteint 57 % de la population^{*3}. Pas étonnant d'y constater que 34 % de ses habitants déclaraient avoir été contraints de réduire leurs activités quotidiennes en conséquence. Ces pourcentages effrayants illustrent la dévitalisation de régions entières. Le rapport de dépendance démographique, c'est-à-dire le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans ne cesse d'augmenter. De 29 en 2016, il devrait passer à plus de 55 en 2061⁷. Dès 2026, le pourcentage des 65 ans et plus dépasserait celui des moins de 20 ans. Déjà, depuis 2011, les plus de 65 ans sont plus nombreux que les 0-14 ans.

Pour le dire autrement, la croissance de la population québécoise de 2010 à 2030 proviendra presque exclusivement de la population en âge de prendre sa retraite ; la taille de la population dans les autres classes d'âge demeurera plutôt stable. C'est un énorme défi qui va très vite se poser sur le financement du filet social, et particulièrement des dépenses de santé. Si la dépense de santé publique pour le groupe des 40-60 ans s'élève en moyenne à 2 500 dollars par an, ce montant passe à 7 250 pour les 60-80 ans, à 17 500 pour les 80-90 et à 29 000 à partir de 90 ans. L'accent devrait être mis à l'avenir sur la promotion de meilleures habitudes de vie et un meilleur suivi du troisième et du quatrième âge afin de limiter en amont des pathologies lourdes. Conséquence déjà visible, la tendance, depuis une dizaine d'années, est au recul de l'âge du départ à la retraite et l'on voit apparaître un nouveau comportement : le retour sur le marché du travail, après une période de retrait plus ou moins longue, de seniors. La part des 55 ans et plus dans l'emploi est devenue plus élevée que celle des jeunes de 15 à 24 ans^{*4}. Ce mouvement devrait persister : les Québécois, hommes et femmes confondus, prennent leur retraite, dont l'âge est fixé à 65 ans au Québec, plus tôt que les Ontariens, par exemple⁸. Une politique fiscale avantageuse pousse à retarder l'âge du départ ; elle devrait selon toute probabilité continuer à se bonifier dans les prochaines années. Le fisc québécois n'oublie pas non plus de prendre en compte les besoins spécifiques des plus âgés. Les frais d'achat des dispositifs destinés à améliorer leur mobilité et leur sécurité à domicile étaient déjà déductibles de leurs revenus. À partir de 2018, bénéficient également d'un crédit d'impôt les achats de cannes, fauteuils roulants, prothèses auditives... Un défi de taille attend la société. Pour pallier la stagnation de la population active, la productivité de l'économie québécoise va également, en effet, devoir être dopée.

Face au vieillissement, une politique active d'immigration recueille un large consensus, au moins chez les décideurs politiques et économiques. Car, l'âge étant un critère de sélection, les nouveaux arrivants sont jeunes ! Leur âge moyen en 2014 était de 28,4 ans. Et ils sont susceptibles de relancer la natalité. Dans un document sur *La Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion note ainsi que « selon le scénario de référence, qui situe la cadence de

l'immigration à 50 000 personnes par année, la population continuerait à croître tout au long de la période ». Mais « un flux de 25 000 personnes immigrantes annuellement se concrétiserait en une baisse de la population en fin de période ». Avec un seuil de 50 000 immigrants par an, toutefois, la taille de la population en âge de travailler, une des principales composantes de la croissance économique, connaîtrait un recul marqué entre 2017 et 2030 qui ramènerait celle-ci en deçà du niveau observé en 2011. Il faudrait passer à 60 000 immigrants pour enrayer ce recul. Sauf à accepter un ralentissement de la croissance du PIB vers un taux de 1,6 % en moyenne par an⁹. Autrement dit, le nombre actuel d'immigrants est insuffisant pour assurer la croissance de la population aussi parce que seulement trois sur quatre restent dans la province¹⁰, le quart restant étant happé par le reste du Canada.

On trouve de bonnes nouvelles dans ce panorama déprimant. D'abord, l'espérance de vie des hommes québécois de 65 ans qui, à la différence des femmes, stagnait depuis les années 1930 a commencé à décoller à partir de 1980. En 2016, elle s'élevait à cet âge à 19,7 ans contre 22,5 ans pour les femmes¹¹. À la naissance, elle devrait être de 84,7 ans pour les hommes, 87,2 ans pour les femmes en 2040 contre respectivement 80,8 ans et 84,5 en 2016. Ensuite, cette population conserve une vitalité dont témoignent les clubs de remise en forme ou les agences de voyages, surprises de voir arriver de nouveaux consommateurs chaque année plus âgés. Le désir de s'amuser reste toujours vif. En juillet 2017, on croisait ainsi un groupe de 500 retraités rassemblés au Beach Club de Pointe-Calumet qui étaient venus s'amuser dans le *party* mis en musique par un DJ. Pourquoi se priver ? Car, notamment grâce aux régimes publics de pension et à la hausse de l'immobilier, le taux de pauvreté chez les personnes âgées a chuté. Il dépassait 30 % dans les années 1970 ; aujourd'hui, seulement 13 % des veuves de plus de 65 ans ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté¹². Et la tendance va s'accélérer. Le Québec de 2050 sera vieux, mais à l'aise financièrement.

*1. En France, leur nombre a été multiplié par 2,9 sur la même période.

*2. Avec l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande...

*3. Enfants exceptés, donc.

*4. En 2017, ils représentaient 20,6 % des emplois contre 13 % pour les 15-24 ans. Il y a dix ans, ces parts étaient quasi identiques à 14,7 % et 14,1 % respectivement, selon le bilan 2017 dressé par l'ISQ sur le marché du travail au Québec.

CHAPITRE 17

Montréal ou la tentation d'une île

En mai 2017, dans le cadre des festivités accompagnant le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, la troupe dramatique Rimini Protokoll a présenté un spectacle original au théâtre Jean-Duceppe, place des Arts. Pour *Montréal 100 %*, il s'agissait de faire monter sur scène 100 citoyens choisis avec méthode grâce à une sociologue afin de représenter l'échantillon le plus significatif possible de la métropole en se fondant sur le recensement de 2011. Hommes, femmes, trans, francophones, anglophones, Irlandais, Italiens, Arabes, Juifs, Tamouls, Somaliens, chrétiens, musulmans, juifs, etc. La représentation visuelle d'une réalité statistique plurielle. Le résultat formait un kaléidoscope à l'image du monde. Ce visage multiple se voulait un hommage à l'extraordinaire diversité multiculturelle actuelle de la cité fondée par une poignée de colons et de religieux français, il y a moins de quatre siècles. Mais si l'on se contentait de regarder le spectacle, sans le son, une question brûlait les lèvres. On était bien à Montréal mais n'aurait-on pas pu tout aussi bien se trouver à Toronto ?

Félicité insulaire

Quand les Québécois des régions se rendent à Montréal, ils disent « la Ville », comme jadis les anciens Latins évoquaient Rome. Après avoir parcouru sur la rive gauche les étendues plates de la Montérégie, le passage du pont Champlain, au-dessus du Saint-Laurent, procure à

l'automobiliste toujours le même mélange d'exaltation et de sidération alors que le centre-ville déploie son profil de gratte-ciel insolents au pied d'une montagne, le mont Royal, qui, avec ses 233 mètres d'altitude, ne l'est pas moins. Montréal respire l'énergie et l'optimisme. À l'été 2017, dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire, l'immigrante Rossana Bruzzone a eu l'idée de demander à 150 citoyens de dire dans des capsules vidéo pourquoi ils étaient heureux de vivre ici. Ce qui l'a frappée en effet en débarquant d'Europe, c'était de constater à quel point « les gens sont heureux ici », *crissement heureux*. Une constante d'une décennie à l'autre. « Montréal, pour moi, c'est la France d'avant-guerre, s'extasiait le chanteur Henri Salvador, acquéreur en 2006 d'un pied-à-terre dans la ville. Enfin une ville souriante ! À Paris, ils sont devenus haineux, jaloux et méchants. Montréal, pour moi, ce sont des gens, une ambiance plus que des lieux¹. » Trois siècles et demi plus tôt, le jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), c'est troublant, ne disait pas autre chose : « La ville de Montréal a un aspect fort riant ; elle est bien située, bien percée et bien bâtie. L'agrément de ses environs et de ses vues inspire une certaine gaîté, dont tout le monde se ressent². »

Une métropole hypertrophiée à l'échelle de la province

Aujourd'hui disparue, la « mer de Champlain » qui couvrait le site grandiose de l'île a commencé à se retirer, il y a 12 000 ans. On a trouvé des pointes de projectiles datant de 4 000 à 5 000 ans – des preuves de peuplement relativement récent ; les plus anciennes au Québec, des pointes de flèche découvertes en 2003, près du lac Mégantic, dateraient de 12 000 ans. Fondée comme une entreprise d'évangélisation, le 17 mai 1642, Ville-Marie va se développer lentement grâce à la traite, l'agriculture, le commerce. En 2016, la population de la ville a dépassé les 1,7 million d'habitants^{*1} pour une population québécoise recensée de 8 164 361 habitants, soit plus de 20 % de la population. La Communauté métropolitaine de Montréal et ses 82 municipalités, qui dépasse les frontières de l'île^{*2}, c'est 4 millions d'habitants et 48 % de la population du Québec. Ce

déséquilibre est bien plus important que celui que l'on retrouve lorsque l'on compare la part de la plus grande ville dans des petits pays de population équivalente.

L'histoire explique cette prime. Longtemps la cité a concentré l'essentiel du capital intellectuel, économique, financier et même politique de la province même si son boom démographique commence dans la seconde moitié du XIX^e siècle : entre 1852 et 1902, la population, gonflée par l'arrivée massive d'immigrants et le développement d'une industrie qui va attirer des jeunes travailleurs venus de la campagne, est quintuplée pour atteindre 250 000 habitants. Alors que sa population était devenue majoritairement anglophone au début du XIX^e siècle, l'exode rural installe une majorité francophone. Au début des années 1880, la ville dépasse ses limites – les rues Duluth, Iberville McGill – et commence son expansion. La cité va prendre forme : à l'ouest, les Anglais protestants, à l'Est, les catholiques français. Au fil des décennies, selon les vagues d'immigration, des quartiers irlandais (dans les années 1840, dans le quartier ouvrier de Griffintown, près des chantiers du canal de Lachine et du pont Victoria où ils travaillent), italien (la Petite-Italie dans les années 1920, puis la Petite-Patrie, puis Saint-Léonard dans les années 1950), juif (une vague ashkénaze arrive à la fin du XIX^e siècle et se fixe autour du boulevard Saint-Laurent, les juifs anglophones vont ensuite s'installer dans l'ouest de l'île, une communauté hassidique se développe à Outremont), chinois, portugais (le Plateau), grec (Mile End), haïtien (Montréal-Nord), libanais vont se structurer. Les Français ont envahi le Plateau depuis les années 1990 et 2000. De nos jours, l'immigration continue prolonge cette dynamique de concentration. Entre 2011 et 2016, le grand Montréal*³ est la seule des régions qui accélère son accroissement démographique naturel*⁴. À l'inverse, trois régions continuent à se dépeupler : le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les îles de la Madeleine, la Côte-Nord.

Montréal est le New York québécois, et pas seulement parce que le paysage qui dessine le parc de la Montagne est l'œuvre du créateur à l'origine de Central Park, l'Américain Frederick Law Olmsted (1822-1903). Ni à cause de ses rues ombragées de maisons à étages (« duplex », « triplex ») aux escaliers extérieurs. Ni même parce que ses infrastructures, routes et ponts, évoquent souvent un délabrement et un rafistolage très new-yorkais. C'est la cité de tous les contrastes

avec ses très pauvres et ses très riches. Symbole de ce grand écart, la clôture qui sépare la cossue Ville Mont-Royal du quartier défavorisé Parc-Extension. À l'échelle de la province, dans l'imaginaire collectif, Montréal reste la ville de tous les rêves et de tous les espoirs. De tous les vices, aussi. Longtemps, le Red Light District, à l'angle de Saint-Laurent et de Sainte-Catherine, avec ses maisons closes, ses bars mal famés, ses cabarets d'*effeuilleuses* ont contribué à la réputation internationale de la ville – notamment aux États-Unis. La gentrification accélérée du centre-ville et l'avènement d'internet ont modifié le panorama.

L'orgueil tiré de sa diversité

Avec un âge moyen de 40,6 ans, le Montréalais est plus jeune que le Québécois moyen. Dans l'agglomération, 28 % de la population a moins de 25 ans. Les 20-64 ans représentent 64 % de la population de la RMM, qui est la région qui retient le plus ses jeunes³. La métropole compte une population d'âge actif plus importante, bien sûr à cause de son tissu économique mais aussi parce que l'essentiel de l'immigration étrangère s'y fixe à son arrivée. En janvier 2017, six immigrants sur dix admis au Québec entre 2011 et 2015 résidaient dans la RMM⁴. Or ils sont majoritairement dans leur vingtaine et leur trentaine à leur établissement au Québec. Longtemps anglo-française, puis ouverte aux immigrations irlandaise, italienne et d'Europe centrale, puis haïtienne dès les années 1950, la métropole québécoise a vu son profil ethnico-culturel profondément évoluer ces dernières années. 59 % de la population se dit apte à converser en français et en anglais, 27 % en français seulement, 11 % en anglais seulement, 2,4 % dans aucune des deux langues. Le recensement de 2016 énumère dans l'ordre suivant les principales langues le plus parlées à la maison (autres que l'anglais et le français) : l'arabe en tête, l'espagnol, les langues chinoises, l'italien, le vietnamien, les langues créoles, le russe, le roumain, le farsi, le grec... Une pluralité qui caractérise l'agglomération et tranche avec la plus forte homogénéité du reste de la province. Plus d'un tiers des habitants de l'agglomération sont nés à l'étranger et sont donc issus de l'immigration⁵. Et un immigrant sur deux est arrivé depuis

l'an 2000. Un habitant sur trois, enfin, s'identifie à une « minorité visible », dans l'ordre : noire, arabe, latino, sud-asiatique, chinoise.

Les habitants de l'agglomération ont aussi atteint un niveau d'études bien supérieur à la moyenne québécoise : 36,4 % ont un certificat, diplôme ou grade universitaire⁶. Par le nombre d'étudiants universitaires, Montréal est au deuxième rang des cités d'Amérique du Nord – derrière Boston. Logiquement, le revenu disponible du citoyen (27 140 dollars) est supérieur à la moyenne provinciale. Et un ménage sur cinq déclare avoir gagné en 2015 plus de 100 000 \$. S'il a la chance d'avoir pu acquérir sa résidence⁷, le Montréalais détient un capital immobilier qui, là encore, le distingue, cette fois de manière spectaculaire, des autres Québécois. Pour l'exercice financier 2017, la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale s'y établit à 510 360 dollars, presque deux fois plus que la moyenne québécoise. L'écart est moins important pour une copropriété : 326 010 dollars contre 264 958⁵.

En 2015, selon les derniers chiffres disponibles, la RMM a été la région à connaître la plus forte croissance économique au sein de la province. Son PIB a crû de 4,2 % quand celui du Québec atteignait les 2,4 % de croissance. Elle a tiré profit d'une croissance poussée par les services. La RMM, enfin, figure au 16^e rang sur 18 pour ce qui est des transferts publics. Les régions les plus soutenues par la dépense sociale sont aussi celles où le pourcentage de seniors est le plus élevé. Exception notable : la région Nord-du-Québec, relativement jeune. Là, ce sont les dépenses publiques dont bénéficient les autochtones des Premières Nations qui expliquent ce gonflement.

La force d'attraction que l'agglomération exerce sur les nouveaux Québécois modifie l'identité de la ville. De plus en plus, elle se présente comme une métropole insérée dans une mondialisation heureuse, à l'aise dans la gestion de sa société multiculturelle, naturellement ouverte au bilinguisme, voire au trilinguisme, bref résolument progressiste face au reste du Québec regardé avec condescendance, soupçonné de s'accrocher à un enracinement suspect, ramené au rang d'hinterland dépaysant pour les escapades de fin de semaine. Son drapeau reflète cette ouverture aux différentes communautés : on y trouve, à côté de la fleur de lys, le chardon écossais, le trèfle irlandais, la rose anglaise et, depuis septembre 2017, au centre, un pin blanc dans un cercle rouge en hommage aux

Premières Nations. Le dynamisme culturel conforte ce sentiment de supériorité. Près de la moitié des entrées enregistrées aux spectacles de scène dans la province le sont ici. Sacrée en 2008 « capitale culturelle du Canada », par la revue britannique *Monocle*, Montréal compte plus de 160 salles de spectacle. L'offre est diversifiée et les infrastructures sont de classe mondiale (place des Arts, centre Videotron, centre Bell). C'est ici que sont nés le festival Juste pour rire, les Francofolies, le Cirque du Soleil, aujourd'hui de réputation mondiale. « L'été, c'est la ville la plus intéressante d'Amérique du Nord, témoigne l'écrivain Dany Laferrière. Brusquement Montréal devient une ville nègre. Tout le monde veut bronzer, ceux qui sont blancs sont priés de rester chez eux, les Noirs des banlieues viennent au centre-ville, le jazz débarque avec le festival⁶. » C'est ici aussi que naissent les nouveaux talents de la musique, d'Arcade Fire à Milk and Bone en passant par Half Moon Run.

La résurgence de la langue anglaise, spectaculaire depuis une décennie, est un symbole de ce cosmopolitisme assumé tout comme l'émergence d'une scène musicale et de festivals (Fringe Festival, Pop Montreal, Blue Metropolis...) à destination d'un public anglophone. Bien sûr, cette concentration d'anglophones est prétexte à un procès permanent de la ville par les milieux nationalistes. Même si le boulevard Dorchester, du nom d'un ancien gouverneur britannique, est devenu le boulevard René-Lévesque, la ville reste une zone de front. Jusqu'aux années 1980, Lévesque parlait encore des « Rhodésiens de Westmount », pour désigner les habitants des somptueuses demeures à l'ouest de la montagne. Suspectée, ces dernières années, d'être en voie d'anglicisation accélérée, Montréal sera-t-elle encore demain une ville à majorité francophone ? Son profil linguistique est en tout cas scruté à la loupe. À l'automne 2017, le gérant d'une boutique de sports Adidas, lors de l'inauguration de son magasin, prononce un discours en anglais avant, maladroitement, d'ajouter quelques phrases en français « afin d'accommoder la Ville de Montréal et les médias francophones ». Le tollé est tel que le gouvernement doit prendre position et l'Assemblée nationale adopte une motion, un texte non contraignant, appelant les commerçants à adopter le « Bonjour », un mot qui « exprime magnifiquement la convivialité québécoise » au lieu du « Bonjour-Hi » ou du « Hi-Bonjour » en usage à Montréal. Ironiquement, le gérant à l'origine de

la polémique est lui-même un francophone de souche... Certains immigrants qui arrivent à Montréal sont parfois surpris : on a valorisé leur connaissance du français lors du processus de sélection et les voilà qui peinent à trouver du travail, faute de maîtriser l'anglais ! « On a énormément de gens d'informatique, mais ça bloque du point de vue de l'anglais, témoigne Lekbir Kherrati du Service d'intégration au marché du travail par objectifs. Ce sont des gens qui viennent de France, du Maghreb. Ils sont souvent bloqués par rapport à ça⁷. » Autre signe de changement, la nouvelle mairesse de Montréal, Valérie Plante, déployait, durant sa campagne, des affiches électorales bilingues et a prononcé une partie de son discours de victoire en anglais.

La cité du futur

L'accent mis ces vingt dernières années sur le développement des secteurs de haute technologie, en réaction à la désindustrialisation des années 1970, contribue à creuser l'écart avec le reste du Québec. L'effort fourni dans la province, au premier rang canadien en pourcentage du PIB pour les dépenses de recherche et développement⁸, profite à plein à Montréal qui concentre l'essentiel de ces activités. Des géants comme Google, Amazon, Microsoft, qui veut doubler ici ses capacités de recherche, IBM, Thales... mais aussi des startups françaises comme la Lilloise Ineat ou la Parisienne Zenika se sont installés dans la cité. Dans la course au leadership des métropoles mondiales, Montréal se positionne de plus en plus comme un pôle d'attraction capable de rivaliser avec Boston, San Francisco ou Toronto. La ville a bâti des grappes industrielles dans des domaines comme l'aéronautique (200 entreprises, 55 % des emplois canadiens du secteur, des géants comme Bombardier, Bell Helicopter, le spécialiste des centres de simulation CAE, le motoriste Pratt et Whitney), l'aluminium, le cinéma et la télévision, le jeu vidéo⁹.

Quand l'entreprise Ubisoft débarque en 1997 dans le Mile End, elle a été séduite par un régime fiscal bonifié proposé par le gouvernement provincial qui, très vite étendu à l'ensemble du secteur, favorise l'éclosion d'une filière. D'autres grands noms s'installent à leur tour,

Electronic arts, Eidos, Gameloft, Warner Bros. Des dizaines de studios québécois apparaissent. Les universités jouent le jeu en créant des programmes de formation vite reconnus. La symbiose État/secteur privé/universités a parfaitement fonctionné. La même recette a permis l'émergence d'un autre secteur, les effets visuels, nourri par des créations d'entreprises locales et l'arrivée de sociétés européennes. La Britannique Cinesite, à l'origine des effets des films *Harry Potter*, s'est installée sur place en 2014. Déjà forte de 200 salariés, elle a indiqué vouloir embaucher 500 autres recrues d'ici 2020. Le tourisme d'affaires est une autre réussite à l'actif de Montréal : la cité a été, en 2016, la première du secteur en Amérique du Nord avec 76 congrès et 37 000 voyageurs d'affaires et congressistes⁸. Des écosystèmes se mettent en place, à l'exemple du tout récent Quartier de l'innovation (QI), fruit d'une coopération entre trois universités et qui a su attirer des activités de pointe comme le plus important centre de données en zone urbaine au Canada et des entreprises comme IBM, Coveo ou Nüvü Camēras. Nouvelle frontière, l'intelligence artificielle n'est pas en reste. Spécialiste de l'apprentissage profond, le Français Yoshua Bengio, à l'origine de l'Institut des algorithmes d'apprentissage, vient ainsi de lancer avec Jean-François Gagné, Element AI, avec l'ambition de stimuler la demande d'intelligence artificielle dans les organisations. Annoncé en janvier 2018, un projet de regroupement en grappe d'entreprises et de laboratoires dans ce domaine, en plein centre-ville, a confirmé la volonté de donner naissance à un écosystème fécond. En mars 2018, le programme américain Techstars, qui accompagne des jeunes pousses, a débarqué dans la ville afin de mettre en place un accélérateur destiné au secteur. Montréal se targue de compter le plus grand nombre de thésards en intelligence artificielle.

Les indicateurs convergent pour souligner l'essor de la ville sur la scène high-tech internationale. Entre 2003 et 2015, les chercheurs liés à des institutions montréalaises ont publié 104 123 articles scientifiques, soit 70 % des publications québécoises et 16 % des publications canadiennes alors que Montréal ne représente que 5,6 % de la population⁹. L'essentiel concerne la médecine clinique et la recherche biomédicale. Ensuite, 90 % des brevets déposés au Québec proviennent de la région de Montréal. Enfin, dernier gage de crédibilité, une publication de Montréal sur deux est produite en

collaboration avec un chercheur international dans des disciplines comme la physique, la géologie, les mathématiques et la recherche médicale.

Le reste du Québec face à la cité distincte

On est loin d'un Québec rural aux ressources limitées, où un paysan sur deux souffre d'un niveau de détresse psychologique élevé¹⁰ et déclare pâtir du manque de reconnaissance sociale sur la valeur de son travail. En 2016, l'Union des producteurs agricoles a mis en place, en collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide, un réseau de 600 « sentinelles » afin de repérer chez les agriculteurs les signes de déséquilibre mental et affectif. Le monde paysan est particulièrement surreprésenté en termes de comportements suicidaires. Solitude, isolement, dureté du travail, accès aux services publics plus restreint contribuent aussi à cette détresse. Le « Reste du Québec », plus massivement francophone, plus dépendant, surtout au nord, des saisons et des distances, ne vit pas au rythme trépidant de la métropole. Certes, des villes comme Sherbrooke, Chicoutimi, Trois-Rivières ont réussi à attirer une population jeune grâce aux implantations locales de l'université du Québec et à des politiques culturelles dynamiques, mais les plus petites localités connaissent une situation plus contrastée. Si des bourgades dans les régions proches comme la Montérégie ou les Laurentides bénéficient d'un regain d'activité les fins de semaine grâce à l'essor des résidences secondaires, les petits villages, le long du Saint-Laurent, sur la Côte-Nord ou en Gaspésie, restent des communautés fragilisées par le vieillissement ou l'exode rural. De nombreux villages luttent afin de conserver leur école ou même leur magasin général, qui n'ont parfois, pour survivre, comme dans la commune de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, que le choix d'être repris sous forme de coopérative par les habitants. Cet isolement est encore plus vrai dans le Grand Nord au sein des Premières Nations. Les documents budgétaires du printemps 2018 indiquent que pas moins de 1,3 million d'emplois seront à pourvoir d'ici dix ans, dont la

majeure partie à l'extérieur de Montréal. Là où seulement un immigrant sur quatre s'établit aujourd'hui*10.

Plus globalement, les pouvoirs particuliers concédés à Montréal et à Québec ont conforté les tentations autonomistes de ces deux cités aux tempéraments distincts, plus libéral pour l'une, plus conservateur pour l'autre et creusent objectivement l'écart avec les régions et les villes de moindre importance. Il n'est pas rare d'entendre le maire de Montréal s'opposer au Premier ministre et parfois même déclarer refuser l'application de la loi provinciale*11. L'adoption en septembre 2017 d'une loi consacrant le statut de « métropole » de Montréal conforte cette expansion des pouvoirs de la ville. Le texte enchâsse une entente conclue un an plus tôt qui prévoit un engagement du gouvernement de tenir compte de l'impact sur Montréal de toutes ses lois, ses règlements et politiques. C'est, compte tenu de son poids dans l'opinion, accorder à la ville une quasi-cogestion des affaires publiques. Le truculent maire de l'époque, Denis Coderre, l'a reconnu : « Il est important que les métropoles aient les coudées franches. C'est ce qu'a bien compris le gouvernement. » Le dualisme québécois entre la métropole et les régions devrait s'en trouver amplifié. Comment la cohésion et l'identité de ces territoires en seront-elles affectées ? Plus anglophone et plus mélangée, Montréal résistera-t-elle à la tentation de faire toujours plus cavalier seul ? Continuera-t-elle à payer davantage pour des régions déjà subventionnées ? C'est une des inconnues des prochaines années.

*1. 1,9 million pour l'agglomération, soit Montréal et quinze villes de banlieue.

*2. À ne pas confondre avec la Région métropolitaine de Montréal (RMM), une région géostatistique qui regroupe 91 municipalités.

*3. La RMM.

*4. 10 pour 1000, en rythme annuel.

*5. 38 % de la population.

*6. Contre 30,1 % pour l'ensemble du Québec.

*7. C'est le cas de 40 % des habitants de l'agglomération.

*8. 2,44 % en 2014 contre 1,73 % pour l'ensemble du Canada. Source : *Bulletin de la prospérité du Québec*, CPQ.

*9. Le Québec concentre 12 000 des 20 000 emplois canadiens dans le secteur du jeu vidéo ; pour l'essentiel, ils sont concentrés à Montréal.

*10. 69 % des immigrants récents se sont établis à Montréal, 8 % à Laval, 13 % en

Montréal, selon une étude du ministère de l'Immigration sur l'immigration récente dans les régions du Québec.

*11. Voir par exemple ci-dessous [l'obligation de découvrir son visage dans les transports publics](#).

CHAPITRE 18

Un virage conservateur ?

Janvier 2006. À la surprise des sondeurs comme des stratèges, des journalistes comme des responsables de parti, le Québec envoie dix députés conservateurs, contre aucun au scrutin précédent, siéger au Parlement fédéral. Comme si l'électorat s'était reconnu dans la conviction du chef conservateur, Stephen Harper, que la fédération canadienne se porterait mieux si chaque palier de gouvernement « *stuck to their own knitting* » (se mêlait de ses oignons), comme il l'a répété pendant la campagne pour le leadership de son parti en 2004. Vainqueur des élections au niveau fédéral, Harper renverra l'ascenseur en faisant voter une motion reconnaissant que « le Québec est une nation^{*1} ».

Il y a dix ans comme aujourd'hui, les stratèges du parti conservateur fédéral savent qu'ils doivent marquer des points au Québec s'ils veulent gagner sur la scène fédérale. En 2017, ils ont vu d'un bon œil la progression du nombre d'encartés dans la province : 16 700, un record. Mais c'est le résultat des élections provinciales à l'automne 2018 qui attire leur attention. Si les sondages du début de l'année se confirment en votes dans les urnes, la formation Coalition pour l'avenir du Québec (CAQ) devrait décrocher, pour la première fois de son histoire, une majorité absolue de sièges à l'Assemblée nationale. Or, son programme affiche un clair virage vers la droite du barycentre québécois. « Le parti des contribuables », comme il se désigne, promet de baisser les impôts, d'interdire les hausses de taxes supérieures à l'indice des prix à la consommation, de relancer la politique nataliste, d'interdire la consommation du cannabis dans les

Tangage sur l'immigration

Juste avant l'élection partielle de Louis-Hébert, à la fin de l'été 2017, le langage se raidit. L'arrivée de vagues de demandeurs d'asile haïtiens en provenance des États-Unis à la frontière québécoise suscite de vives réactions dans l'opposition. « Ces gens-là » ne sont « pas des réfugiés politiques » pour François Legault, le chef de la CAQ, mais « les invités de Trudeau » pour Jean-François Lisée, son homologue à la tête du PQ qui s'interroge : « L'argent qu'on va mettre là [pour les accueillir], on va le prendre où ? » Ce dernier avait provoqué des émois, y compris parmi les siens quand, un an plus tôt, lors de la course à la « chefferie » du PQ, il avait évoqué la possibilité de camoufler un AK-47 sous une burqa, qualifié de « meilleure immigration possible » les travailleurs que les employeurs recrutent à « Paris, Bruxelles et Barcelone » et réclamé un débat sur l'interdiction du burqini. Le député (PQ) de Bourget, Maka Kotto, d'origine camerounaise et unique parlementaire issu de l'immigration dans ce parti, lui avait alors fait le reproche d'« agite[r] des vecteurs qui chatouillent la part sombre de nos âmes ».

Pourtant, ils sont en phase avec l'opinion. Selon un sondage réalisé à l'été 2017¹, 53 % des sondés étaient d'accord avec l'énoncé : « Globalement, il y a trop d'immigration et cela menace la pureté du pays. » Un pourcentage plus élevé de 11 points par rapport au reste du Canada. Ils n'étaient que 37 % à avoir la même opinion en janvier. Cette crainte d'exclusion de la part des Québécois de souche face à une société dont la mutation est jugée trop rapide et à des nouveaux venus aux valeurs différentes du modèle traditionnel est un phénomène nouveau par son ampleur². Ce qui frappe, c'est qu'il se développe dans un contexte économique de nette amélioration – le Québec est en situation de quasi-plein emploi. Cette crispation identitaire est donc d'abord culturelle. Quelle sera son incidence électorale ? En mars 2018, alors que la campagne pour les élections de l'automne est déjà lancée, François Legault propose ainsi la mise en place d'un futur « test de valeurs » pour les candidats à l'immigration

afin de ne pas accueillir ceux « qui ne sont pas d'accord avec l'égalité hommes-femmes » et de « protéger cette société » laissée par « nos ancêtres ». Le ton est donné.

La question laïque

Ce sentiment de dépossession de son héritage collectif, renforcé par la montée de l'immigration extra-européenne, explique largement la montée d'un débat inédit sur l'adoption ou non de garde-fous inspirés de la laïcité française. Depuis une décennie, le mouvement souverainiste s'est divisé sur la question de savoir comment préserver au mieux l'identité québécoise : faut-il accepter le pluralisme religieux et culturel, et tenter malgré les défis qu'il pose de construire un État indépendant, ou faut-il, face au délitement du tissu français et au glissement vers une société multiculturelle, se raccrocher à un modèle, d'inspiration française, de la laïcité qui seul permettrait de construire cette hypothétique majorité québécoise favorable à la sécession ? En prenant l'initiative, le PQ a imposé le débat à des libéraux mal à l'aise avec le principe de contraintes lorsqu'il s'agit de toucher aux libertés individuelles.

À l'automne 2013, le PQ dépose ainsi un projet de Charte des valeurs québécoises intitulé « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement » ou Charte de la laïcité. Pour le parti indépendantiste alors au pouvoir, il s'agit une fois encore de préciser le caractère de « société distincte » du Québec et de répondre à une partie de son électorat de plus en plus inquiet devant la montée visible d'un conservatisme musulman dans l'espace public. Parce que le multiculturalisme à ses yeux ne permet pas de « construire une fondation commune », le PQ veut « définir clairement un espace où les différentes religions ne s'immiscent pas dans le rapport entre les citoyens et leur État ». Le texte propose de modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, énonce un devoir de neutralité et de réserve pour le personnel de l'État, prohibe, sur le modèle français, le port de signes religieux ostentatoires par les fonctionnaires et rend obligatoire le visage à

découvert lorsqu'on donne ou reçoit un service de l'État. S'il avait été voté, ce texte aurait peut-être été censuré par la Cour suprême du Canada car jugé contradictoire à la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agissait pour les élus du PQ de définir un régime particulier de laïcité propre au Québec. Contesté par la gauche québécoise qui y a lu l'expression camouflée d'une volonté d'hégémonie au service de la majorité historique francophone, et par le Parti libéral québécois qui y voit une manœuvre tactique pour relancer le débat sur la séparation du Québec en provoquant une crise avec la Cour suprême, le projet de loi divise le pays à l'automne 2013. Manifestations, prises de position des syndicats, pétitions et contre-pétitions des intellectuels, auditions publiques, c'est l'occasion d'un large débat. La défaite électorale, en avril 2014, du Parti québécois, rend caduc le projet. Ou le reporte-t-il simplement à la prochaine alternance dans les urnes ?

En 2017, le gouvernement libéral a tenté de déminer la question en faisant voter, le 18 octobre de cette année, le projet de loi 62, un texte « favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ». Il s'agit de juguler le retour des signes religieux perçu par un large pan de la population comme une régression, notamment sur les droits de la femme. Mais la loi reste ambiguë et tout dépendra de son application qui reste incertaine. En effet, si elle affiche le principe que tout service public doit se donner et se recevoir à visage découvert, elle accepte également des accommodements à cette règle. Nulle part, enfin, le concept de « neutralité religieuse » n'est défini. Ce cadre, en tout cas, ne s'applique pas aux campagnes électorales. Le directeur général des élections du Québec, dont la mission est d'assurer la tenue des élections, a supprimé au printemps 2018 un règlement de 1989 qui empêchait les personnes n'ayant pas la tête découverte de déposer une candidature. Désormais, on n'exigera que d'avoir « le visage découvert ». Le port du hijab, de la kippa, du turban sera donc autorisé sur les affiches électorales. Aucun parti n'a dénoncé la mesure. Dans une lettre ouverte aux députés, seuls quelques intellectuels ont protesté contre cette directive qui « mine le long cheminement vers la laïcité de l'État et des institutions politiques au Québec, dont son système électoral et sa gouvernance² ». Ils jugent

que cette démission devant « les réclamations de certaines franges religieuses extrémistes » – car « le port de signes religieux ostentatoires n'est pas en soi la manifestation d'une plus grande piété ni d'un plus grand recueillement » mais « l'expression d'un prosélytisme social et politique » – est contraire à la décision de l'Assemblée nationale prise en 2011 d'interdire aux sikhs d'entrer dans l'enceinte parlementaire en arborant leur kirpan. Pour compliquer davantage la question, la nouvelle municipalité de Montréal a demandé en avril 2018 au service de police de Montréal (SVPM) d'étudier la possibilité de donner aux agents le droit de porter durant leurs heures de services le turban ou le voile, afin de refléter davantage la diversité de la population de l'agglomération. Les partis d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec se sont déclarés opposés à une telle autorisation.

Virage à droite, feu sur le politiquement correct !

Au-delà du débat sur la laïcité qui n'est pas tranché, une réaction est sans conteste en train de se produire. Un mouvement populiste ? Oui, au sens classique du terme, c'est-à-dire de remise en cause des élites. Sur fond de dénonciation de systèmes de corruption dans la classe politique, les partis politiques subissent un désamour. Le bipartisme traditionnel s'effrite. Les formations voient les rangs de leurs militants s'étioler. La confiance dans le respect des promesses électorales des chefs de parti s'effiloche*³. Des mouvements protestataires tentent d'émerger. En décembre 2016, le syndicaliste Bernard Gauthier, surnommé Rambo, lance Citoyens au pouvoir « pour un virage à 180 degrés » et « faire l'effort de prendre soin de nos gens avant de prendre soin de ceux de l'extérieur » avant de quitter la vie publique un an après. Une branche locale du mouvement allemand anti-immigration Pegida a vu le jour. Un « mouvement de citoyens inquiets face à la montée de l'islam radical », La Meute, a annoncé former un parti, le Mouvement traditionaliste du Québec. Mais son action se limite à quelques manifestations d'un petit nombre d'activistes et rien n'indique une éventuelle percée. Ce n'est ni la

France du Front national, ni l'Italie de la Ligue, ni l'Allemagne de l'AFD.

Ce prurit populiste coïncide avec l'essor d'un courant d'idées qui ose se réclamer désormais du conservatisme. Le jeune sociologue Mathieu Bock-Côté, né en 1980, s'en fait l'apôtre prolifique dans ses essais³ et ses chroniques quotidiennes du *Journal de Montréal*. Il le propose comme « un regard critique sur la modernité québécoise », « une manière de se mettre à distance de l'héritage de la Révolution tranquille », coupable à ses yeux d'avoir cru que son « utopisme technocratique » suffirait à s'imposer comme projet politique. Or c'est l'inverse qui advint. Bock-Côté juge indispensable à la survie du Québec comme nation « la restauration du processus de transmission culturelle », et d'abord avec l'héritage canadien-français, mis de côté, comme un vieux bahut gênant dans les années 1960. Dès lors, il n'hésite pas à réhabiliter les notions de peuple de souche, d'identité, d'ancrage dans l'histoire, de valeurs occidentales. C'est l'exact opposé de la vision trudeauiste canadienne d'un « État postnational ». Pour Trudeau, le Canada se bâtit sur un contrat de valeurs et de principes (tolérance, acceptation de la diversité, santé publique socialisée...) quand Bock-Côté défend qu'il ne peut y avoir d'État sans nation ni conscience d'une expérience historique. Ce qui, en bonne logique, le pousse à dresser le procès d'un multiculturalisme qui, à l'en croire, nie tout droit à la continuité historique, dévalorise les notions d'héritage culturel et soutient que le progrès d'une société repose sur la capacité à se dénationaliser. Sa logique consisterait à vider la nation de sa substance. Face à l'empilement des droits individuels et minoritaires, le concept même de norme commune s'étioLERAIT. Dans l'optique multiculturelle, si la société d'accueil pose une norme, celle-ci ne peut être que discriminatoire. La promotion de la diversité ethnique devient une fin en soi. Être un conservateur québécois à l'ère contemporaine, c'est ainsi dénoncer l'égalité entre la société d'accueil et les communautés fraîchement arrivées que cette gestion du pluralisme culturel implique. C'est refuser, finalement, que l'identité collective d'une société se définisse par des principes politiques et juridiques plutôt que par l'affirmation d'une histoire commune.

Racistes, les Québécois ?

Rue Saint-Denis, le défilé de la Fête nationale à Montréal, le 24 juin 2017, a suscité une vive polémique. Une chanteuse blanche, Annie Villeneuve, était juchée sur un char poussé par quatre adolescents noirs. Cela a suffi pour que l'image relayée par les réseaux sociaux devienne une pièce à conviction dans le procès intenté régulièrement aux Québécois. Présidente de Québec inclusif, un groupe de pression qui plaide pour une meilleure représentation de la diversité culturelle, et l'une des initiatrices de la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique, Émilie Nicolas a résumé dans la page « Idées » du quotidien *Le Devoir* du 28 décembre l'acte d'accusation : « Comme Québécoise noire, j'y ai vu tout de suite une illustration douloureuse de la place trop souvent occupée par les Noirs dans la société québécoise de 1608 à nos jours, de l'esclavage formel au racisme systémique inavoué. » L'accusation est relayée très vite par de nombreuses voix autorisées, jusqu'au Premier ministre. Enquête faite, il est vite apparu que le comité organisateur n'avait aucune intention pernicieuse, que les adolescents, élèves de l'école publique Louis-Joseph-Papineau avaient été heureux d'être volontaires dans la manifestation et qu'en outre ils ne se sentaient en rien humiliés par une interprétation qu'ils n'avaient absolument pas imaginée. Leurs costumes, dénoncés comme des « chiffons » typiques de vêtements d'esclaves, étaient en fait supposés représenter des parchemins sur lesquels on lisait des textes littéraires. On a appris par la suite que si le char était poussé, c'était pour éviter les émissions de gaz à effet de serre et illustrer le thème choisi, la persévérance dans l'effort. Le défilé, par ailleurs, était placé sous le signe de la diversité. Qu'importe ! Le mal était fait et pendant plusieurs jours, cette « gaffe symbolique » a été lue comme l'aveu du subconscient collectif d'un peuple québécois sournoisement raciste.

Il y a là un mystère. Comment une des sociétés les plus ouvertes au monde à l'immigration multiethnique en arrive-t-elle à subir ces accusations ignobles ? Certes, le racisme se rencontre au Québec comme ailleurs. 16 % des Québécois interrogés s'avouent « un peu racistes ou plutôt racistes », soit à peine plus que la moyenne canadienne^{*4}. Mais y a-t-il aujourd'hui un autre pays au monde où le gouvernement ait tenté de mettre en place une « Consultation sur la

discrimination systémique et le racisme » comme l'a fait le cabinet Couillard à l'été 2017 ? La province était-elle submergée par une avalanche de crimes racistes pour justifier une telle opération ? De fait, des incidents ont été relevés dans l'année. Un panneau affichant « Saguenay ville blanche » au cimetière de Saint-Honoré qui doit ouvrir une partie de son terrain pour les sépultures musulmanes. Un coran déchiré envoyé à la mosquée de Sainte-Foy à Québec. Des lettres haineuses adressées à des responsables musulmans. Une tête de porc déposée devant l'édifice, l'année précédente. Aussi épouvantables qu'ils soient, ces incidents restent isolés. Comme l'est l'odieux attentat commis, le 29 janvier 2017, contre la mosquée de Québec par un étudiant en sciences politiques de 27 ans, Alexandre Bissonnette, qui causa la mort de six personnes. La réaction de la société québécoise, sous le choc, qui, malgré le grand froid, descend dans la rue les jours suivants en guise de solidarité avec les victimes, a prouvé qu'il n'y avait pas d'engrenage de la violence. « Nous ne sommes pas pires que les autres sociétés, loin de là », a rappelé le Premier ministre Couillard, le 15 janvier 2018.

Le malaise vis-à-vis de l'islam éprouvé par de nombreux Québécois n'en est pas moins réel. Une enquête sociologique récente a ainsi indiqué que c'était au Québec que le « sentiment négatif » envers les musulmans était le plus élevé⁵. Le refus, par référendum, le 16 juillet 2017, d'une majorité des habitants concernés de Saint-Apollinaire, une bourgade sur la rive sud du Saint-Laurent, d'autoriser un changement de zoning afin de permettre la création d'un cimetière musulman a traduit certes une peur latente. Mais pas seulement. Les opposants proposaient comme alternative un cimetière multiconfessionnel, laïque, où aurait pris place un carré pour les musulmans, comme cela existe ailleurs. Un lieu du « reposer ensemble » en somme. Un accommodement repoussé par le Collectif musulman à l'origine de la demande. À l'occasion du premier anniversaire de l'attentat contre la mosquée de Québec, le flottement des autorités sur la question de l'instauration ou non d'une « journée de lutte contre l'islamophobie » a révélé un autre malaise. Le mot est controversé car sa signification est plus ou moins large : manifester sa haine de la religion est intolérable mais interdire sa critique serait une atteinte à la liberté d'expression. Or les pressions de certains milieux musulmans poussent en ce sens, celui d'une limitation du droit de critiquer une religion. En août 2015,

devant une commission parlementaire, le président du Conseil musulman de Montréal avait ainsi demandé d'inclure dans le projet de loi 59 contre le discours haineux l'interdiction de rire d'une religion ou de la ridiculiser...

Ce que révèlent les tensions autour du hassidisme

La rapide expansion, notamment grâce à une très forte natalité, de communautés hassidiques décidées à vivre coupées du monde non juif, via le développement d'écoles orthodoxes illégales ne délivrant qu'un enregistrement purement religieux, sans respect du cursus scolaire québécois (censé être suivi en cas de scolarisation à la maison), suscite des tensions croissantes du même type de celles que l'on rencontre en Israël entre orthodoxes et laïcs. À Outremont, un quartier bobo de Montréal mais aussi un lieu de rassemblement de hassidiques qui représenteraient 25 % de la population, une demande de construction de synagogue dans une rue commerçante déclenche ainsi une âpre résistance : en novembre 2016, par référendum local, une majorité du voisinage s'est opposée à l'ouverture du nouveau lieu de culte. En décembre 2014, une demande d'autorisation de prolongation de la période où les hassidiques construisent des cabanes temporaires pour la fête du Souccot était déposée à la mairie. L'isolement culturel et social, en pleine ville, d'une contre-société repliée sur elle-même contrarie la philosophie du vivre-ensemble québécois. La présence par le passé, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, d'un antisémitisme assumé au Québec, notamment inspiré par les accusations de l'Église contre « le peuple déicide », mais aussi d'une assimilation hâtive des Juifs aux Anglais sous prétexte, notamment, que le premier Juif au Canada, Aaron Hart, était arrivé en 1761 comme fournisseur de l'armée britannique, complique la donne. Et tant pis si le Canada anglais, à Montréal⁶ comme hors du Québec, a, lui aussi, connu une tradition antisémite virulente et si le premier député juif canadien, Ezechiel Hart, fut élu et réélu par des Canadiens français à Trois-Rivières à partir de 1807 avant d'être expulsé de la

Chambre. La crainte d'un retour des vieux démons nuit à la sérénité du débat sur la place à laisser aux communautarismes dans l'espace public. « Ce qui se passe à Outremont est une manifestation très explicite d'antisémitisme⁴ », dénonce ainsi l'historienne Yolande Cohen alors même que le nombre d'incidents antisémites recensés au Québec est de l'ordre de la moitié de ceux qui touchent l'Ontario et est en baisse⁵. Tétanisés par la menace d'être taxés d'antisémitisme, les pouvoirs publics ont jusqu'alors tenté la conciliation. La municipalité accepte ainsi de ne pas déneiger certaines rues de l'arrondissement le jour du sabbat afin de ne pas avoir à déposer de contraventions sur les véhicules garés et tolère un service de bus particulier. Mais cette politique d'accommodements est de plus en plus compliquée à suivre, notamment sur le dossier scolaire. En août 2017, un couple d'ex-juifs hassidiques de Boisbriand a poursuivi le gouvernement du Québec en estimant avoir été abandonnés par la puissance publique du fait de la tolérance de ces écoles illégales qui les ont privés de diplôme. Leur cause est en cours d'examen devant la justice.

Repli identitaire ou redéfinition de la nation ?

Quasiment deux Québécois sur trois⁶ sont d'accord avec l'affirmation : « Il est probable que notre culture et notre identité deviennent minoritaires à l'avenir. » La peur de la folklorisation conduit à l'émergence d'une pensée qui se veut en opposition, en réaction, à un grand dessein dont elle redoute qu'il ne soit ourdi dans l'ombre des coulisses de la vie démocratique. Hors d'un débat politique devenu assez stérile, les questions jusqu'alors esquivées sur la capacité d'accueil de nouvelles vagues d'immigrants et sur l'existence ou non d'une volonté d'intégration dans la société d'accueil (dans les deux sens d'ailleurs : la société a-t-elle le désir d'intégrer les nouveaux membres et ceux-ci éprouvent-ils l'envie de se fondre dans une histoire et une culture qui ne sont pas leurs ?) devraient se faire jour avec davantage d'assurance dans les prochains mois.

Dans un essai de 2011, le philosophe Benoît Dubreuil et le démographe Guillaume Marois donnent un avant-goût du débat à

venir :

Comment éviter que le Québec ne se convertisse, au nom de la mondialisation, à une définition si édulcorée de lui-même qu'il se condamnerait à l'insignifiance ? Comment éviter la formation de communautarismes ethnoreligieux se définissant dans un rapport victimaire avec la société d'accueil ? Comment éviter la régression démographique, et conséquemment, la régression politique de la majorité historique francophone ? Ces questions, on ne les posera qu'en confrontant directement le parti immigrationniste. Pour l'instant, peu se permettent de le faire⁷.

Parce que cette problématique renvoie à des thèmes essentiels comme l'identité, la conciliation du respect des droits individuels et du consensus social, la capacité à maintenir un niveau de vie élevé malgré le vieillissement, les conditions dans lesquelles ce débat-là sera posé pourraient représenter le défi le plus délicat qu'aura à relever dans les prochaines années le Québec.

*1. Voir [ci-dessus](#).

*2. Selon un sondage Léger (avril 2018), 15 % des Québécois seraient partisans d'augmenter l'immigration, 38 % de maintenir son niveau actuel, 30 % de le diminuer et 14 % de l'arrêter totalement.

*3. Seuls 54 % des Québécois y croient, contre 74 % il y a 15 ans, selon un sondage Léger de mars 2018.

*4. 14 % au niveau national, selon un sondage Léger réalisé en février 2018. C'est au Manitoba que le racisme est le plus revendiqué (23 % des sondés) et en Colombie-Britannique qu'il l'est le moins (7 %). En France, à la question posée, en 2016, par la Commission consultative des droits de l'homme : « En ce qui vous concerne, diriez-vous que vous êtes raciste, un peu raciste, pas très raciste ou pas raciste du tout ? », 5 % des sondés se disaient « racistes » et 26 %, « un peu racistes ».

*5. Comparé à d'autres catégories ethniques (autochtones), culturelles, sexuelles (homosexuels) ou religieuses (juifs hassidiques, catholiques...), les musulmans sont le groupe qui inspire le plus de sentiments négatifs partout au Canada, a déterminé une étude de la sociologue Sarah Wilkins-Laflamme de l'université de Waterloo, rendue publique en mars 2018 et publiée dans *The Canadian Review of Sociology*. Mais c'est au Québec que ce sentiment est le plus fort. 50 % des Québécois interrogés déclarent aimer moins les musulmans que les autres minorités visibles en 2015, contre 33 % des Ontariens.

*6. L'université McGill avait, par exemple, mis en place un quota d'étudiants juifs.

Son conseil d'administration, comme les clubs anglophones de la ville, était fermé aux Juifs.

Notes

Notes de l'introduction, p. 9

1. Sondage Léger 2016.
2. CQCD, indice de confiance établi par le Groupe Altus.
3. Entretien avec l'auteur.
4. *L'Express Théma, Montréal, le Québec flamboyant*, 2017.

Notes du chapitre premier, p. 17

1. Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, Hachette Livre, 2012.
2. Cité par Sophie-Laurence Lamontagne in *L'Hiver dans la culture québécoise, xvii^e-xix^e siècles*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983.
3. CRIACC, Centre de ressources en impacts en adaptation au climat et changements climatiques.
4. Normales climatiques 1981-2010, Environnement Canada.
5. Prix littéraire du gouverneur général, Saguenay, La Peuplade, 2016.
6. *The Montreal Gazette*, 17 mai 2017.
7. Institut de la statistique du Québec (ISQ).
8. Recensement de 2016.
9. Voir en particulier les travaux des historiens Fernand Ouellet et Albert Faucher, et le géographe Jean-Claude Lasserre.

Notes du chapitre 2, p. 39

1. Mgr Louis-François Laflèche, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1866.

2. Serge Cantin, *La Souveraineté dans l'impasse*, Presses de l'université Laval.
3. Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2010.
4. Entretien avec l'auteur.
5. Angus Reid Institute.
6. Sondage Ipsos.

Notes du chapitre 3, p. 57

1. OQLF.
2. Simon Langlois, *Le Québec change*, Montréal, Del Busso, 2016.
3. Charles Castonguay, *Le Libre Choix au Cegep. Un suicide linguistique*, Montréal, Éd. du Renouveau québécois, 2017.
4. 53 % exactement, selon le sondage Léger d'août 2017 sur la Charte de la langue française.
5. Source : ministère de l'Éducation du Québec, Statistique Canada.
6. Dany Laferrière, *Tout ce qu'on ne te dira pas, Mongo*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2015.
7. Arthur Buies, *Correspondance*, Montréal, Lux, 2017.

Notes du chapitre 4, p. 77

1. Rapport Québec 2015, Global Entrepreneurship Monitor.
2. L'indice entrepreneurial québécois 2017 du Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship est présenté par la Caisse de dépôt et placement du Québec, et réalisé en partenariat avec l'Institut d'entrepreneuriat Banque nationale, HEC Montréal et Léger.
3. Sondage Léger, mai 2011.
4. Colloque de l'ASDEQ en 1992.

Notes du chapitre 5, p. 91

1. André Burelle, in John Trente et al., *Québec-Canada. Nouveaux sentiers vers l'avenir*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1996.
2. Régie du cinéma.
3. Observatoire de la culture et des communications du Québec.
4. Entretien avec l'auteur.

5. Cité in Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, Montréal, Fides, 2000.
6. Jean Le Moyne, « L'identité canadienne », in *Le Canada au seuil de l'abondance*. Colloque de Cerisy-la-Salle 1968, Montréal, HMH, 1969, cité par Yvan Lamonde in *La Modernité au Québec*, Montréal, Fides, 2011.
7. L'expression est du député et journaliste André Laurendeau (1912-1968). Cité par Yvan Lamonde, *ibid.*

Notes du chapitre 6, p. 101

1. Groupe femmes, politique et démocratie.
2. Marylise Hamelin, *Maternité. La face cachée du sexisme*, Montréal, Leméac, 2017.
3. 85,4 % du salaire hebdomadaire moyen masculin à temps plein en 2016. Source : Conseil du statut de la femme.
4. Chronique dans *Le Journal de Montréal*, 16 décembre 2017.
5. Gabrielle Bouchard, entretien à *La Presse canadienne*.

Notes du chapitre 7, p. 117

1. Jacques Parizeau, *La Souveraineté du Québec, hier, aujourd'hui et demain*, Montréal, Michel Brûlé, 2009.
2. *Ibid.*
3. Entretien avec Mathieu Bélisle, 9 août 2016, dans la revue *L'inconvénient*.
4. Maxime Blanchard, *Le Québec n'existe pas*, Montréal, Varia, 2017.

Notes du chapitre 8, p. 135

1. Chiffres du recensement de 2016.
2. Reed Scowen, *A Different Vision : The English in Quebec in the 1990's*, Don Mills, Maxwell MacMillan Canada, 1991.
3. Groupe Entourage, Boucherville 2017.
4. Entretien avec l'auteur.
5. Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, gouvernement du Québec.
6. Recensement 2016.
7. Selon l'enquête menée par la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée de l'université Laval.
8. Dany Laferrière, *Tout ce qu'on ne te dira pas*, Mongo, op. cit.

Notes du chapitre 9, p. 149

1. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Québec.
2. Gouvernement du Québec, *Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*.
3. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Québec.
4. Ministère de l'Immigration du Québec.
5. Statistique Canada.
6. Recensement 2016.
7. Statistique Canada.
8. Rapport Homsy et Scarfone, 2016.
9. Selon le père Alain Rodrigue, supérieur des Missionnaires de Mariannhill, cité dans *La Tribune* du 28 novembre 2017.
10. Paul Turcotte, *L'Éclatement d'un monde. Les clercs de Saint-Viateur et la Révolution tranquille*, Montréal, Bellarmin, 1981.
11. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, 2015.

Notes du chapitre 10, p. 171

1. Forum Research, 28 juin 2012.
2. Cité dans Jean-Marc Léger, Jacques Nantel, Pierre Duhamel, *Le Code Québec*, Montréal, Éd. de l'Homme, 2016.
3. Étude EKOS Research Associates, octobre 2012.
4. Sondage Léger, janvier 2018.
5. Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues, Gouvernement du Canada, 2017.
6. Statistique Canada.
7. Entretien avec l'auteur, 2008.
8. B. W. Powe, *Towards a Canada of light*, Markham Thomas Allen and Son Publishers, 2006.
9. In *French Kiss, le rendez-vous de Stephen Harper avec le Québec*, Montréal, Éd. de l'Homme, 2007.
10. Statistique Canada.
11. Institut Fraser.
12. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.
13. Entretien avec l'auteur.
14. Entretien avec l'auteur, 2010.

Notes du chapitre 11, p. 189

1. *Les Affaires*, 17 juin 2017.
2. *La Presse* et *The Montreal Gazette*, 2 novembre 2017.
3. *Taxer les salaires, le désavantage québécois*, étude du Conseil du patronat du Québec, mai 2009. Voir également l'étude sur *La réforme de la taxe sur la masse salariale du Centre sur la productivité et la prospérité*, Fondation Walter J. Somers et HEC Montréal, septembre 2017.
4. Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, université de Sherbrooke.
5. Rapport final de la Commission d'examen de la fiscalité québécoise, *Se tourner vers l'avenir du Québec*, Assemblée nationale.
6. Compteur IEDM au 24 janvier 2018.
7. Ministère des Finances du Québec.
8. Sondage Ipsos pour le consultant en insolvabilité MNP, janvier 2018.
9. Calculs de RHDCC basés sur Statistique Canada en 2012.
10. Taux de syndicalisation de 81,7 % contre 26,2 % dans le secteur privé, chiffre de 2014, source : Alexis Labrosse, *La Présence syndicale au Québec en 2014*, Gouvernement du Québec, secrétariat du Travail, mars 2015.
11. Institut Fraser.
12. Institut Fraser, *Les Québécois votent avec leurs pieds*, juin 2016.
13. Statistique Canada et Association d'études canadiennes.

Note du chapitre 12, p. 209

1. Recensement 2016.

Notes du chapitre 13, p. 215

1. 88 % exactement selon un sondage Léger Marketing pour l'Institut du Nouveau Monde, 2007.
2. Entretien avec l'auteur.
3. Tribune in *Le Devoir*, 16 décembre 2017.
4. *Le Devoir*, 25 septembre 2006.
5. *Le Soleil*, 14 janvier 2017.
6. *La Minerve*, Montréal, 1^{er} juillet 1867.
7. André Pratte, *Biographie d'un discours. Wilfrid Laurier à Québec, le 26 juin 1877*, Montréal, Boréal, 2017.
8. Renvoi relatif à la loi sur la Cour suprême, art. 5 et 6, 2014.

Notes du chapitre 14, p. 247

1. Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, université de Sherbrooke.
2. Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale.
3. Statistique Canada.
4. Ministère de la Famille du Québec, bulletin *Quelle famille ?*, 2015.
5. Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2015.

Notes du chapitre 15, p. 259

1. Voir les travaux de Peter Galbraith, Pêches et Océans Canada.
2. Statistique Canada.
3. Statistique Canada, 2017.
4. Observatoire Grand Montréal, février 2018.
5. Le site automédia.ca.
6. Selon le chercheur Germain Belzile de l'Institut économique de Montréal, in *La Presse*.
7. Sidney Ribaux, in *Le Devoir*, 27 juin 2017.

Notes du chapitre 16, p. 275

1. ISQ, *Le Bilan démographique du Québec*, 2017.
2. ISQ, *Les Naissances au Québec et dans les régions en 2016*, avril 2017.
3. ISQ.
4. Bulletin Vision Santé publique, données 2014-2015.
5. Rapport de la commissaire à la santé et au bien-être Robitaille, décembre 2017.
6. COPHAN.
7. Statistique Canada.
8. Statistique Canada.
9. Scénario envisagé par l'Institut du Québec.
10. Chiffres constatés sur la décennie 2003-2013. Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Présence en 2015 des immigrants admis au Québec de 2004 à 2013*.
11. ISQ.
12. Université de Laval, Chaire de recherche industrielle Alliance sur les enjeux économiques des changements démographiques.

Notes du chapitre 17, p. 285

1. Voir, 16 novembre 2006.
2. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, Paris, 1744.
3. Institut de la statistique du Québec, *Rétention et attractivité des jeunes dans les régions du Québec*, septembre 2017.
4. ISQ.
5. Statistique Canada.
6. Dany Laferrière, in *S'installer au Canada*, *L'Express Réussir*, juillet 2014.
7. *Le Devoir*, 7 décembre 2017.
8. *Country and City Rankings*, ICCA.
9. Concertation Montréal.
10. Rapport Lafleur, 2006.

Notes du chapitre 18, p. 303

1. Crop, « Ne sabordez pas notre laïcité ! », *Le Devoir*, 13 mars 2018.
2. *Ibid.*
3. Lire notamment : *La Dénationalisation tranquille. Mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec post-référendaire*, Montréal, Boréal, 2007 ; *Fin de cycle*, Montréal, Boréal, 2012 ; *Le Nouveau Régime. Essais sur les enjeux démocratiques actuels*, Montréal, Boréal, 2017.
4. *The Canadian Jewish News*, 4 février 2016.
5. Rapport B'nai Brith Canada, 2016.
6. Crop, mars 2017, 65 % exactement.
7. Benoît Dubreuil et Guillaume Marois, *Le Remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Montréal, Boréal, 2011.

Chronologie

Environ 25000 à 13000 avant notre ère : Premières migrations de populations d'origine asiatique à travers le détroit de Béring vers l'Amérique du Nord ou par la voie côtière

1520-1540 : Les pêcheurs normands, bretons et basques commencent à fréquenter Terre-Neuve et le golfe du Saint-Laurent

1534 et 1535-1536 : Les deux premiers voyages de Jacques Cartier lui permettent de pénétrer dans le golfe du Saint-Laurent, d'atteindre Hochelaga et de prendre possession du Canada au nom du roi de France

1541-1543 : Troisième voyage de Jacques Cartier sous l'autorité de Roberval (première tentative de colonisation)

1580 : Début du commerce des fourrures dans le Saint-Laurent

1608 : Samuel Champlain fonde Québec

1615 : Arrivée des Récollets

1617 : Louis Hébert est le premier colon qui s'installe à Québec avec son épouse Marie Rollet

1619-1621 : Construction du couvent des Récollets à Québec

1625 : Arrivée des Jésuites à Québec

1627 : Création de la Compagnie des cent-associés par Richelieu

1629-1632 : Occupation de Québec par les Anglais

1632 : Traité de Saint-Germain : la Nouvelle-France est rendue à la France

1634 : Fondation de Trois-Rivières

1635 : Fondation du Collège des Jésuites à Québec

1639 : Arrivée des Ursulines et des Hospitalières de Saint-Joseph

Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, fonde le couvent des

Ursulines à Québec

- 1642 : Paul de Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie (Montréal)
- 1657 : Arrivée des Sulpiciens à Montréal
- 1658 : Mgr de Laval, nommé vicaire apostolique de Québec
- 1663 : La Nouvelle-France devient colonie royale
- 1665 : Premier recensement : 3 215 habitants
- 1665-1672 : Intendance de Jean Talon
- 1689 : Massacre des habitants de Lachine par les Iroquois
- 1692 : Recensement : 12 431 habitants
- 1701 : Signature par le gouverneur Callières de la « Grande Paix de Montréal » qui met fin aux guerres iroquoises
- 1706 : Recensement : 16 417 habitants
- 1739 : Recensement : 42 700 habitants
- 1754 : La Nouvelle-France compte 55 000 habitants
- 1756-1763 : Guerre de Sept Ans dite de la Conquête
- 1759 : Siège et reddition de Québec (bataille des plaines d'Abraham)
- 1760 : Capitulation de Montréal par le marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur français de la Nouvelle-France
- 1760-1763 : Régime militaire britannique
- 1763 : Proclamation royale sur les droits des Indiens
- Traité de Paris : la France cède le Canada (qui devient la Province de Québec) à l'Angleterre. Fin de la Nouvelle-France
- 1774 : Acte de Québec : l'Angleterre reconnaît aux colons français l'usage de leur langue et de leur religion ainsi que le droit civil français
- Début de la Révolution américaine
- 1775 : Occupation de Montréal par les insurgés américains
- 1783 : Fin de la guerre d'Indépendance américaine et arrivée au Canada des Loyalistes dans les années 1780
- 1791 : Acte constitutionnel (création du Haut-Canada et du Bas-Canada)
- 1806 : Fondation du journal *Le Canadien*
- 1815 : Papineau devient le chef du Parti canadien et le président de l'Assemblée législative
- 1834 : Les « Quatre-Vingt-Douze Résolutions » sont adoptées par le Parlement du Bas-Canada mais rejetées par le cabinet britannique trois ans plus tard

1837-1838 : Rébellion des Patriotes conduits par Papineau dans le Bas-Canada

1838 : Nomination de lord Durham comme gouverneur

1839 : Publication du rapport Durham

1840 : Acte d'union qui crée le Canada-Uni

1845-1848 : *Histoire du Canada français* de François-Xavier Garneau

1848 : Obtention de la responsabilité ministérielle au Canada, Ministère Baldwin Lafontaine

1849 : Les Montréalais anglophones incendient le Parlement, suite à la loi sur les pertes dues aux rébellions

1852 : Fondation de l'université Laval, première université francophone et catholique en Amérique

1864 : Conférences de Charlottetown et de Québec (projet d'union fédérale)

1867 : Acte de l'Amérique du Nord britannique

1876 : Loi sur les Indiens ou « Acte des Sauvages »

1910 : Fondation du journal *Le Devoir* par Henri Bourassa

1915 : L'abbé Lionel Groulx inaugure la première chaire d'enseignement de l'histoire à l'université Laval de Montréal

1917 : Loi concernant le service militaire obligatoire (crise de la conscription), émeutes anticonscription à Québec en 1918

1929 : Thérèse Forget-Casgrain fonde la Ligue des droits de la femme

1931 : Statut de Westminster (le Canada devient dominion indépendant)

1936-1939 : Maurice Duplessis (Union nationale, conservateur), Premier ministre

1939 : Adélard Godbout, Premier ministre (libéral)

1940 : Les femmes obtiennent le droit de vote au Québec pour les élections provinciales. Elles pouvaient voter au niveau fédéral dès 1918

1942 : Référendum sur la conscription

1944-1959 : Second mandat de Maurice Duplessis comme Premier ministre

1947 : Fondation de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*

1948 : Adoption par le Québec de son drapeau officiel

Manifeste du *Refus global*

1949 : Grève de l'amiante

1950 : Fondation de la revue *Cité libre* par Pierre-Elliott Trudeau et Gérard Pelletier

1954 : Mise en chantier de la voie maritime du Saint-Laurent

1955 : Émeutes à Montréal après la suspension du joueur de hockey Maurice Richard

1960 : Victoire du Parti libéral du Québec (PLQ), Jean Lesage, Premier ministre

Fondation du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN)

Jean-Paul Desbiens publie *Les Insolences du Frère Untel*

1960-1966 : Révolution tranquille

1961 : Création de l'Office québécois de la langue française

Création de la Maison du Québec qui devient la Délégation générale du Québec à Paris en 1964

1962 : Nationalisation de l'électricité au Québec

1963-1964 : Attentats revendiqués par le Front de libération du Québec (FLQ)

1963 : Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme

1964 : Émeute à Québec (samedi de la matraque) à l'occasion de la visite de la reine Élisabeth

Projet de loi créant le ministère de l'Éducation au Québec

1965 : Entente de coopération franco-québécoise en matière d'éducation

Mise en place de la Régie des rentes, de la Caisse de dépôt et placement au Québec ainsi que d'un régime des pensions au fédéral

1966 : Création du Ralliement national (RN)

1967 : Exposition universelle de Montréal et visite du général de Gaulle

1968 : Création du Parti québécois (PQ)

Création au Québec d'un ministère de l'Immigration

Création de France Québec et de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

1970 : Crise d'octobre et loi martiale

1974 : Le français devient la langue officielle du Québec (loi 22)

1975 : Convention de la baie James avec les Cris

Charte québécoise des droits et libertés de la personne

1976 : Jeux Olympiques à Montréal

Victoire électorale du PQ, René Lévesque Premier ministre
1977 : Loi 101 adoptée par le Parlement québécois (Charte de la langue française)
1978 : Entente avec les Naskapis du Nord-Est québécois
1980 : Victoire du non au référendum sur la souveraineté-association
1982 : Rapatriement de la Constitution et Charte des droits et libertés
1987 : Accord du lac Meech
1990 : Crise d'Oka
Échec de l'accord du lac Meech (réforme constitutionnelle)
1991 : Accord Canada-Québec (entente Gagnon-Tremblay-McDougall) sur l'immigration
1992 : Rejet par référendum de l'accord de Charlottetown
1994 : Entrée en vigueur de l'Aléna au 1^{er} janvier
1995 : Victoire du non au référendum sur la souveraineté
1998 : Décision de la Cour suprême sur le droit du Québec à faire sécession en réponse à une question claire
2000 : Loi sur la clarté
2006 : La Cour suprême autorise un jeune sikh à porter le kirpan dans une école de Montréal
2007 : Création de la commission Bouchard-Taylor avec la publication de son rapport en 2008
Le Québec est reconnu comme nation à la Chambre des communes du Canada
2012 : Manifestations étudiantes du « Printemps érable »
Pauline Marois (PQ) devient la première femme Premier ministre du Québec
2014 : Philippe Couillard (PLQ) devient le 31^e Premier ministre du Québec

Bibliographie

- Baillargeon Denise, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012.
- Beauchemin Jacques, *L'Histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB éditeurs.
- Bédard Éric, *Recours aux sources*, Montréal, Boréal, 2011.
- Bock-Côté Mathieu, *Le Nouveau Régime. Essais sur les enjeux démocratiques actuels*, Montréal, Boréal, 2017.
- Bombardier Denise, *Dictionnaire amoureux du Québec*, Paris, Plon, 2014.
- Cantin Serge, *La Souveraineté dans l'impasse*, Laval, Presses de l'université Laval, 2014.
- Champlain Samuel, *Voyages en Nouvelle-France*, Introduction et notes par Mathieu d'Avignon, Laval, Presses de l'université Laval, 2010.
- Courtois Stéphane, *Repenser l'avenir du Québec. Vers une sécession tranquille ?*, Liber, 2014.
- Dumont Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993.
- Joyal Serge, Linteau Paul-André, *France, Canada, Québec. Quatre cents ans de relations d'exception*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2008.
- Lacoursière Jacques, Provencher Jean, Vaugeois Denis, *Canada-Québec, 1534-2000*, Sillery, Septentrion, 2000.
- Lamonde Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec*, vol. 1 et 2, Anjou (Canada), Fides, 2000 et 2004.

- Langlois Simon, *Le Québec change. Chroniques sociologiques*, Montréal, Delbusso, 2016.
- Léger Jean-Marc, Nantel Jacques, Duhamel Pierre, *Le Code Québec*, Montréal, Éd. de l'Homme, 2016.
- Létourneau Jocelyn, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000.
- Lion Valérie, *Irréductibles Québécois*, Genève, Syrtes, 2004.
- Litalien Raymonde, Vaugeois Denis, *La Naissance de l'Amérique française*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004.
- Martel Marcel, *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français, les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1997.
- Mathieu Geneviève, *Qui est québécois ? Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation*, Montréal, VLB, 2001.
- Mills Sean, *Une place au soleil. Haïti, les Haïtiens et le Québec*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2016.
- Pivot Laurence, Schneider Nathalie, *Les Québécois*, Montréal, HD Ateliers Henry Dougier, 2017.
- Pratte André, *Aux pays des merveilles. Essai sur les mythes politiques québécois*, Montréal, VLB, 2006.
- Saul John, *Réflexion d'un frère siamois. Le Canada à l'aube du XXI^e siècle*, Montréal, Boréal, 1998.
- Teboul Victor, *Les Juifs du Québec. In Canada we trust. Réflexion sur l'identité québécoise*, Montréal, L'Abc de l'édition, 2016.
- Westley Margaret W., *Grandeur et déclin. L'élite anglo-protestante de Montréal, 1900-1950*, Montréal, Libre expression, 1990.

DU MÊME AUTEUR

La Guerre froide. Chronique d'une longue peur, 1947-1991, Presses de la Cité, 2017.

En collaboration

Les Grands Mythes de l'histoire de France, Express-Roularta éditions, 2010.

(dir. Olivier Le Naire), *Entrez au Panthéon ! À la redécouverte de notre Histoire*, Omnibus, 2015.



© Éditions Tallandier, 2018

48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris

www.tallandier.com

EAN : 979-10-210-2858-6

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.